



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal
du lundi 13 novembre 2023

DELIBERATION

Séance du Conseil municipal du lundi 13 novembre 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 06 novembre 2023, s'est réuni le lundi 13 novembre 2023 à 18h00, sous la présidence de David ROBO, Maire

Présents :

M. ROBO, M. LE GUERNEVÉ, M. THEPAUT, Mme JEAN, M. AZGAG, Mme PENHOUE, M. ARS, Mme LE PAPE, M. GILLET, Mme PÉLERIN, Mme BAKHTOUS, M. LE BRUN, Mme DELATTRE, Mme TALMON, M. MAHE O'CHINAL, Mme MANCHEC, M. LALOUX, M. RICHER, M. ROUILLON, Mme CLEQUIN, M. RIVERY, Mme BAROIN, M. PAGE, Mme BODIGUEL, M. KERMORVANT, Mme LE HENANFF, Mme SCHMID, M. HUGÉ, M. GICQUEL, Mme DEVOILLE, Mme LE TUTOUR, M. LE MOIGNE, Mme BERTHIER, Mme DUMAS, M. ESSOLA, Mme MONNET, M. AUFFRET, M. RIOU

Pouvoirs :

Mme KERGUERIS représenté(e) par Mme BAKHTOUS
Mme BOEDÉC représenté(e) par Mme LE TUTOUR
M. MENIER représenté(e) par M. ARS
M. POIRIER représenté(e) par M. LE MOIGNE
M. LE MESTRE représenté(e) par M. AUFFRET

Absent(s) :

M. D'ABOVILLE, Mme KERGOSIEN

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET

**Approbation du procès-verbal
de la séance du 25 septembre 2023**

Bonsoir à tous, il est 18 heures, nous allons débiter la séance.

M. LE MAIRE : J'ai reçu les pouvoirs d'Elen KERGUERIS à Latifa BAKHTOUS, de Claire BOEDEC à Catherine LE TUTOUR, de Marc-Antoine MENIER à François ARS, de Franck POIRIER à Christian LE MOIGNE, de Patrick LE MESTRE à Guillaume AUFFRET.

Certains sont retenus dans les ralentissements et vont nous rejoindre un peu plus tard.

Mme KERGOSIEN avait donné pouvoir à M. AUFFRET qui avait déjà un pouvoir. Je n'ai pas reçu de nouveau pouvoir de sa part.

Avez-vous des remarques par rapport au procès-verbal de la précédente séance ?
Il n'y en a pas, il est APPROUVE.



DELIBERATION

Séance du Conseil municipal du lundi 13 novembre 2023

Ordre du jour

- Désignation du Secrétaire de Séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

Pôles concernés	N°	Objet du dossier	Commission concernée	Rapporteur
SECRETARIAT GENERAL	1	- CONSEIL MUNICIPAL - Nouveau conseiller municipal - Installation et modification des représentations		ROBO David
SECRETARIAT GENERAL	2	- ASSEMBLEES - EPCI - Année 2022 - Rapports d'activité	Commission plénière	LE GUERNEVE Fabien
SECRETARIAT GENERAL	3	- ENVIRONNEMENT - Développement durable - Année 2022 - Rapport	Commission plénière	THEPAUT Gérard
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	4	- AFFAIRES SOCIALES - Egalité femmes-hommes - Année 2022 - Rapport	Commission plénière	LE PAPE Hortense
PÔLE ANIMATION EDUCATION	5	- AFFAIRES CULTURELLES - Paysages de Mégalithes - Bien Unesco - Charte d'engagements	Commission plénière	LE GUERNEVE Fabien
SECRETARIAT GENERAL	6	- AFFAIRES FONCIERES - Parc industriel du Prat - Unité canine de la Police Nationale - Mise à disposition d'un terrain	Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités Administration Générale et Finances	JEAN Monique
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	7	- AFFAIRES JURIDIQUES - Protocole patinoire - Indemnisation	Commission plénière	LE BRUN Olivier
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	8	- RESSOURCES HUMAINES - Tableau des Emplois - Modification	Commission plénière	ROBO David
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	9	- FINANCES - Exercice 2023 - Décision modificative N°1 - Budget principal	Commission plénière	THEPAUT Gérard
PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE	10	- FINANCES - Débat d'orientations budgétaires 2024	Commission plénière	THEPAUT Gérard

Point n° : 1

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Nouveau conseiller municipal - Installation et modification des représentations

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code électoral, et suite à la démission de Monsieur Simon UZENAT, conseiller municipal, le conseil municipal doit être complété par une personne issue de la liste « Ensemble, libérons les énergies vannetaises ! » suivant l'ordre initial, sans condition de parité.

Madame Carole BALAVOINE, ayant décidé de ne pas siéger au sein du conseil municipal, Monsieur Audrey ESSOLA venant sur la liste immédiatement après en tant que conseiller municipal, il est proposé de procéder en ce début de séance, à son installation, ainsi qu'à la modification des représentations.

Je vous propose :

- de désigner Monsieur Audrey ESSOLA membre des instances suivantes en remplacement de Monsieur Simon UZENAT :
 - Commission municipale Administration générale et finances,
 - Commission consultative des Services Publics Locaux,
- de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour ces représentations ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MAIRE : Bienvenue M. ESSOLA au sein de cette belle assemblée. Je pense que c'est toujours un bonheur et un honneur de siéger au sein d'un conseil municipal. Je ne doute pas que chacun défendra ses positions, ses convictions dans le respect que nous nous devons les uns envers les autres mais aussi dans une clarté de débat pour nos concitoyens. Dans cette période un peu trouble, je pense que défendre ses convictions dans le respect de l'autre est important. Donc bienvenue au sein du Conseil municipal M. ESSOLA.

M. ESSOLA : Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le dites cela représente un honneur pour moi. Je suis particulièrement heureux de vous rejoindre au sein de ce conseil municipal de notre ville, Vannes. Je suis particulièrement ému de prononcer devant vous tous chers collègues et devant les vannetais présents dans le public, mes premiers mots au sein de ce conseil. Monsieur le Maire, je souhaite vous remercier car vous m'avez permis d'assister à la commission plénière du 2 novembre et cela en amont du conseil municipal de ce jour. Je remercie les services et particulièrement le service des assemblées qui m'a permis d'avoir l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne préparation de ce conseil municipal. Enfin, je souhaite saluer et remercier chaleureusement Simon UZENAT, à qui je succède ici, désormais Sénateur du Morbihan. Je pense que la qualité de ses interventions et son sérieux sont unanimement reconnus sur ces bancs, ainsi que son engagement pendant 10 ans au service de notre ville. Je sais que nous pourrons compter sur lui dans le cadre de ses nouvelles responsabilités. Enfin M. le Maire, évidemment, je vais m'inscrire comme vous l'avez dit, dans la continuité des propositions portées par notre groupe divers gauche et écologiste, évidemment toujours au service des vannetais et des vannetaises. Je vous remercie.

M. LE MOIGNE : Chers collègues, je souhaitais juste exprimer un regret parce que nous avons été déçu qu'il n'y ait pas eu de place dans votre revue municipale pour un petit mot de Simon UZENAT aux vannetais comme il vous l'a demandé suite à son élection. Cela fait quand même 49 ans qu'un sénateur habitant Vannes n'avait pas été élu au Sénat, ça aurait été un geste élégant de votre part. C'est un regret que nous exprimons.

M. LE MAIRE : C'est vraiment un oubli, il n'y avait pas de ma part une volonté de ne pas le faire. J'ai vu M. UZENAT après son élection qui m'a fait part de sa décision. Il y avait plusieurs demandes de la part de Simon UZENAT, celle-là, je l'ai oubliée. Pour être très honnête, je pense que la maquette définitive était déjà partie. Je l'ai zappée mais ce n'est pas une volonté de ma part puisque j'ai salué à chaque fois que l'occasion m'a été donnée aussi bien en conseil municipal qu'en conseil communautaire, mes félicitations républicaines à M. UZENAT.

M. LE MOIGNE : Il y a un proverbe qui dit qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Donc pour la prochaine fois, ça serait possible ?

M. LE MAIRE : Si vous voulez M. LE MOIGNE.

M. RIOU : Au nom du plus petit groupe de la minorité municipale, néanmoins prestigieux, je voudrais aussi formuler mes meilleurs vœux d'accueil à notre nouveau collègue, M. ESSOLA. Il prend ses fonctions à l'occasion d'un conseil particulier, celui qui est consacré au débat d'orientation budgétaire. Même si je suis convaincu qu'il a été préparé à ses nouvelles fonctions avec le plus grand soin par son prédécesseur, notre ancien collègue et nouveau sénateur, M. UZENAT, ainsi que par ses colistiers, il va pouvoir saisir de concret l'écart existant entre la bonne volonté affichée, et sûrement sincère, de la majorité municipale en matière de fonctionnement de notre démocratie locale, et la réalité de l'exercice de cette démocratie. L'ordre du jour d'aujourd'hui va, sur ce point, constituer une belle « leçon de choses », comme on les appelait dans l'école de ma jeunesse. Bienvenue, M. ESSOLA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	40	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 2

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

ASSEMBLEES

EPCI - Année 2022 - Rapports d'activité

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, les rapports annuels retraçant l'activité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent faire l'objet d'une communication en conseil municipal.

Vu l'avis de la Commission :

Commission plénière

Je vous propose :

- de prendre acte de la communication des rapports d'activité joints, pour l'année 2022 :
 - de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération ;
 - du Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan (SYSEM) ;
 - du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR) ;
 - de Morbihan Energies.

Débat

M. RIOU : Je voudrais d'abord rappeler que ces rapports font partie des composantes obligatoires du débat d'orientation budgétaire (DOB), pièce maitresse de notre ordre du jour. Selon l'article L 2312 – 1 du Code général des collectivités territoriales, ce DOB, comme il est élégamment dénommé, est une formalité substantielle, c'est-à-dire que le mener hors les formes et le calendrier prévu par la loi peut conduire le juge administratif à annuler la délibération budgétaire qui le suivra.

Pour se prémunir contre ce risque, vous avez choisi de faire précéder le débat d'une commission plénière au cours de laquelle sont présentés aux quatre commissions municipales réunies les documents que nous examinons ce soir. Belle idée. Malheureusement, illustration de mon propos d'accueil à M. ESSOLA, cette commission, réunie le 2 novembre dernier, a reçu les documents en question trois jours avant. Nous n'avons donc pas pu, dans un tel délai, prendre connaissance des 119 pages des différents rapports, ce qui nous aurait permis d'éviter au présent conseil de devoir examiner un certain nombre de questions peu pertinentes qui auraient ainsi été traitées en amont. Quant aux rapports d'activité eux-mêmes, ils appellent de ma part les remarques et questions suivantes.

Le rapport GMVa tout d'abord. Ce rapport illustre une des difficultés majeures de cet exercice du rapport annuel. Il doit éviter deux écueils : limiter son propos sur l'horizon de deux années (l'année concernée, ici 2022 et l'année en cours, ici 2023) en occultant par la force des choses, la pluri annualité qui caractérise la plupart des actions décrites, c'est une difficulté, et céder à la tentation du rapport « bisounours », qui ne mentionne pas clairement les obstacles et difficultés rencontrés. Ça ne caractérise pas l'ensemble des rapports mais je voudrais ici l'illustrer complètement. Ces deux écueils ne sont pas toujours évités dans le rapport 2022 de GMVa. Deux exemples. L'habitat et le logement (P. 24). Le 15 décembre 2022, le conseil communautaire faisait le bilan de sa politique de construction de logements sociaux. Il rappelait que l'objectif fixé par le PLH 2019 / 2024 était de livrer 2340 logements en 6 ans, et qu'à mi-parcours, il n'en était encore qu'à 880, soit 38 % de l'objectif. Nous étions alors en fin de la période placée ce soir sous revue. Or, pas un mot dans ce rapport sur ce retard. Dans le même ordre d'idées ne sont pas mentionnées les grandes difficultés dans lesquelles se trouve le traitement du logement étudiant, sans que soient mentionnés dans les projets 2023 de quelconques actions à engager sur ce sujet. Je reviendrai sur cette question au moment du DOB. Deuxième exemple dans le domaine du développement économique (p. 25) et de l'emploi et enseignement supérieur (p.26) : alors que les activités économiques constitutives de l'identité de notre territoire comme le tourisme, l'agriculture, l'ostréiculture et la conchyliculture ou l'agroalimentaire sont en première ligne des remises en cause du modèle économique extractiviste du fait de la crise climatique et environnementale, rien n'est évoqué quant à l'urgence de se doter d'une politique de gestion prospective territoriale des emplois et compétences. Tout se passe comme si cette question était laissée à la seule initiative des entreprises, et ne concernait pas nos collectivités territoriales. Ceci est d'autant plus dommage que GMVa pourrait s'appuyer sur les travaux menés sur ce sujet par l'association Printemps de l'entreprise – Territoire apprenant, financés par la Région et mentionnée comme étant soutenue par GMVa au titre de l'enseignement supérieur et de l'emploi. En ce qui concerne les mobilités, on peut regretter également que le bilan intéressant des actions menées en faveur des mobilités douces masque l'absence d'actions significatives dans le domaine particulier des transports collectifs interurbains, le covoiturage et l'appui au développement des voitures électriques paraissant être les seules alternatives proposées à l'autosolisme. Enfin, on ne peut que regretter que les projets 2023 dans le domaine de la solidarité n'évoquent toujours pas le contrat local de santé, sur lequel pourtant on nous a annoncé à plusieurs reprises depuis 2022 qu'une réflexion était engagée. Voilà ce qui concerne GMVa.

Sur Morbihan Energies, je vais être un peu brutal, je m'en excuse. C'est sûrement le rapport le plus insatisfaisant des quatre rapports présentés ce soir, à la limite du mépris apporté à nos légitimes attentes d'élus sur cette importante question de l'énergie. A titre d'exemple, deux sujets sont évoqués dans ce rapport qui auraient dû être développés, sur lesquels les éclairages apportés (sans jeu de mot aucun) nous laissent sur notre faim.

Une communication plus précoce de ces rapports à la commission plénière du 2 novembre dernier nous aurait sans doute évité d'encombrer le présent conseil de ce type de questions. Tout d'abord, le rapport mentionne (p. 10) que le nombre de clients mal alimentés augmente de 9 % par rapport à 2021, dont 56 % sont en zone rurale. Pourquoi cette augmentation ? Quelles sont les mesures envisagées pour résorber le phénomène ? Quelle proportion du total des usagers représentent ces clients mal alimentés ? Autant de questions sur lesquelles le rapport reste malheureusement muet. Ensuite, est évoqué (p.11) la politique de recherche d'une plus grande autonomie du territoire. Je dis bien « évoqué », pour ne pas dire « traitée ». Le moins que l'on puisse dire, c'est que les chiffres donnés sur ce sujet important sont tout sauf explicites. On y parle nombre d'installations, Mwh, linéaire, mélangeant allègrement choux et carottes et rendant impossible une perception sérieuse des résultats obtenus par les politiques engagées. Ainsi sur le photovoltaïque (p. 18) : nous sont annoncées 80 nouvelles installations sur les 4 dernières années, dont 24 en 2022 pour une production annuelle de 2337 Mwh, représentant la consommation de 934 foyers hors chauffage. Que représente cette production par rapport à la production totale ? Quelles sont les projections de développement de cette ressource ? Quid des autres sources décarbonées ? Des quatre rapports, ce rapport me paraît indigne du niveau auquel doit atteindre le débat d'orientations budgétaires.

M. LE MOIGNE : Juste deux points sur ces rapports. Le premier est sur le SYSEM. Nous en étions restés au projet d'incinérateur en pose au mois d'avril. Il n'y a pas eu d'étude préalable lancée suite à cette décision de mettre en pose mais une étude quantification et de besoin de traitements des déchets à l'horizon 2030-2035 qui doit être rendue en fin d'année 2023. Nous sommes fin 2023, je souhaiterais savoir où cela en est. Ce rapport est-il rédigé ? Pourrions nous l'avoir bientôt ? Sur Morbihan Energies, est-il possible de faire un point avec les élus, en commission pourquoi pas, sur la situation après les tempêtes. Quel a été l'impact sur le réseau Morbihan Energies et Enedis, si vous en avez connaissance.

M. LE MAIRE : Deux éléments pour répondre à M. LE MOIGNE. Le cabinet pour l'étude conjointe des 3 EPCI GMVa, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté, et le SYSEM, a été retenu. Il vient d'être choisi. Nous sommes dans la phase de traitement de la demande que nous lui avons faite : l'avenir de nos déchets sur notre territoire. Nous aurons une réponse début d'année 2024 et non en fin d'année 2023. M. THEPAUT qui est vice-président de Morbihan Energies me souffle qu'il peut très bien organiser une réunion au sein des locaux de Morbihan Energies pour les élus qui le souhaiteraient pour faire un état des lieux de la tempête et de ses conséquences, ainsi que les questionnements de M. RIOU qui a été dur avec le rapport de Morbihan Energies. Je suis comptable du rapport de GMVa, M. RIOU, sur différentes questions que vous avez posées. Vendredi matin en bureau des Maires, l'agence régionale de santé (ARS) viendra présenter aux 34 maires et aux vices-présidents présents la problématique des contrats locaux de santé. Ensuite des décisions seront prises par les élus. En ce qui concerne le positionnement des zones d'activité, leurs définitions, leurs orientations, il ne vous a pas échappé que les assemblées ont voté la loi climat et résilience. Et nous sommes suivis à la Région Bretagne fin juin ou début juillet 2023, le SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) qui a été adopté par la Région Bretagne et le ZAN (zéro artificialisation nette) qui en découle. Sera présentée dans les jours qui viennent une étude d'extension des zones d'activités sur l'ensemble de l'agglomération, leur spécialisation ou pas, dans le cadre aussi du ZAN, avec les mobilités des salariés, les lieux de vie. Ça va arriver dans les semaines qui viennent. L'étude sera il me semble présentée par le vice-président Jean-Pierre RIVERY dans la semaine à GMVa. Sur le logement social, vous dites que nous agissons très peu. Nous venons de présenter cet après-midi avec la présidente de Morbihan Habitat, le contour du futur quartier du Square du Morbihan avec son nombre de logements sociaux, avec les logements accessibles et abordables pour les familles avec le BRS à travers l'OFS. Projets que nous allons multiplier, puisqu'aujourd'hui en lien avec la ville, Morbihan Habitat va entrer dans une phase de déconstruction / reconstruction de la cité Le Bris. Morbihan Habitat est déjà en travail de la projection de l'avenir de la cité des Korrigans à côté du quartier de Ménimur. Et nous poursuivons l'étude sociale et urbaine sur le secteur de Kercado.

Et nous aurons dans les semaines qui viennent, et pour partie en décembre prochain des bordereaux sur la location saisonnière, nous savons les difficultés que nous pouvons avoir à Vannes et pas que. Je rappelle les difficultés de logements comme le rappelait un quotidien régional ce matin : elles sont régionales. Elles sont bien sûr sur les villes centres et les villes Préfecture mais un peu partout en Bretagne, nos concitoyens ont du mal à se loger.

M. RIOU : Souvent vous répondez de cette façon sur le logement social. Je n'ai absolument pas dit que vous ne faisiez rien. Ce que je pointais du doigt c'est, je reste sur l'ordre du jour, nous avons un rapport d'activité GMVa, je m'étonnais de ce que vous venez d'évoquer. 2023 ne figure pas dans ce rapport. C'est dans ce sens-là ce que je veux dire.

M. LE MAIRE : C'est un rapport 2022.

M. RIOU : Je sais mais vous avez des perspectives 2023. 2023 a été marquée entre autres par des allers retours détonants du gouvernement sur la notion de zone tendue. J'y reviendrai au moment du DOB. C'est ça que je veux pointer. Et pour la deuxième question, les activités économiques qui caractérisent notre territoire mériteraient un travail prospectif important sur ce que on appelle la gestion territoriale des emplois et compétences qui est menée par une association vannetaise territoriale même, soutenue par la Région et par vous. Or, il n'en ait fait nul part état. Je sais bien que là encore nous sommes sur un exercice annuel voire biennuel. Il est quand même dommage que nous n'y faisons pas référence dans un document du type de ce rapport d'activité.

M. LE MAIRE : Nous pourrions le faire. Je vais prendre un exemple. L'agglomération a fait le choix avec force avec l'Etat, le Département et la Région dans le cadre du CPER, d'installer un centre de cyberdata et les données liées à la Défense à Vannes, une formation du BAC+3 au BAC+5. Aujourd'hui, nous allons territorialiser des zones d'activité parce que nous sommes déjà approchés par des entreprises par rapport à ces jeunes femmes et ces jeunes hommes qui sont formés sur notre territoire. Nous y travaillons. Alors effectivement, ça n'apparaît pas forcément totalement dans le rapport d'activité de GMVa et je sais bien que vous n'y siégez pas donc c'est compliqué de voir aussi la nature des débats qu'il peut y avoir soit en plénière soit en commission.

PREND ACTE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 3

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

ENVIRONNEMENT

Développement durable - Année 2022 - Rapport

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

La loi du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport de situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Celui-ci détaille les actions entreprises par la collectivité au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités de la collectivité, ainsi que les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire communal.

Ce rapport est structuré autour des 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU pour la période 2015-2030.

Vu l'avis de la Commission :
Commission plénière

Je vous propose :

- de prendre acte de la communication du rapport de développement durable 2022 de la ville de Vannes.

Débat

M. AUFFRET : Monsieur le maire, chers collègues, avec le réchauffement climatique qui s'accélère, ce rapport de développement durable devient de plus en plus important pour mesurer la préparation de notre commune aux dérèglements à venir. Or, nous regrettons avec mon groupe que ce rapport ressemble plus à un catalogue d'actions qu'à un point d'étape d'une feuille de route. Il y a bien quelques objectifs précis et chiffrés sur plusieurs des 17 chapitres ou objectifs de développement durable : le taux de réalisation des actions du plan pauvreté, la baisse de 30% en 2030 des émissions carbone par rapport à 2010, le taux d'accessibilité de la voirie. Mais ces quelques indicateurs sont à nos yeux trop peu. Sur l'ODD 6 (Objectif Développement Durable), nous avons une liste de 9 actions concernant uniquement les espaces verts. Cela nous paraît léger au regard de l'enjeu. Il manque un projet plus large pour l'ensemble de la ville, des objectifs, des points d'étapes. Plus concrètement, comment généraliser les récupérateurs d'eau en ville ? Quel objectif de désimperméabilisation des sols ?

Comment inciter les Vannetais à être plus conscients de leur consommation d'eau ? Sur la santé, ODD 3, il manque un indicateur sur l'accès à la santé. Je sais que vous avez le sujet à cœur et avez travaillé à l'installation de nouveaux professionnels notamment à Mémimur. Mais sans indicateurs, impossible de mesurer les manques et les efforts à fournir. Promouvoir la santé et le bien-être à Vannes, c'est d'abord savoir quel est l'état de santé des Vannetais et promouvoir des politiques adaptées. Le soutien aux associations sportives, les installations de santé active, le soutien de la commune à certaines politiques de santé publique notamment via le CCAS doit s'inscrire dans un plan général pour la santé des Vannetais. Qui est absent ici. Sur les infrastructures, ODD 9, nous avons uniquement le projet du PEM. Je note que le projet d'échangeur du Liziec a été délicatement écarté. C'est tout le problème du catalogue : on liste les projets qui vont dans le bon sens, celui d'une mobilité décarbonée. Les autres sont volontairement omis. Le rapport ne dit rien du plan global pour les mobilités dans la ville. N'y a-t-il pas à chercher dans le PLU des moyens de favoriser plus encore les garages à vélos dans les nouvelles constructions par exemple ? Les actions en faveur de la pratique du vélo à l'ODD 13 font l'impasse sur une vision plus globale des déplacements – il est vrai que ça doit d'abord être pensé au niveau de l'agglomération mais tout de même, une déclinaison à l'échelle de la ville est nécessaire et non présentée dans ce rapport. J'arrête ici l'énumération. Nous pensons que les éléments dans ce rapport vont évidemment dans le bon sens mais sont insuffisants. Nous renouvelons donc notre demande de l'année dernière de faire du rapport de développement durable une feuille de route, un plan d'actions chiffré vers la résilience.

M. RIOU : Je voudrais d'abord traiter de la lutte contre la pauvreté. Sur ce thème particulier, le rapport appelle de ma part deux remarques et une taquinerie. Sur cette politique, le rapport rend bien compte, entre autres, du travail du groupe de travail consacré à ce sujet de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Je voudrais ici saluer la détermination et l'engagement dont ont fait preuve notre ancienne directrice du CCAS et ses équipes, et redire le regret que nous avons eu de voir partir Mme Frossard vers d'autres horizons professionnels. Deux difficultés me paraissent insuffisamment mentionnées (c'est le côté « bisounours que j'évoquais précédemment). Tout d'abord, le rapport mentionne, parmi les indicateurs intégrés dans le tableau de bord dont s'est doté le groupe de travail, celui du nombre de bénéficiaires du RSA, et il en mesure la baisse. Mais ce constat n'est pas accompagné de deux réserves importantes, qui empêchent de considérer que cette baisse est le signe d'une amélioration de la situation de précarité que connaissent un nombre toujours trop important de nos concitoyens : nous ne connaissons pas, dans ce volume de baisse, le nombre de radiations. Plus grave, nous ne parvenons pas à mesurer de façon rigoureuse le nombre de non-recours (pour lesquels une action de lutte contre a été engagée, ce qui est tout à fait pertinent). Ne disposant pas de ce chiffre, nous pouvons toutefois nous appuyer sur les remontées des associations locales caritatives et de solidarité pour pouvoir affirmer que la précarité ne diminue pas. Il y a là un point de vigilance essentiel. Ensuite, le rapport constate un meilleur accès à la complémentaire santé. Les chiffres du tableau de bord mentionné précédemment le démontre. Malheureusement, l'absence, régulièrement déplorée par le groupe de travail, d'un contrat local de santé, nous empêche de disposer d'une vision plus précise de l'accès aux soins, tant pour les personnes précaires que pour les populations stables. Or, la difficulté d'accéder à un certain nombre de spécialités médicales, voire aux généralistes de ville est régulièrement documentée, et cette situation mérite elle aussi une vigilance particulière sur un territoire dont plus d'un tiers de la population a plus de 60 ans. Enfin petite taquinerie : le rapport aborde la question de l'égalité femmes / homme. Je me demande en quoi le fait que la rue Billaut soit plus accessible aux poussettes après les travaux engagés contribue-t-il à l'égalité femmes / hommes ? Doit-on considérer que la poussette est devenue définitivement un accessoire réservé aux femmes, et interdit aux hommes ? Voici les remarques que je voulais faire sur la lutte contre la pauvreté. Quant à la qualité de l'air, le fait que le directeur général d'Air Breizh considère qu'on a globalement une meilleure qualité de l'air à Vannes que dans les autres villes me paraît constituer un indicateur d'évaluation assez peu scientifique du phénomène. Plus sérieusement, les mesures dont il est fait état, et qui constituent, elles, des indicateurs un peu plus robustes, sont entachées d'une relative incertitude : installée rue Albert 1°, la station de mesure est éloignée des secteurs où coexistent des flux de circulation importants

et des zones d'habitation et d'activités. On peut se demander ce que donneraient les mêmes mesures faites par une station implantée au Bondon, à Beauprê-Lalande ou boulevard de Pontivy. C'est une remarque ouverte. Sur l'axe 16 (Paix, justice et institutions efficaces) est mentionnée l'action en faveur des familles ukrainiennes. Tout en me félicitant de la mobilisation de notre ville sur ce sujet, et en exprimant le vœu que ces efforts ne se délitent pas avec le temps, je regrette que ne soit pas évoquée la situation plus générale de l'ensemble des personnes exilées sur notre territoire. Ce conseil n'a pas souhaité que notre ville adhère au réseau ANVITA comme je l'avais proposé, des villes et territoires accueillants. Si ce refus est motivé par le fait qu'il considère que nous en faisons assez sur la question, les nombreuses situations de mise à l'abri, de difficultés de financement de l'accès aux transports collectifs et de l'accès aux services de l'Etat auxquelles sont confrontées quotidiennement les associations réunies au sein de la « coordination migrants du territoire » témoignent du contraire. Je regrette là que nous n'ayons pas plus développer cette dimension.

M. LE MAIRE : Sur 2 ou 3 remarques que vous avez faites, puis je donnerai la parole à M. LE MOIGNE puis M. THEPAUT qui fera une réponse globale. M. RIOU, quand des chiffres sont bons, quand ça vient du territoire d'Air Breizh, vous les mettez en doute. Quand il y a une baisse du nombre d'allocataires du RSA à Vannes, vous dites oui mais la précarité s'accroît. Nous ne pouvons pas avoir des indicateurs plus fiables donnés par la CAF. Il y a une baisse du nombre d'allocataires, c'est une réalité, une vérité qui n'est pas à interroger. Je ne nie pas comme vous l'avez dit dans vos propos que la précarité est présente, qui plus est avec l'inflation. Nous savons que les minimas sociaux n'ont pas suivi pour la plupart cette hausse du coût de la vie, qui plus est sur les déplacements, la mobilité, le chauffage, l'électricité, le gaz... Je ne nie pas. Pour autant, vous siégez au CCAS, il n'y pas de hausse substantielle de demandes d'aides pour la prise en charge des factures d'eau, de gaz ou d'électricité, de façon pas surprenante mais plutôt réelle. J'ai interrogé mes collègues à l'agglomération, pour savoir si dans leur CCAS, il y avait un afflux de demandes de prises de ces factures. Au moment où je vous parle, ce n'est pas le cas. Il y a d'autres précarités. Nous nous en occupons, pas seul mais avec les services du Département, avec des associations que vous avez mentionnées. Moi je me réjouis de voir une baisse de la précarité sur notre territoire. Va-t-elle repartir à la hausse dans les mois qui viennent ? Je ne sais pas. Nous pouvons le craindre au vue de la crise économique qui est devant nous, la crise du bâtiment qui est devant nous. Et nous savons que ces crises sont souvent prémices à d'autres crises structurelles ou conjoncturelles dans certains métiers. Aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'à travers les politiques transversales que nous menons au sein de notre collectivité, à travers la politique de la ville, à travers la politique petite enfance, à travers la politique des centres sociaux, nous prenons en charge nos concitoyens qui sont sur le bord de la route et l'engagement pour certains ici depuis l'origine, sur le territoire zéro chômeur par exemple qui aujourd'hui à une trentaine de salariés qui ont signés un CDI. Ça va dans le bon sens et de toute façon nous n'allons pas nous arrêter en chemin. Nous allons continuer dans les semaines et les mois qui viennent à s'occuper de ceux qui souffrent le plus.

M. LE MOIGNE : Ce rapport de développement durable est obligatoire depuis 2011. Cela fait plus d'une dizaine d'années et donc une dizaine de rapports ont déjà été rédigé. Je voudrais faire quelques remarques que nous avons déjà formulées à l'occasion de ces douze dernières années. La pédagogie c'est l'art de répéter. D'abord, je vais redire ce qu'a dit M. RIOU sur les délais de consultation de ces rapports. Vous connaissez les dates, ça existe maintenant depuis 10 ans. Vous savez que vous devez les produire à telle date. Nous avons déjà demandé qu'ils soient consultables avant les commissions pour que nous puissions les débattre en commission et avoir des interventions en conseil municipal peut-être plus concises. C'est un rapport qui est rédigé par la ville de Vannes sans regard extérieur donc c'est toujours un peu le problème. Il y a tout ce qui est dit mais aussi tout ce qui n'est pas dit et qui est donc beaucoup plus difficile à trouver. Tout cela est une addition de mesures réalisées sans que nous percevions toujours où sont les objectifs. Il y a très peu de vision dynamique. Ça fait 12 ans, il y a quand même des schémas qui pourraient montrer l'évolution sur 12 ans. Il y a des items que nous revoyons tous les ans. Dans le meilleur des cas, nous avons les 3 dernières années.

Cela ne nous permet pas d'avoir une lecture dynamique. Tout à l'heure, nous allons parler du budget, nous n'imaginons pas qu'il n'y ait pas de retour en arrière important en terme de dynamique, pour voir quelles sont les évolutions. Ces évolutions vont nous permettre de prendre des décisions. Les mesures que nous prenons, si nous ne les évaluons pas, nous recommençons les mêmes erreurs s'il y en a. Alors quel est l'intérêt d'un tel rapport s'il ne permet pas l'analyse de l'ajustement des mesures dans le temps. A quoi sert un outil s'il est trop peu documenté ? Qui se sert de ce rapport ? En plus, c'est un rapport de 2022, donc en principe nous ne devons voir que des choses liées à 2022. Il y a beaucoup de choses qui sont des projets, pas encore démarrés en 2022, que ce soit le groupe scolaire de Kerniol, le PEM ou bien les panneaux solaires de Montaigne, de Chorus, de Bilaire. Tout cela, ce sont des projets, nous verrons au moment venu quand ils figureront dans le rapport concerné. En parlant de panneaux solaires, justement en 2022, il n'y pas eu de panneaux solaires mis en service. Ça n'apparaît pas dans le rapport, il faut aller chercher l'information. Avec toutes ces précautions d'usage, quelques points. Certains sont déjà vus par ailleurs comme la lutte contre la pauvreté et les droits des femmes, donc nous n'allons pas tout examiner maintenant. Il y a des points positifs : la consommation globale d'énergie est en baisse cette année, il y a un schéma qui le montre donc c'est positif. Tout comme la consommation d'eau des espaces verts. Le passage en LED en éclairage public, que nous avons demandé et que nous avons voté, produit une baisse significative. Le plan de sobriété énergétique que nous avons lancé en 2022 devra être évalué puisque des objectifs sont annoncés et pour ne pas que ce soit un catalogue de vœu pieux justement, il va falloir évaluer les décisions et les 10 objectifs. Et quelles décisions nous prendrons si les objectifs ne sont pas atteints. Nous pouvons noter quand même quelques points : l'évolution très lente du parc de véhicules. Il n'y a que 4 véhicules en énergie propre achetés sur 212 véhicules, donc ce n'est pas beaucoup. Il n'y a pas de nouvelles installations sur les énergies renouvelables en 2022. Juste un rappel sur la consommation responsable : 60% des consultations ont intégré des clauses ou critères environnementaux. Il faudra que ce soit 100% en 2025, nous y sommes bientôt. La convention citoyenne pour le climat 2025 demandait de rendre les clauses environnementales obligatoires dans les marchés publics et proposait la notion d'offres écologiquement la plus avantageuse. Ce n'est pas tant le pourcentage de projets avec clauses environnementales qui importe mais bien sur le volume total des emplois occupé par cette mesure. Le bilan sur la Maison de la nature est assez faible. Son rayonnement sur le quartier n'est quand même pas important. Ça serait intéressant d'avoir une évaluation aussi sur ce travail. Sur la pratique du vélo, la coronapiste est quand même dangereuse, elle est provisoire depuis maintenant 3 ans. Donc il faudrait envisager une refonte de cet axe.

M. THEPAUT : C'est un rapport annuel, donc il a forcément une vue sur les actions qui ont été menées dans l'année 2022 en fonction des objectifs de développement durable que nous avons choisi pour présenter ce rapport. Je ne vois ce que l'on pourrait faire d'autres que ce catalogue de mesures et d'actions que nous avons réalisées. Elles sont nombreuses et terriblement efficaces pour certains aspects. L'évolution sur les années, je pense que c'est beaucoup mieux cette année que les années précédentes puisque nous avons beaucoup d'objectifs déclinés sur 3 ou 4 ans. Sur la piste du cycle, je pense que nous avons énormément progressé sur le sujet puisqu'aujourd'hui nous sommes à 80 km d'itinéraires cyclables sur la ville de Vannes et nous avons 1150 arceaux. Donc nous encourageons la pratique du vélo. Quand vous critiquez les objectifs, je ne prendrai qu'un seul exemple sur la qualité de l'air. D'abord, les objectifs de la qualité de l'air, ce n'est pas nous qui les fixons, ce sont des mesures réglementaires fournies par l'OMS. D'autre part, les mesures ne sont pas faites non plus par la ville de Vannes, c'est Air Breizh qui réalise ces mesures. Ces mesures sont prises dans un point qui je dirais, ne peut pas être « bouleversé ». Nous ne pouvons pas mettre un point de mesure à côté de la 4 voies. Sinon la présentation qui en serait faite ne serait pas honnête. Nous avons la meilleure qualité de l'air de toutes les villes de Bretagne. C'est prouvé par Air Breizh sur tous les indicateurs. Et les leviers d'actions que nous pourrions avoir, nous les avons tous mis en œuvre : l'interdiction du brûlage à l'air libre, le développement de l'usage des transports en commun et des transports en mode doux, et nous avons une promotion, plus via l'agglomération, des modes de chauffage performants. Voilà ce que nous pouvons faire dans un indicateur qui est quand même soumis aux masses d'air. Ce n'est pas la ville de Vannes qui produit les masses d'air.

Lorsqu'il y a la persistance d'un beau temps en été, il y a des vents d'Est qui nous ramène la pollution de l'agglomération rennaise et nous enregistrons à ce moment-là de mauvais indicateurs parce que nous avons des masses d'air qui se transportent. Quand nous avons des flux d'Ouest, nous avons des masses d'air qui viennent de l'océan et qui ne sont pas pollués en général. Rien qu'avec cet exemple, vous voyez bien que nous pouvons se fixer des objectifs d'actions mais pas des objectifs qualitatifs car nous sommes trop soumis à ce qui se passe autour de nous. Je pourrai décliner cette insertion sur beaucoup d'éléments. Sur les véhicules, le renouvellement n'a pas été à la hauteur des enjeux dans les années précédentes et c'est pour cela que nous faisons sur le budget 2024, un effort sans précédent puisque nous avons multiplié par 2,5 le budget consacré à l'achat de véhicules propres.

M. LE MAIRE : Juste une réponse à M. AUFFRET sur l'échangeur du Liziec. Nous ne l'avons pas mis sous le tapis ce projet auquel je tiens, auquel je suis favorable, ce n'est pas le cas de tous les élus de l'agglomération vannetaise. J'attends néanmoins la signature du CPER Etat/Région puisque c'est un des projets phare. Il y a des modes de financement dans ce CPER et dans le CPER suivant, la quote part aussi de la Région, du Département et de l'agglomération avant de le mettre plus en avant. Les uns les autres, vous avez parlé du contrat local de santé. A titre personnel, je suis défavorable à un contrat local de santé. J'en ai marre que les collectivités fassent le boulot de tout le monde. Une fois de plus, ça retombe sur l'EPCI ou sur la commune. Je rappelle que la santé n'est pas une compétence communale, c'est pas une compétence non plus des EPCI. Alors nous menons différentes actions comme nous avons pu le faire à Ménimur, que nous ferons demain à Kercado, nous facilitons avec Morbihan Habitat l'installation de médecins généralistes ou spécialistes. Nous n'allons pas tout faire à la place de. A chaque fois, il faut recruter, à chaque fois, il faut des moyens. Que ceux pour qui c'est la compétence fassent correctement leur travail et nous, nous ferons ce que nous avons à faire.

PREND ACTE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUE, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 4

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

AFFAIRES SOCIALES

Egalité femmes-hommes - Année 2022 - Rapport

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport annuel.

Pour œuvrer dans ce sens, une charte européenne d'égalité entre les femmes et les hommes a été approuvée lors du conseil municipal de décembre 2022. Vannes a été la première à la signer.

Cette charte s'articule autour de 77 actions réparties au sein de 5 axes :

- promouvoir l'égalité femmes-hommes ;
- lutter contre les stéréotypes et toute forme de discrimination ;
- lutter contre les violences sexuelles et sexistes ;
- sensibiliser les femmes et les hommes à la santé et à la prévention ;
- agir pour l'égalité à travers le sport, la culture, l'emploi et l'espace public et faciliter le quotidien.

Le rapport, présenté ce jour, dresse le bilan de l'année 2022 et s'articule autour de deux axes :

- les actions de la ville en tant qu'employeur ;
- les actions de la ville dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Il fait état de la réalisation de 82 % des actions.

Vu l'avis de la Commission :

Commission plénière

Je vous propose :

- de prendre acte de la communication du rapport 2022 ci-annexé en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

Mme. LE PAPE : Je souhaitais mettre en avant quelques actions particulièrement en matière d'égalité salariale. Nous sommes particulièrement fiers du chiffre de la ville de Vannes. La différence de traitement entre les femmes et les hommes n'est que de 1.76%, nous sommes quand même proche de l'égalité, surtout quand nous savons que ce chiffre est de 8.1 % pour les collectivités sur le plan national. Depuis que nous avons signé cette charte en 2018, la culture de l'égalité a infusé à travers tous les services, le grand public, à travers les communications grand public que nous faisons. Ce n'est pas que de la communication, ce sont aussi beaucoup d'actions. Et c'est d'abord en changeant les mentalités que l'égalité entre les femmes et les hommes deviendra une réalité. Je vais répondre à la petite taquinerie de M. RIOU concernant l'accessibilité aux poussettes poussées par des femmes dans l'espace public. Certes, vous avez raison, les femmes n'ont pas le monopole de promener les enfants puisque nous voyons régulièrement des pères pousser les poussettes de leurs enfants. Nous sommes ambitieux, nous sommes volontaristes mais aussi pragmatiques. Donc je pense que la rédaction de cette phrase qui peut être interprétée de façon malheureuse vient du fait que le congé parental qui permet aux jeunes parents de prendre un congé de 2 ans est pris à 14% par des femmes et à 1% par les hommes. Ce sont des chiffres qui datent de 2020 alors, ils ont peut-être un peu évolué j'imagine. Du coup, nous pouvons considérer que les femmes sont nettement plus nombreuses à pousser les poussettes de jeunes enfants dans les rues. C'est juste une sorte de pragmatisme qui a présidé la rédaction de cette phrase.

M. AUFFRET : Je renouvelle mes compliments de l'année dernière pour ce rapport que je trouve de très bonne qualité. Ce qui prouve d'ailleurs, je rebondis sur la remarque de M. THEPAUT, que c'est possible de faire des rapports et pas un catalogue d'actions. C'est comme cela que je vois ce rapport. Je profite de ce bordereau pour revenir sur la situation du Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille, le CIDFF. Le CIDFF propose un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les personnes victimes de violences intrafamiliales et un espace pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce sont 200 personnes, dont de nombreux Vannetais et surtout Vannetaises, qui sont accueillies chaque année. Seulement, les locaux de l'avenue Bécél sont inadaptés. Ils ne sont pas sécurisés – pas de digicode, pas d'interphone – alors que le CIDFF accueille des victimes de violence qui pourraient être poursuivies. Ils sont au 1^e étage alors que le CIDFF accueille souvent des mères et des pères qui ne peuvent venir qu'avec leurs enfants et la poussette. Cet espace n'est donc pas accessible pour les personnes en situation de handicap. Ils font 85m² répartis en 5 bureaux individuels alors que le CIDFF emploie 10 salariés dont 7 recevant du public. Pour rappel, la norme légale pour un bureau individuel est à 11m². Nous sommes donc en deca ici avec 8,5m². Ces problématiques vous les connaissez. Car ce sujet est depuis maintenant au moins 2 ans en suspens. Alors il y a eu un projet de déménagement à Ménimur, ce sera finalement une maison d'assistantes maternelles. Il y a eu un projet boulevard de la Paix mais c'était trop cher pour vous. Il y a eu un projet dans le parc privé mais la ville n'a semble-t-il pas souhaité participer au tour de table des financeurs.

M. LE MAIRE : Vous êtes toujours dans les polémiques M. AUFFRET.

M. AUFFRET : Non je cherche juste des informations. Aujourd'hui, 2 salariés sont en arrêts-maladie du fait des conditions de travail dégradées. La médecine du travail a alerté la direction de l'association que la situation n'était pas tenable. Avec tous les discours et les annonces faites sur la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, on s'attendrait à une action plus déterminée sur cette histoire de locaux. D'autant plus que le CIDFF est largement mis en avant dans le rapport qui nous est proposé de prendre acte ce soir. J'ai bien noté votre phrase tout à l'heure qu'il appartient à chacun de faire dans ses compétences. J'espère que vous n'allez pas me dire qu'il appartient à l'Etat seul de prendre ses responsabilités.

A Rennes, la mairie subventionne les locaux du CIDFF à hauteur de 33 000€. C'est 42 000€ à Brest. Saint-Brieuc, une ville à peu près de notre taille, finance à hauteur de 16 000€ son CIDFF. A chaque fois les locaux sont sécurisés, accessibles et adaptés au nombre de salariés et à leur rôle d'accueil de victimes. Cette situation du CIDFF de Vannes n'est pas à la hauteur de notre ville. Aujourd'hui ce sont les actions en faveur des femmes et des familles victimes de violence qui en pâtissent. Comment comptez-vous solutionner cette situation et sous quel calendrier ?

M. LE MAIRE : C'est un procès d'intention que vous faites M. AUFFRET ce soir par rapport au CIDFF sans avoir l'histoire du CIDFF à Vannes. Il a traversé de graves crises financières, s'est retrouvé sans locaux avec l'abandon de leurs locaux à Lorient. Nous avons dû reloger en urgence il y a maintenant quelques années le CIDFF. Nous l'avons fait dans des locaux adaptés en cœur de ville, avec des transports en commun, c'était la demande de l'époque. A l'époque où le CIDFF n'avait plus que 2 à 3 salariés et non 10 comme actuellement. Nous avons toujours soutenu le CIDFF dans les démarches qu'il a pu entreprendre par rapport à la recherche de locaux. Une table ronde a été faite avec les financeurs il y a quelques semaines maintenant, entre les collectivités et les administrations de l'Etat. Il n'y avait que la ville de Vannes qui était présente. Nous avons cherché depuis des mois des solutions. Mais vous ne trouvez pas facilement des lieux pour 10 salariés, avec des salles de réunions, des salles d'attente pour les femmes et les enfants. Aujourd'hui la solution a été trouvée. Je m'étonne que vous ne soyez pas au courant vous qui connaissez si bien ce dossier M. AUFFRET. Une annonce sera faite dans les jours qui viennent, d'une relocalisation pour le CIDFF à Vannes dans des locaux plus adaptés à l'activité qu'ils ont.

M. AUFFRET : Ce n'était pas un procès d'intention, c'était d'abord pour avoir des informations sur cette situation. Les locaux sont mis à disposition, à titre gratuit, et ça je ne le nie pas. Il y a une situation qui est en suspens depuis 2 ans, je pense que c'est intéressant pour tout le monde d'obtenir des informations complémentaires. Non, avec les échanges avec l'association, je n'étais pas au courant de cette information. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous le redis, une annonce sera faite dans les prochains jours.

Mme. BERTHIER : Monsieur le maire, chères collègues, encore une fois j'ai été très mal à l'aise lors du comité consultatif sur l'égalité femmes hommes de la ville de Vannes le 12 octobre dernier. Je vous explique pourquoi : la moitié de la charte européenne mise en œuvre concerne la ville de Vannes et nos agents et on voit les bons résultats notamment en terme de revenus équivalents ou presque. Mais qu'en est-il de la deuxième partie de la charte, celle qui concerne les vannetaises ? Vous avez signé cette charte entière. Vous êtes redevable de sa bonne exécution. Toutes les vannetaises ont besoin d'égalité. En ce qui les concerne justement, vous faites en grande partie un copier-coller du travail de nos associations. Dont certaines comme le CIDFF, la plus connue, qui lutte contre les violences faites aux femmes (je sais ce n'est pas votre compétence), mais aussi contre toutes les inégalités femmes hommes sur notre territoire. J'ai eu la présidente au téléphone aujourd'hui, elle n'était pas au courant pour ce local. Je le souhaite vivement pour l'association. Le CIDFF ne vient plus à ce comité car il ne se sent pas respecté. La problématique des locaux, ce n'est pas uniquement les salariés, c'est aussi que les locaux actuels ne les protègent pas contre les conjoints violents qui viennent parfois les intimider parce qu'il n'y a même pas d'issue de secours. Je ne vous parle pas du danger des incendies et de l'inaccessibilité pour les personnes en situation de handicap. L'autre jour, une salariée a voulu sortir, il y avait un échafaudage devant la porte. Il n'y avait pas d'autres sorties. Lors de ce comité vos collègues de la majorité ont affirmé ne pas vouloir mettre un centime dans un cabinet sur un diagnostic local alors qu'il était prévu au programme. Payer un bureau d'étude pour la patinoire (très bien, soit dit en passant) mais pour que les vannetaises se sentent plus en sécurité et à égalité avec les vannetais ça... ce que cela nous renvoie c'est que cela a beaucoup moins d'importance à vos yeux. S'il n'y a pas de diagnostic local il ne peut pas y avoir d'objectivité et de réalité dans les actions menées. D'ailleurs il n'y a même aucun objectif chiffré. Aucun résultat concluant ne peut advenir s'il n'y a pas d'objectif chiffré en face. Donc aucune réelle égalité femmes-hommes.

Puisque c'est l'objectif à atteindre, un objectif chiffré, qui permet de mettre les bonnes actions en place et de voir le chemin parcouru. Vos collègues ont admis que ce n'était pas la priorité de la municipalité de mettre le budget sur cette thématique. Preuve en est, sur 2024 un seul comité est prévu. Une seule réunion sur l'année ! Alors que vous devez impulser cette dynamique de changement sur notre territoire. Quand l'un des sujets des inégalités comme la violence faite aux femmes est abordée en commission on me répond : « Oh bah Sandrine si on pouvait supprimer les violences faites aux femmes il faut nous dire comment... » Oui c'est sûr que si ce n'est pas un objectif on ne risque pas d'y arriver... encore moins quand le CIDFF n'est pas autour de la table. Tout doit être mis sur la table, quelles sont les inégalités à Vannes, à quel degré, et sur quoi on décide de travailler. Dans nos quartiers politiques de la ville à Ménimur et Kercado, le taux de chômage est près de 3 fois supérieur aux autres quartiers, moins de 40% des femmes sont en activité et si elles le sont se sont majoritairement dans des emplois à temps partiel. Plus d'un tiers des mères célibataires (36%) vivent sous le seuil de pauvreté ici à Vannes (pour rappel une personne pauvre vit avec moins de 1128€/mois, être pauvre c'est bien souvent ne pas manger à sa faim, encore moins des aliments sans pesticides et sans additifs chimiques). Je ne vous l'apprends pas, partout en France il y a une hausse de la précarité alimentaire (entre 16 et 30% de la population selon les estimations et le CREDOC), les acteurs locaux sont unanimes sur la hausse des demandes, et que fait-on nous à Vannes ? l'épicerie solidaire, qui peut nous aider à nous nourrir en général une fois par mois, mais dorénavant pas plus d'un an ! S'ensuit un délai de carence de 3 mois. Près de 8000 personnes sont pauvres rien qu'à Vannes (15% de la population). Comment vont faire notamment ces femmes, plus précaires que les hommes en général ? Comment vont-elles nourrir leurs enfants ? Les femmes sont payées dans l'agglomération de Vannes 17% de moins que les hommes en équivalent temps plein. En tenant compte des temps partiels qui sont occupés à 76% par des femmes, le revenu des femmes est inférieur à 22% à celui des hommes. Des centaines de femmes vannetaises victimes de violence poussent tous les ans les portes d'associations pour être aidées. Le nombre de victimes de violences sexuelles a fait un bond de + 17 % en zone police, donc chez nous. Les femmes victimes d'inégalités ne sont pas autour de la table quand on parle d'elles (aucune lors du comité consultatif des inégalités Femmes hommes.) Pourtant, Selon la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, que Vannes a signé, je cite : « la pleine implication des femmes dans le développement et la mise en œuvre de politiques locales permet à leur expérience vécue d'être pris en compte. ». C'est un minimum si on veut avoir des actions efficaces. Vannes n'est pas à la hauteur des besoins des vannetaises, notamment précaires. Grâce à l'ambition on a des résultats, alors pourquoi ne pas créer une expérimentation locale puisque vous avez accepté l'idée que c'était de fabuleuses opportunités pour changer la vie de nos concitoyens et de nos concitoyennes ? Imaginons un quartier de notre ville, par exemple celui de Kercado, qui deviendrait un quartier 100% égalité femmes-hommes avec la mobilisation des acteurs publics et privés, des écoles, des établissements de formation, des associations, du conseil citoyen... Enfin, serait-il également possible, comme demandé en commission, que nous soyons destinataires de la comptabilité analytique des actions mises en œuvres par ce comité égalité femmes-hommes, et ce par sujet (violence, sport, santé, emploi etc...). Je vous remercie.

Mme. LE PAPE : A vous écouter, je vois que nous n'avons pas du tout la même philosophie de l'action publique. Vous préconiseriez une vision totalement supra en faisant appel à un cabinet extérieur pour faire des évaluations, à des objectifs chiffrés. Nous n'avons pas du tout pris cela de cette manière. Nous avons pris le problème à bras le corps c'est pour cela que nous l'avons signé. Et nous avons signé un plan d'actions. Ce n'est pas juste un vœu pieux, une petite cérémonie avec des photos et terminé. Vous nous reprochez de faire un copié collé des plans d'actions d'associations. Encore une fois, c'est aussi notre philosophie. Nous considérons que nous sommes là pour être des facilitateurs, pour avoir des actions mais aussi pour aider les associations dans leur quotidien parce que très souvent elles connaissent mieux le sujet car c'est dans leur domaine de compétence, d'expertise dont elles connaissent mieux le terrain que ce soit dans le domaine de la santé, des sports, etc. Et donc nous sommes là pour faciliter leurs actions. Nous n'allons pas faire à leur place. Nous ne verrions pas notre valeur ajoutée.

En revanche, nous sommes là pour mettre en musique les politiques publiques et tout ce qui concerne nos compétences. Nous avons parlé de domaine public, de choses comme ça. Nous avons une conseillère municipale déléguée en charge de la pratique féminine du sport. C'est quand même un signe. Vous ne trouvez peut-être pas cela important mais c'est important. Elle est vigilante et préconise à chaque fois avec le Maire-adjoint en charge du sport tout ce qui concerne le sport au féminin et nous savons très bien que le sport est pour les femmes et les jeunes femmes compliqué de continuer à pratiquer à l'adolescence. C'est une chose importante pour arriver à l'égalité. Globalement, nous n'avons pas du tout la même vision des choses. Vous parlez du budget. Ce budget est entièrement ventilé dans les différents services. C'est-à-dire que cela peut être le budget du sport, de la culture, de l'espace public. Donc il n'y a pas un budget spécifique aux actions si ce n'est le budget de communication que nous faisons au mois de mars qui est entièrement dédié aux femmes et leur mise en valeur et au mois de novembre dans une moindre mesure avec la journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Globalement, nous n'avons pas à rougir de ce rapport ni des actions que nous menons. Et encore une fois c'est une façon presque philosophique différente de voir l'action publique mais ce n'est pas la nôtre.

M. LE MAIRE : Je vais prendre 2 ou 3 exemples qui ne sont pas forcément dans ce rapport Mme BERTHIER mais qui traduisent bien notre volonté de l'égalité femmes / hommes : le doublement des places du multi-accueil à Tohannic pour toutes les familles vannetaises qu'elles soient en couples ou monoparentales avec des priorités comme nous le faisons déjà avec Mme PENHOUE sur la crèche de Ménimur. Sans le soutien de David ROBO, sans Mme LE PAPE, il n'y a pas de MAM porté par Vannes Relais à Kercado avec des gens qui étaient en insertion qui vont être formés au métier d'assistants maternels et avec des enfants accueillis dont les mères suivent un processus de formation ou de permis de conduire ou autre chose. Le Crédit mutuel de Kercado racheté par la ville pour en faire un multi-accueil avec 35 places. C'est bien la ville, nous sommes bien là dans le cadre de l'égalité femmes / hommes. Les subventions que nous accordons à certaines associations qui dans le brouillard des subventions n'apparaissent pas de façon importante. Des subventions pour l'association Pâtes au beurre qui est une association de groupe de parole parents enfants, des subventions au CIDFF, des subventions avec la Mission Locale. Tout à l'heure, nous avons parlé du déménagement du CIDFF qui devait d'abord être à Ménimur, puis éventuellement sur le boulevard de la Paix. La garantie jeune : nous avons été chercher des jeunes filles à Kercado, à Ménimur, et dans d'autres quartiers populaires vannetais, sans la mise à disposition de locaux pour un loyer modique à la Mission Locale, ces jeunes filles aujourd'hui ne seraient pas dans un processus de formation, d'insertion. Ça n'apparaît pas forcément dans le rapport d'égalité femmes / hommes mais nos politiques publiques sont transversales et je pense que nous n'avons pas du tout la même approche du traitement de l'égalité des femmes dans les politiques municipales et cela nous différencie énormément, et j'en suis fier.

Mme. BERTHIER : Juste pour noter, cette histoire de cabinet était bien notée dans le programme d'actions, donc ce n'est pas quelque chose que j'invente. Vous avez décidé de ne pas le faire, c'est un choix. Et tout ce qui n'est pas chiffré, n'est pas mesurable donc la base c'est d'avoir des chiffres et des objectifs pour pouvoir mesurer les actions réalisées et voir l'avancée de cette lutte.

PREND ACTE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 5

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

AFFAIRES CULTURELLES

Paysages de Mégalithes - Bien Unesco - Charte d'engagements

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Depuis 2012, l'association Paysages de Mégalithes porte le projet d'inscription à l'UNESCO du Bien constitué par les Mégalithes de Carnac et les rives du Morbihan. En 2024, le dossier final sera transmis à l'ICOMOS pour une potentielle inscription durant l'été 2025.

La ville de Vannes, adhérente de l'association, a un rôle important dans l'accès au Bien du fait :

- d'être « Ville porte »,
- des infrastructures, du maillage territorial et des informations données aux visiteurs,
- du projet de restauration de Château Gaillard et de rénovation de la présentation des collections archéologiques liées au Bien,
- de la présence de Limur (CIAP) sur le territoire communal.

Vannes est ainsi identifiée comme porte d'entrée sur le territoire UNESCO.

Afin de finaliser le dossier UNESCO, avant dépôt auprès du Président de la République, le conseil municipal doit adopter la charte d'engagements communs pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Cette charte synthétise la valeur universelle exceptionnelle du Bien, fondement sur lequel s'adosse le plan de gestion. Elle rappelle le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion, dans ses périmètres, ses valeurs, sa dimension collaborative, sa gouvernance, son ambition collective, en précisant les rôles et les compétences de chacun. Chaque partie prenante signataire s'engage à mettre en œuvre le plan de gestion du Bien, qui s'étend de 2024 à 2028 et qui sera renouvelé tous les 5 ans.

Vu l'avis de la Commission :

Commission plénière

Je vous propose :

- d'adopter la Charte d'engagements communs ci-annexée ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MOIGNE : Je ne vais pas rentrer dans le fonds du dossier car globalement, il n'y a pas de souci pour nous. Simplement, nous ne prendrons pas part au vote puisque vous nous demandez l'autorisation de signer la charte, or vous l'avez déjà fait. Donc nous n'allons pas valider après coup, une signature que vous avez déjà faite.

M. LE MAIRE : Je note effectivement que l'opposition ne prend pas part au vote sur ce dossier important pour notre territoire. Vous imaginez bien que ce n'est pas moi qui décide avec les services de l'Etat de la date de signature. J'aurai dû dire : « Excusez-moi M. le Préfet, Mme la directrice des Monuments historiques, peut-on décaler de 48h la signature car je vais me faire engueuler par M. LE MOIGNE ? »

M. LE MOIGNE : Je n'utilise pas ces termes là à votre égard. Je constate simplement que vous nous demandez de signer quelque chose alors que vous avez déjà signé. Je souligne l'incohérence et c'est pour cela que nous ne voterons pas. J'ai dit au préalable que nous étions d'accord sur le fond de ce dossier mais je pense qu'il y a une procédure à respecter. Si le contrôle de l'égalité accepte cette situation, profitez-en.

M. RIOU : Pour ma part, je soutiens cette initiative et en même temps, je voudrais évoquer le paradoxe dont souffre ce type de labellisation par l'UNESCO. N'est pas mentionné, de façon positive, parmi les enjeux de ces opérations celui du développement économique du territoire par le tourisme et le commerce, sinon en creux, et de façon pour le coup très vertueuse, de la nécessité d'intégrer à la charte une dimension de durabilité et de soutenabilité écologique. Il y a là un équilibre très complexe à trouver, souvent évoqué quand on aborde la question du surtourisme. Après tout, l'UNESCO réfléchit aujourd'hui à l'hypothèse de « déclasser » Venise en la déclarant site en danger. Ici aussi, on en n'est pas à Venise, mais je souhaite simplement rappeler que nous avons besoin sur cette opération de porter la plus grande vigilance à ce subtil équilibre entre les intérêts liés au développement économique et la protection d'un site qui en plus est dans une zone qui sur le plan écologique est particulièrement sensible. Donc oui, mais attention.

M. LE MAIRE : Je vais citer ma collègue Anne GALLO au titre de la Région, qui dit qu'il n'y a pas de surtourisme, qui dit qu'il y a une surfréquentation. Nous pouvons le voir d'ailleurs comme cet été à Bréhat, où du mois d'avril au mois de septembre, il y avait des quotas de gens pour faire le passage pour passer une journée à Bréhat. Cette sonnette d'alarme n'a été sonnée que 2 fois sur 90 jours. L'impression qu'on peut avoir à un moment le surtourisme ou la surfréquentation, il faut y faire attention. Et nous n'avons pas besoin de plus de tourisme sur notre territoire. Nous avons besoin de mieux les accueillir, d'avoir un tourisme des 4 saisons, et espérer que cette labellisation pour 2025 des Mégalithes de Carnac et du Golfe du Morbihan soit pour nous une mise en lumière, un tourisme plus étendu et un tourisme culturel. C'est ce qu'il faut souhaiter et M. LE GUERNEVÉ a rappelé à juste titre la richesse des collections que nous pouvons avoir à Château Gaillard. C'est pour cela aussi que nous restaurons le Château Gaillard en espérant l'ouvrir en 2025 comme ce sera l'année de la labellisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR	38	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	5	Franck POIRIER, Conseiller municipal, Christian LE MOIGNE, Conseiller municipal, Sandrine BERTHIER, Conseillère municipale, Laetitia DUMAS, Conseillère municipale, Audrey ESSOLA, Conseiller municipal

La charte d'engagements et la liste des contractualisations en cours

Charte d'engagements pour la gestion du Bien, à l'appui de la demande d'inscription des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan sur la Liste du Patrimoine mondial

SOMMAIRE

I.	La Valeur universelle et exceptionnelle du Bien Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, au fondement de l'engagement des parties prenantes	2
1.	Les critères de l'inscription du Bien.....	2
2.	L'intégrité et l'authenticité du Bien	3
3.	Les attributs du Bien	3
4.	Un territoire exceptionnel, analyse comparative du Bien	4
5.	La délimitation des périmètres, cadre de l'action de gestion du Bien, matérialisant la VUE....	5
II.	Le cadre de l'engagement des parties prenantes	6
1.	La démarche : une méthodologie collective et participative de l'élaboration des périmètres et du plan de gestion	6
2.	Les instances de gouvernance	9
3.	Le rôle et les compétences des acteurs.....	10
4.	Des valeurs partagées pour guider l'action de gestion du Bien	10
III.	Les principes d'engagement	11
IV.	Liste des contractualisations en cours	13

La présente Charte d'engagements pour la gestion du Bien, adoptée, à l'instar du plan de gestion, lors du Copil du 10 novembre 2023, acte l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs de la gestion du Bien, l'engagement de tous pour la mise en œuvre du Plan de gestion du Bien, et la poursuite de la participation de tous dans les instances de gestion du Bien.

Cette charte synthétise la Valeur universelle exceptionnelle du Bien, fondement sur lequel s'adosse le Plan de gestion. Elle rappelle le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de gestion, dans ses périmètres, ses valeurs, sa dimension collaborative, sa gouvernance, son ambition collective, en précisant les rôles et les compétences de chacun. Elle a pour objectif de réunir l'engagement de toutes les parties prenantes autour des enjeux stratégiques du Plan de gestion.



DELIBERATION

I. La Valeur universelle et exceptionnelle du Bien Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, au fondement de l'engagement des parties prenantes

Depuis 2010, sur l'impulsion des collectivités territoriales locales réunies en association, accueillant également des établissements publics, des associations, des entreprises et des particuliers, l'association Paysages de mégalithes pilote l'ambition collective de soumettre une candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du Bien « Les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan »..

Dans cet objectif, et accompagné d'un comité scientifique international, elle a travaillé à définir la Valeur universelle et exceptionnelle (VUE) du Bien. Cette VUE a été présentée pour la première fois à l'occasion de l'audition du 10 octobre 2017 devant le Comité français du patrimoine mondial (CFPM).

Cette Valeur universelle exceptionnelle fonde l'action et l'ambition collective du territoire.

1. Les critères de l'inscription du Bien

Sur les rives du Morbihan, au Néolithique, pendant près de 3 000 ans, les premières populations d'agriculteurs-éleveurs façonnent un paysage mégalithique exceptionnel. Il répond à 3 critères culturels du Patrimoine mondial : les critères i, ii et iv.

I. REPRÉSENTER UN CHEF-D'ŒUVRE DU GÉNIE CRÉATEUR HUMAIN

Les rives du Morbihan rassemblent des monuments de renommée mondiale, comme ceux de Carnac, de Locmariaquer (le Grand Menhir), de Larmor Baden (Gavrinis), et d'autres. Ce complexe, se déployant sur plus de 100 km², associant tombeaux monumentaux et ouvrages de stèles, constitue une réalisation architecturale et artistique unique, tant par son ampleur que par son originalité : l'ordonnance des édifices, en symbiose avec le paysage, forme un espace symbolique souligné par un programme iconographique original et des dépôts d'objets polis hautement valorisés. Autant les monuments que les gravures et les objets-signes témoignent de prouesses techniques et artistiques impliquant, par exemple, la manutention de milliers de tonnes de terre et de pierres. L'art de couvrir stèles et parois des tombeaux de scènes iconiques ou narratives atteint ici un sommet pour le Néolithique européen (entre 7 000 et 4 300 avant le présent).

II. TÉMOIGNER D'UN ÉCHANGE D'INFLUENCES CONSIDÉRABLE

Le phénomène mégalithique autour de la Petite Mer porte témoignage de l'existence d'un pôle de pouvoir qui a connu un rayonnement considérable aux temps des premières sociétés néolithiques, entre 7 000 et 5 000 ans avant le présent. Menhirs, tumulus et dolmens structurent le paysage depuis le Néolithique. La diversité remarquable de ces architectures rend compte d'un jeu d'influences et de transferts sur tout le continent européen et en particulier le long de sa façade atlantique. Les programmes iconographiques élaborés en Morbihan trouveront un écho sur les stèles et les rochers naturels en Bassin parisien, Bourgogne, Suisse, nord de l'Italie et probablement aussi en Galice et au sud du Portugal. Les dépôts mobiliers (haches et bracelets en jade, perles en pierres semi-précieuses) témoignent également de circulations de matières premières rares et d'objets de haute valeur sur des distances pouvant atteindre 1 200 km.

IV. OFFRIR UN EXEMPLE ÉMINENT D'UN TYPE DE CONSTRUCTION, D'ENSEMBLE ARCHITECTURAL, TECHNOLOGIQUE OU DE PAYSAGE

Aux débuts du Néolithique, l'homme établit une relation nouvelle à son environnement à travers l'édification de tombeaux aux proportions impressionnantes, l'enfouissement de dépôts d'objets en des points névralgiques du paysage et la construction de vastes alignements de stèles. Certaines d'entre elles sont en outre travaillées et parfois gravées de signes en rapport avec une cosmogonie dont la



symbolique s'éloigne de celle des populations de chasseurs-cueilleurs. Au cours du Néolithique, plusieurs de ces édifices ont été modifiés et d'autres ont été construits autour des précédents pour former de véritables suites monumentales. Ces innovations architecturales et iconographiques, parmi les plus anciennes connues en Europe occidentale, incarnent des changements majeurs dans l'organisation économique et culturelle des sociétés dont la hache polie est l'objet emblématique, changements dont la portée est significative dans l'histoire de l'humanité. Les édifices construits, encore aujourd'hui spectaculaires, révèlent l'ingéniosité, l'investissement humain et le savoir-faire technique de ces sociétés d'agriculteurs-éleveurs pour extraire, transporter et mettre en œuvre des volumes de terre et de pierres considérables : des blocs, atteignant jusqu'à 330 tonnes, ont été déplacés sur 5 à 10 km, en franchissant parfois des voies maritimes.

2. L'intégrité et l'authenticité du Bien

INTÉGRITÉ

Le paysage composé par les centaines de monuments mégalithiques a évolué au fil des millénaires, tant dans sa structure (remontée du niveau marin), que dans son environnement (évolution du couvert boisé) ou dans l'anthropisation forte de ce territoire (développement de l'urbanisation, notamment depuis le XXe siècle). Certains attributs ont ainsi évolué sous l'influence de mutations séculaires, mais en s'inscrivant constamment dans les fondamentaux de la valeur universelle exceptionnelle. Aujourd'hui, le Bien est constitué de quatre aires, de taille suffisante pour combiner chacune tous les attributs nécessaires à la compréhension du phénomène morbihannais : variété des typologies architecturales ; organisation structurée dans le paysage ; productions artistiques telles que les gravures ; mobilier réuni dans les musées locaux. Les vestiges sont préservés et documentés. La longue histoire de la recherche dans cette région fournit un niveau exceptionnel de connaissances et de documentations sur ces premières sociétés agro-pastorales.

AUTHENTICITE

En dépit des destructions et remaniements, les monuments et les paysages ont gardé une authenticité suffisante pour permettre d'en apprécier la cohérence et d'exprimer leur valeur universelle exceptionnelle. La datation des monuments est assurée par de multiples analyses et par le mobilier archéologique. Les signes gravés sur les stèles et parois des tombeaux comprennent des représentations d'objets - tels les grandes lames de haches symboliques en jade - trouvés dans les dépôts. Les restaurations anciennes ou plus modernes ont été réalisées dans le respect des connaissances scientifiques disponibles. En outre, la réutilisation à des époques ultérieures de certains monuments, bien documentée par des fouilles récentes, ne remet pas en question leur origine ancienne.

3. Les attributs du Bien

Les attributs du Bien sont au nombre de cinq.

- Les ouvrages de stèles,
- Les tombeaux,
- L'art pariétal,
- Les dépositions,
- Le paysage de littoral.

Les quatre premiers d'entre eux sont des vestiges archéologiques exceptionnels du Néolithique. Le dernier, le paysage de littoral, cadre spatial d'une société néolithique qui vit en lien étroit avec son environnement, est à la fois une structure morpho-géographique décisive pour le matériau de ces architectures monumentales, un environnement favorable pour le développement et le rayonnement de cette société, et un paysage culturel marqué par cette société néolithique qui tisse des liens entre les monuments eux-mêmes, et entre les monuments et les rivières, estrans et littoraux, esquissant ainsi un récit.

4. Un territoire exceptionnel, analyse comparative du Bien

La région de Carnac et du sud Morbihan, de la baie de Quiberon jusqu'au Golfe du Morbihan, n'est pas le seul endroit en Bretagne, ni même en France ou en Europe, où des monuments mégalithiques sont visibles. Ce sont plusieurs éléments qu'il faut prendre en compte pour comprendre les raisons de la contribution inédite à la liste du Patrimoine mondial du Bien présent sur notre territoire :

1. En termes de chronologie : il est le seul à couvrir l'ensemble du Néolithique, démontrant notamment une évolution des structures architecturales symboliques et funéraires durant cette période charnière de l'histoire de l'humanité où l'homme se sédentarise.
2. Il est le plus ancien exemple du mégalithisme européen par rapport aux autres Biens inscrits ou sur Liste indicative, et son évolution dynamique sur plusieurs siècles peut y être observée tant à l'échelle des monuments qu'à l'échelle du territoire.
3. En termes de constructions architecturales : il est, sans aucune comparaison possible ailleurs dans le monde, le seul territoire à recevoir des alignements de pierres dressées dans une telle densité et étendue, s'organisant de façon structurée sur un territoire restreint. Il démontre une variété exceptionnelle de types de tombeaux, dans des dimensions parfois extraordinaires.
4. Les dépôts composés de matériaux précieux sont dans une concentration inégalée ailleurs : ce territoire a livré la moitié du corpus européen des objets néolithiques en jade recensés à ce jour.
5. La qualité et la cohérence des programmes iconographiques des gravures, leur répartition ainsi que les liens qu'elles entretiennent avec les monuments, sont exceptionnelles.
6. L'association des éléments constitutifs du Bien, dont, notamment, stèles, tombes à couloir, cistes sous tertres, objets en jade ; constitue un territoire structuré et bâti par agrégation pendant des siècles. Cet espace symbolique est renforcé par l'utilisation d'un programme iconographique spécifique, créant ainsi un « paysage de mégalithes », sans équivalent pour la période considérée.
7. Le territoire, bien qu'ayant beaucoup évolué depuis le Néolithique, a gardé une valeur et une signification culturelle importante pour la population locale à travers les siècles. Ainsi, les mégalithes constituent aujourd'hui un identifiant fort, un des emblèmes de la Région Bretagne. Cela explique également le bon niveau de conservation de ces structures, six mille ans plus tard.

8. Ce sont des témoins remarquables du changement climatique depuis la fin de la dernière grande glaciation, au long du Mésolithique et du Néolithique marqués par une remontée du niveau marin qui a dû être perçue, ressentie par les populations néolithiques à l'échelle de générations, notamment lors de l'immersion du Golfe du Morbihan. Les sites immergés ou sur estran sont ici uniques au monde, par leur densité et répartition sur l'ensemble du Bien.

9. L'histoire de la recherche sur le Bien, notamment au XIXème siècle, a également eu une influence considérable sur les terminologies appliquées aux premières découvertes scientifiques autour du mégalithisme à un niveau international (dolmen, menhir, cairn, cromlech... dérivent tous de vocables utilisés en Bretagne). Les mot « dolmen » (« table de pierre » en breton) et « Néolithique » (« nouvelle pierre » du grec « neo litho »), par exemples, universellement adoptés par tant de langues dans le monde, sont tirés, respectivement :

- d'un toponyme recueilli à Locmariaquer au XVIIIe siècle pour désigner le monument Néolithique breton archétype, la Table des Marchands, tant de fois dessinée puis photographiée ;
- d'une proposition de l'anglais John Lubbock, en référence aux dépôts de haches polies trouvés sur la Presqu'île de Rhuys. La hache « carnacéenne » (mot en usage dès les fouilles de 1860) apparaît ainsi comme l'emblème d'une région autant que la marque d'une époque.

5. La délimitation des périmètres, cadre de l'action de gestion du Bien, matérialisant la VUE

La délimitation des périmètres du Bien proposé à l'inscription combine des arguments archéologiques (reflétant l'exceptionnelle représentativité des attributs sur le territoire) et des arguments paysagers. Ces derniers s'appuient à la fois sur la charpente morpho-géographique liée aux logiques d'implantation des monuments mégalithiques, et sur les perceptions, les covisibilités, dans le grand paysage.

Les périmètres s'appuient sur l'ensemble des études et inventaires menés et coordonnés par Paysages de mégalithes depuis 2012, validés par son comité scientifique et en assemblée générale du 28 mai 2021.

Seront jointes la carte des périmètres d'application du plan de gestion du Bien, de la zone-tampon et des Villes-portes, ainsi que la liste des communes concernées.

- Périmètres du Bien proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

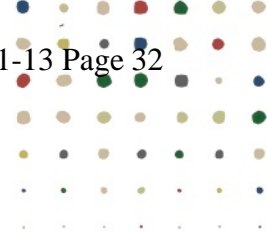
Ils sont formés de 4 aires caractérisées par une densité et une diversité exceptionnelles des 5 attributs (ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépôts et paysage de littoral) représentant la Valeur universelle exceptionnelle des Mégalithes des rives du Morbihan. Le périmètre du Bien doit faire l'objet de protections qui garantissent la pérennité du Bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO.

- Périmètre de la zone tampon assurant la cohérence paysagère du Bien

Pour assurer également la protection du Bien, une zone, dite « zone tampon », incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au Bien et à sa protection, est définie. Elle est également concernée par les mesures permettant d'assurer la protection du Bien.

- Les Villes-portes

Les villes d'Auray et de Vannes sont considérées comme Villes-portes du Bien, et, à ce titre, sont intégrées en tant que parties prenantes dans la gestion des flux, ainsi que dans les actions de médiation et valorisation du Bien (Musée de Vannes – Château-Gaillard, et Centre d'interprétation architecture et patrimoine).



II. Le cadre de l'engagement des parties prenantes

Forts de cette définition précise, et toujours affinée, de la Valeur universelle exceptionnelle, les acteurs du territoire, via l'association Paysages de mégalithes, se sont engagés pleinement dans l'élaboration d'un cadre d'actions, réunissant les outils nécessaires pour mettre en œuvre le Plan de gestion.

1. La démarche : une méthodologie collective et participative de l'élaboration des périmètres et du plan de gestion

Le plan de gestion, processus en soi, a capitalisé sur les dynamiques de travail mises en place de longue date.

Débutés en 2020, les travaux de son élaboration proprement dits se basent sur plusieurs constats fondateurs :

- 1- la nécessité de partir des éléments du terrain, des nombreux outils déjà en place ou des questionnements actuels ;
- 2- la nécessité de travailler dans le collectif, en intégrant tous les jalons de concertation possible (notamment les habitants) ;
- 3- la nécessité d'un accompagnement technique et pluridisciplinaire pour interroger la question du paysage et du territoire ;
- 4- la nécessité de renforcer la gouvernance pour la création du plan gestion.

Le plan de gestion s'est donc construit par étape, à partir d'une feuille de route commune déclinée dans le cadre de la Charte partenariale, signée en 2020, et enrichie dans le cadre d'un Comité de gouvernance dédié : le COTECH, placé sous la présidence du Sous-Préfet de Département.

Pour écrire ce document cadre de gestion dans la transversalité et la pluridisciplinarité, et répondre aux constats présentés plus haut, trois éléments ont été mis en place spécifiquement, accompagnés de temps de concertation :

- a) Création de trois groupes de travail dédiés – pilotés par un élu référent, au cœur de son élaboration
- b) Lancement de réunions publiques – afin d'associer les habitants
- c) Lancement d'un Plan de paysage – élément fédérateur au niveau macro

Son élaboration a mobilisé toutes les parties prenantes au niveau local, habitants compris, en lien avec l'État, et a transcendé les limites de compétence géographique ou matérielle de chaque structure.

a) Les groupes de travail

D'octobre 2021 à décembre 2023, 3 groupes de travail constitués de représentants de membres de l'association, d'institutions et d'acteurs du territoire se sont regroupés à raison d'une réunion tous les 3 mois, afin de concevoir et construire le plan de gestion, s'ajoutant à cela des sous-groupes de travail :

- Le groupe de travail Préservation

Il a pour objectif d'identifier les menaces qui pèsent sur le Bien actuellement et à l'avenir, d'échanger et de proposer des solutions pour garantir la préservation du Bien sur tout le territoire. Ces propositions se matérialisent par la rédaction de fiches-actions qui seront intégrées au dossier de candidature.

- Sous-groupe Entretien des monuments,
- Sous-groupe Suivi/anticipation des sites, qui a pour but de mettre en place des actions de suivi sur les sites pour garantir leur préservation à long terme.

- Le groupe de travail Médiation et valorisation

Problématiques :

- 1- Comment donner à comprendre le Bien patrimoine mondial ?
- 2- Comment améliorer l'appropriation collective du projet Patrimoine mondial ?

3 thèmes :

- 1- Médiation culturelle
- 2- Appropriation collective
- 3- Communication

- Sous-groupe Appropriation collective

- Le groupe de travail Urbanisme et paysages

Un travail par atelier sur les 4 thématiques suivantes :

- 1- Comment maîtriser l'urbanisation au regard de la présence des sites/lieux mégalithiques ?
- 2- Comment améliorer la qualité paysagère des sites/lieux mégalithiques en prenant en compte les éléments de paysage ?
- 3- Comment favoriser les déplacements doux pour découvrir les sites/lieux mégalithiques ?
- 4- Quel(s) processus ou stratégies à mettre en œuvre pour aménager les sites et permettre leur découverte ?

b) Les réunions publiques « Et si on vivait les mégalithes ? » : aller à la rencontre des habitants pour mieux faire comprendre les enjeux du dossier, fédérer et co-construire le plan de gestion

L'équipe de l'association est allée à la rencontre des habitants, une fois par mois, dans une commune membre de l'association, sous la forme de réunion publique participative et ouverte à tous.

Suite à une présentation générale du dossier, les habitants participent par petits groupes à la réflexion autour des enjeux du plan de gestion, grâce à la méthode « AFOM » (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), sous la forme de 3 questions :

- Et si on imaginait un tourisme durable autour des mégalithes ? (enjeux de protection, d'urbanisation et de gestion des flux)
- Et si les mégalithes étaient (un peu) à nous ? (enjeux de médiation et de valorisation)
- Et si vivre au milieu des mégalithes était possible ? (enjeux de préservation et d'urbanisation)

Dans l'ordre chronologique, les communes qui ont bénéficiées de ce dispositif entre janvier 2022 et décembre 2023 sont les suivantes :

Arzon, Plouharnel, Locmariaquer, La Trinité-sur-mer, l'Île-aux-Moines, Sarzeau, Le Bono, Larmor-Baden, Arradon, St-Gildas-de-Rhuys, Vannes, Crac'h, Carnac, Baden, Quiberon, L'Île-d'Arz, Saint-Philibert, Erdeven, Saint-Pierre-Quiberon, Ploemel.

Cette démarche continuera autant que de besoin.

c) Le plan de paysage

Lauréat de l'appel à projets de la DREAL en 2021, Paysages de mégalithes a mis en place avec l'ensemble des parties prenantes du Bien Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan, un Plan de paysage d'une durée de deux ans. Piloté par un élu du territoire, il s'articule étroitement avec un groupe de travail dédié à la partie « urbanisme et paysage » du plan de gestion. Il fait suite à une étude paysagère menée en 2020 qui avait permis de consolider les périmètres du Bien, mais aussi, en se détachant de l'échelle du monument archéologique, d'aborder une phase de concertation, à l'échelle macro du territoire, impulsant une dynamique collective sur laquelle s'appuient les autres travaux du plan de gestion en cours.

Objectifs :

1. Fixer des objectifs de qualité paysagère partagés concernant :
 - le paysage in situ, seul élément permettant de lire le Bien dans sa globalité et donner à comprendre un paysage de l'époque néolithique,
 - qualifier l'accueil en accompagnant le visiteur vers les sites (volet aménagement du plan de paysage),
 - métamorphoser l'offre touristique et ses pratiques en requalifiant les modes de visites, les éléments de médiation et les flux de visites ;
2. Établir un référentiel méthodologique et pratique partagé à partir de fiches-actions thématiques conduites sur les axes prioritaires de l'étude paysagère préalable, choisis suite à des réunions de concertation entre acteurs du projet mais aussi habitants ;
3. Appuyer le portage du projet d'inscription à l'UNESCO par la mise en œuvre d'une démarche collective d'échanges et de partages en perspective de l'élaboration du plan de gestion du Bien, notamment par des ateliers thématiques (cf ci-dessous) ;
4. Proposer de grands principes de gestion paysagère du Bien, afin de restaurer ou améliorer le paysage actuel, en étudiant notamment les menaces qui pèsent sur les éléments du Bien afin d'en protéger l'intégrité.

La phase 2 du Plan Paysage a été réalisée de façon partagée. Elle a ainsi fait l'objet de nombreuses participations en plusieurs temps auprès des divers partenaires (services de l'État, Département, intercommunalités, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Grand site dunaire, collectivités, élus, associations ...) en mobilisant près de 90 personnes.

Ainsi, ont été organisés sur des demi-journées :

- un atelier dédié aux professionnels du tourisme et du patrimoine
- 7 ateliers thématiques autour des thèmes, concepts, outils et études à mobiliser pour mieux protéger et gérer les paysages de mégalithes ont été organisés sur différents temps et lieux du territoire.

2. Les instances de gouvernance

La gouvernance du Plan de gestion s'appuie sur deux entités :

- Le Comité de pilotage, qui constitue l'organe décisionnaire concernant la stratégie d'application du plan de gestion et est garant de sa gestion.
- L'association Paysage de Mégalithes, assure l'animation et le pilotage de l'ensemble de la démarche de candidature. Ses statuts seront modifiés pour assurer la mise en œuvre du plan de gestion.

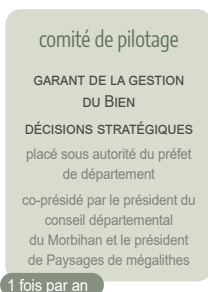
Le suivi technique, opérationnel et scientifique de la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion est assuré par trois instances, déjà en place :

- Le Comité technique, qui définit les actions, assure le suivi et la mise en œuvre transversale du plan de gestion ;
- Le Comité scientifique reste garant de la qualité scientifique de la démarche. Il oriente et conseille l'association sur tous les aspects de recherche et de connaissance du Bien ;
- Les groupes de travail, au nombre de trois, émettent des préconisations et évaluations sur les sujets référents à la médiation, l'urbanisme et le paysage, la préservation des sites et monuments.

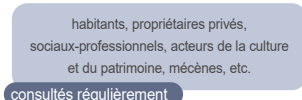
Les parties prenantes dans la gestion formalisent leur accord à appliquer le plan de gestion dans la Charte d'engagements, ratifiée par tous.

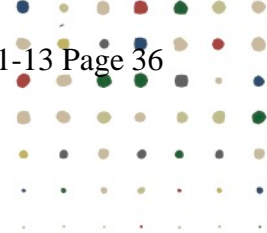
Enfin, dans une volonté de co-construction, de participation et d'appropriation collective, la gouvernance s'appuie sur un ensemble d'instances partenaires consultatifs, autant que de besoin. Elles resteront néanmoins à formaliser pour les propriétaires privés de monuments d'une part, et d'autre part pour les habitants, premiers ambassadeurs du Bien et de sa VUE.

instance décisionnaire



instances opérationnelles





3. Le rôle et les compétences des acteurs

La protection des éléments du Bien est déjà bien établie dans le cadre de la législation française, encadré par le Code du Patrimoine, le Code de l'urbanisme, le Code de l'Environnement et le Code des Collectivités territoriales. La protection au titre des Monuments Historiques est par ailleurs établie de longue date, certains édifices étant protégés depuis 1862, et des actualisations sont faites, notamment avec l'inscription de 44 monuments en 2022. Tous les édifices sont couverts au titre de l'archéologie depuis 2023.

Le Bien dans sa globalité et la zone tampon le cas échéant, seront concernés par un cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial qui a pour ambition de proposer une palette d'outils dédiés à la protection, la conservation et la mise en valeur du Bien, la préservation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. En application du Code du patrimoine, le contenu de ce cahier sera porté à la connaissance des établissements publics respectivement porteurs des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) de Golfe du Morbihan Vanne agglomération et du Pays d'Auray, considérant que les SCoT sont des documents d'urbanisme intercommunaux qui encadrent l'aménagement du territoire, et avec lesquels les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), doivent être compatibles.

Le portage et la mise en œuvre du plan de gestion sont assurés par les maîtrises d'ouvrage légitimement en capacité d'intervenir. Cette gestion incombe prioritairement aux propriétaires, gestionnaires et garants de la VUE des sites : les communes, les deux structures intercommunales, le Centre des monuments nationaux, le département du Morbihan, l'État, chacun intervenant avec ses compétences dans ses limites administratives.

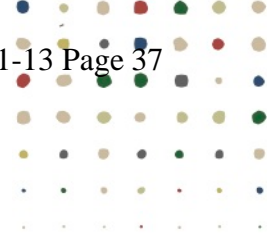
La Charte d'engagements, signée avec l'ensemble des acteurs, permet également d'associer le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, le Syndicat mixte Gâvres-Quiberon, le Conservatoire du Littoral, la Région Bretagne, dans un cadre de référence pour les actions partenariales.

4. Des valeurs partagées pour guider l'action de gestion du Bien

Définies le 8 septembre 2022 en réunion transversale réunissant les acteurs du territoire, ces valeurs portent avec fierté l'ambition collective du territoire pour la gestion du Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial, et orientent les actions dans ce cadre.

Elles ont été entérinées par le Conseil d'administration de Paysages de mégalithes du 28 octobre 2022 et par ses membres réunis en Assemblée générale du 18 novembre 2022. La Charte éthique portant ces valeurs a été validée en Assemblée générale du 28 avril 2023.

Les valeurs partagées du territoire et des acteurs des Mégalithes des rives du Morbihan ont été affirmées comme telles :



1. TRANSMISSION

AGIR pour la transmission d'un Bien commun, candidat à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, constitué de 5 attributs : ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépôts, paysage de littoral.

PARTAGER au plus grand nombre, grâce à l'éducation, l'appropriation collective et les projets culturels, les connaissances et la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien, dans un esprit de créativité, de curiosité et de quête du savoir, qui ont entouré ce Bien depuis le Néolithique.

2. MÉMOIRE

PARTIR en quête du savoir et du mystère ;

SOUTENIR la recherche scientifique ;

INVENTORIER les connaissances et les découvertes scientifiques, les rôles sociologiques et anthropologiques, les mythes et légendes du patrimoine mégalithique breton au fil des siècles ;

RESPECTER l'esprit des lieux ;

S'ENGAGER dans la transmission de ces diverses mémoires des mégalithes, mais aussi faire vivre leur part d'inconnu.

3. PRÉSERVATION

GARANTIR dans le temps la pérennité des critères d'intégrité et d'authenticité du Bien ;

SAUVEGARDER les sites et leur environnement, en valorisant les interconnexions entre eux, afin de préserver la lecture globale du Bien, et ainsi :

- garantir les meilleures conditions d'une interprétation scientifique ,
- donner à voir et à comprendre l'expression exceptionnelle d'un patrimoine unique au monde, à l'humanité, c'est-à-dire aux générations d'aujourd'hui et de demain.

PROTÉGER des altérations par la conservation et la restauration, l'entretien, l'aménagement, l'éducation, la sensibilisation, l'appropriation collective, la régulation de l'urbanisme et des flux de visite.

4. HÉRITAGE

S'APPROPRIER ET ANIMER cet héritage culturel vivant reçu en partage, en tant que maillon d'une chaîne de transmission, vers les générations futures, d'un Bien précieux, multiple, source de créativité et de riches opportunités ;

PÉRENNISER une des richesses du territoire ;

FAIRE RAYONNER le territoire constitutif de cette identité commune, au-delà de nos frontières, dans un esprit de fierté et d'ouverture.

III. Les principes d'engagement

Les engagements mis en œuvre pour assurer à long terme la protection et la gestion du Bien visent à protéger les éléments matériels et immatériels de sa VUE : les sites archéologiques (monuments et sites) et le paysage, les différents attributs du Bien (ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépôts, paysage de littoral). En trame de fond, une attention particulière a été portée à l'imaginaire collectif qui s'est développé autour de ce territoire, notamment depuis le XIXe siècle et au lien très fort lié à l'identité collective entre la Bretagne et les mégalithes.

Le territoire du Bien est une zone anthropisée depuis des millénaires et dont le tissu urbain s'accroît encore de nos jours. Dans ce territoire à enjeux multiples, soumis à une pression estivale marquée, il a semblé impératif de replacer les centaines de mégalithes dans une réalité quotidienne. Ce caractère temporel devait, nécessairement et parallèlement, se mettre en adéquation avec le caractère intemporel de la préservation de la VUE et capitaliser sur les nombreux outils déjà mis en place de préservation et de protection.

Chaque partie prenante signataire reconnaît la nécessité de se donner des règles collectives de gestion du périmètre du Bien proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Dans le cadre de la démarche, de la gouvernance et des valeurs rappelées ci-dessus, elles s'engagent à mettre en œuvre le plan de gestion du Bien, qui s'étend de 2024 à 2028, renouvelé tous les 5 ans, et dont les 6 enjeux stratégiques sont :

1. RENFORCER la recherche et la connaissance des attributs du Bien
2. FAVORISER l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous
3. ÉTENDRE les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniaux à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien
4. GÉRER les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes
5. DÉPLOYER une stratégie touristique et organiser la gestion des flux à l'intérieur du Bien et sur l'ensemble du territoire
6. METTRE EN ŒUVRE une gouvernance appropriée à la gestion efficiente du Bien

Chaque enjeu est décliné en fiches opérationnelles qui énoncent les actions et objectifs à plus court terme (5ans) (voir annexes).

Chaque partie prenante signataire s'engage également, collectivement, à :

7. MOBILISER ses compétences et ses moyens pour préserver et valoriser les sites et monuments mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, dans le respect de son paysage, et dans le respect des valeurs définies collectivement telles que mentionnées ci-dessus ;
8. PARTICIPER aux instances partenariales proposées pour animer et gérer la future inscription sur la Liste du Patrimoine mondial et respecter les règles édictées dans ce cadre ;

Conscients d'être collectivement dépositaires de cet héritage et de cette mémoire, les élus et gestionnaires de ce territoire s'engagent à transmettre ce patrimoine mégalithique exceptionnel aux générations futures.

Cette Charte est l'expression de l'engagement du territoire autour de la Valeur universelle exceptionnelle des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, et constitue la base des enjeux et des engagements traduits dans le Plan de Gestion du Bien proposé à l'inscription.



IV. Liste des contractualisations en cours

Point n° : 6

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

AFFAIRES FONCIERES

Parc industriel du Prat - Unité canine de la Police Nationale - Mise à disposition d'un terrain

Mme Monique JEAN présente le rapport suivant :

La Police nationale a sollicité la ville afin de permettre l'installation de sa brigade cynophile.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition un terrain d'une superficie de l'ordre de 1 500 m² sis avenue Edouard Michelin au Parc Industriel du Prat afin de permettre la construction d'un chenil et de bureaux à proximité du site de la SPA (Société Protectrice des Animaux), qui a participé à la détermination de son emprise.

Cette mise à disposition consistant en une mission de service public précieuse pour le territoire, il est proposé de la consentir à titre gratuit pour une durée de 15 ans.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de mettre à disposition de l'Etat un terrain d'une superficie de l'ordre de 1500m² à prélever sur la parcelle cadastrée section B10291p sise avenue Edouard Michelin, tel que matérialisé en annexe ;
- de décider que cette mise à disposition sera consentie à titre gracieux pour une durée de 15 ans ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. RIOU : Comment les 1000 m² de construction et globalement l'utilisation des 1500m² que la ville va mettre à disposition gratuitement de la Police Nationale, je ne vais pas faire des calculs d'apothicaire, comment cela va impacter notre droit à construire dans le cadre de la réglementation ZAN ?

M. LE MAIRE : Etant donné que c'est du modulaire, ça ne rentre pas dans le calcul. Et cela concerne les chiens de la Police Nationale et la gendarmerie.

M. AUFFRET : J'ai cru comprendre que les négociations avec la SPA ont été nourries sur la détermination du périmètre pour la brigade cynophile. C'est heureux qu'un terrain d'entente ait été trouvé pour préserver les espaces de promenade des chiens. Cela m'amène à la question du devenir de la SPA du Pays de Vannes. Il n'y a aucun procès d'intention de ma part. Le plan de relance du Gouvernement a permis de rénover les bungalows des chats en 2021 mais les locaux restent précaires – en témoignent les dommages de la tempête sur le chenil mais aussi le local d'accueil en préfabriqué. S'est un temps posée la question d'une relocalisation à Theix. Cela ne s'est pas fait. Avec une partie de la parcelle confiée à la SPA qui est maintenant mise à la disposition de la police nationale, c'est un peu moins de terrain pour la SPA mais elle l'utilisait finalement assez peu. Est-ce qu'il y a un projet pour la SPA du Pays de Vannes ? Envisagez-vous une délocalisation ou une amélioration des locaux actuels ?

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de projet porté actuellement soit par la SPA soit par la collectivité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 7

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

AFFAIRES JURIDIQUES

Protocole patinoire - Indemnisation

M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :

La gérante de la patinoire a repris l'exploitation de cet équipement, propriété de la ville de Vannes, dans le cadre d'un bail commercial, initialement conclu avec la SARL Patinium, à compter du 2 avril 2013.

La gérante a constaté en avril 2023 le caractère défectueux du groupe froid, empêchant la production de glace et donc l'exploitation de l'équipement conformément à sa destination.

S'agissant de grosses réparations, celles-ci sont à la charge du propriétaire, à savoir la ville de Vannes, qui s'est engagée à les mettre en œuvre. Néanmoins eu égard à la complexité du dispositif, une réception des travaux n'est envisageable qu'au printemps 2024, ce qui implique une fermeture complète de l'équipement.

Pour compenser la fermeture complète de l'équipement, pour une durée de 12 mois (du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024) et donc la perte d'exploitation, que cette fermeture constitue pour la gérante, un protocole transactionnel est envisagé, en application des articles 2044 à 2052 du Code Civil, afin de prévenir la naissance d'un contentieux.

Cet accord porte sur la prise en charge complète des études et travaux nécessaires à la remise en état d'un système de refroidissement de la glace de la patinoire, du remboursement des fluides au réel et du versement d'un forfait d'un montant total de 72 220.37 €, couvrant les frais fixes, que la ville versera à la SARL Patinium.

Par ailleurs, un suivi sera réalisé avec la gérante pour vérifier le bon déroulement de ce protocole.

Vu l'avis de la Commission :
Commission plénière

Je vous propose :

- d'approuver le projet de protocole transactionnel entre la ville de Vannes et la SARL Patinium, ci-annexé, qui prévoit : la prise en charge complète des études, les travaux nécessaires à la remise en état d'un système de refroidissement de la glace de la patinoire, le remboursement des fluides au réel et du versement d'un forfait couvrant les charges d'exploitation de la patinoire, pour un montant de 72 220.37 euros, que la ville versera à la SARL Patinium ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

Mme. MONNET : Je souhaite juste préciser que je ne prendrai pas part au vote.

M. ESSOLA : Nous n'avons pas d'opposition à ce que la ville en tant que propriétaire de la patinoire, établisse un protocole d'indemnisation avec la gérante le temps de la fermeture des travaux. Nous serons favorables. Cependant, concernant la remise en état du système de refroidissement de la glace, tel que c'est évoqué dans la délibération, nous ne connaissons pas le projet de la ville concernant le remplacement du groupe froid, ni les objectifs ni les orientations fixées. Face à une hausse globale des dépenses énergétiques, face aux enjeux climatiques et environnementaux, vous en conviendrez, ce ne sera pas un investissement anodin. Simplement, nous souhaitons vous demander si nous pourrions avoir des informations et des documents sur le sujet.

M. AUFFRET : Mon intervention va dans le même sens. Nous avons à Vannes une patinoire depuis plus de 30 ans. Son histoire est compliquée puisque la société à l'origine de la patinoire Gwen Ice a enchainé les déficits dans les années 90, ce qui a amené la mairie à devenir propriétaire du bâtiment et à nouer un bail commercial avec Gwen Ice. Puis, à la liquidation de celle-ci à transférer ce bail à la SARL Patinium en 2000. Les relations avec la SARL n'ont pas toujours été faciles avec la mairie. Il y a eu une série de procès sous le mandat de votre prédécesseur. Des hauts avec jusqu'à 2 professeurs à temps plein à la patinoire et des bas. Nous sommes aujourd'hui sur un bas. Et cette situation m'amène à plusieurs réflexions. Concernant la panne : la gérante a en effet constaté des anomalies dans ses consommations de fluides et a alerté la mairie en avril. Les anomalies empirant, le groupe froid a dû être éteint début mai. Concrètement, quand le groupe froid est éteint, la glace fond. Et on a 48 à 72h pour sauver la piste de patinage. Concrètement, la dalle de sable qui sert de fond à la piste de patinage dégèle, le sable gonfle, l'air s'insinue, et les tuyaux en-dessous s'oxyde et se déforme, empêchant toute reprise. Les 8km de tuyaux soudés doivent être entièrement changés. Donc nous avons 48 à 72 heures pour intervenir, or, les services sont intervenus 1 mois plus tard ! La piste est donc devenue inutilisable. Les grosses réparations sont selon le bail à la charge de la mairie. Du coup, je m'interroge sur le suivi de cette patinoire par les services ? Comment peut-on arriver à une situation où l'inaction entraîne la mise hors service de la patinoire ? Alors, j'ai cru comprendre que des premiers devis de remise en état ont été fait dans les 48 à 72 heures, mais à des prix très élevés. Je ne sais pas si vous pouvez me le confirmer. Mais dans ce cas, si les devis étaient exorbitants et qu'il n'était pas possible de les suivre, je ne comprends pas comment nous nous sommes retrouvés au pied du mur sur cet équipement communal avec l'obligation de prendre des décisions dans l'urgence sous peine de voir l'équipement se casser. Cette panne est finalement peut-être un mal pour un bien. En effet, cette patinoire nécessite pour son développement un agrandissement. C'est un serpent de mer depuis la reprise de la patinoire par Patinium Ice en 2000.

Il y a plusieurs projets qui ont été envisagés qui sont importants pour l'attractivité du club de patinage qui peine à recruter des professeurs sur un équipement trop exigu pour bien préparer ses élèves et pour l'aisance d'exploitation, des clients se voient souvent refuser l'entrée en hiver faute de place. Toutefois, cette situation m'interroge. Tout d'abord sur le protocole d'accord qui n'est pas tout à fait complet. Il a fallu attendre 7 mois, 7 longs mois de fermeture, pour trouver ce compromis qui vise aussi à éviter tout contentieux, et on comprend pourquoi. Ce protocole compense toutes les charges sauf le salaire du salarié de Patinium Ice, mettant la société dans une situation très précaire. La gérante n'a pas d'argent pour payer le salaire de son salarié. Pourquoi ce salaire n'est-il pas inclus dans le protocole d'accord ? Les travaux de réparation ont été annoncés dans la presse le 12 octobre par le directeur général des services. Toutefois, je note que la gérante a appris les travaux – en l'occurrence le système 0 carbone photovoltaïque – par la presse. Et lorsqu'on appelle la seule société en France (Helioclim) qui propose ce dispositif, ils ne sont pas au courant. Les travaux de réparation annoncés dans la presse ne mentionnent pas l'agrandissement. Or quitte à remplacer tout le groupe froid et la tuyauterie avec un système innovant, il serait intéressant de prévoir une installation qui pourrait convenir à une piste plus grande. Un protocole d'accord incomplet qui laisse la gérante dans une situation de grande précarité, des travaux annoncés dans la presse sans concertation avec la gérante, l'absence de toute mention d'un projet d'agrandissement. Cela pose la question de la stratégie pour cet équipement. Souhaitez-vous continuer travailler avec la gérante ? Auquel cas, pourquoi ne pas inclure toutes les charges dans le protocole ? Quelle ambition avez-vous pour cet équipement ? Un agrandissement est-il à l'ordre du jour ? Auquel cas, est-il prévu de dimensionner la réparation du groupe froid à cet agrandissement ?

M. LE MAIRE : A partir du moment où il y a une dépense pour la collectivité, ça doit faire l'objet d'une délibération au sein du conseil municipal. Je n'ai pas eu pour habitude de mettre sur la place publique des considérations personnelles soit par rapport à des collaborateurs de la ville, soit par rapport à quelqu'un qui a une délégation d'un équipement communal. Vous posez des questions auxquelles je n'ai pas envie de répondre. J'ai le sentiment que dans les difficultés qui ont été celles de la gérante de la patinoire dont je salue le travail, l'investissement, la volonté de poursuivre dans un bâtiment qui n'est pas de première jeunesse vous l'avez dit et je vous rejoins. Je vous rappelle que généralement ces équipements sont portés par les EPCI sur les territoires équivalents au nôtre soit en direct sur délégation de service public. Quand vous dites, vous semblez avoir de bonnes informations, que la gérante apprend par la presse la nature des travaux qui vont être effectués sur un équipement communal, c'est elle qui nous a apporté la solution ou une partie de la solution. Oui je tiens à cet équipement sur le territoire. Je pense que depuis 12 ans que je suis Maire, je l'ai montré au précédent gérant. Effectivement les relations entre la ville et le gérant n'ont pas toujours été au beau fixe. J'ai le sentiment que ça va dans le bon sens. Et oui il faudra se poser la question à l'avenir de ce type d'équipement à neuf sur notre territoire mais qui ne pourra pas être porté uniquement par la ville car aujourd'hui la fréquentation de l'équipement quand il fonctionne, ce n'est pas uniquement des vannetais, ce n'est pas uniquement des gens de l'agglomération, ça va bien au-delà. Et le club de hockey qui forme des jeunes, un certain nombre de nos enfants dans le cadre des tickets sport nature culture, vont aussi à la patinoire. Les scolaires aussi que nous finançons. Ce qui permet aussi à la gérante d'avoir des comptes proches de l'équilibre. Donc oui je tiens à cet équipement et j'espère que dans les années à venir, il y aura sur ce territoire un projet d'une nouvelle patinoire.

M. AUFFRET : Merci M. le Maire pour ces réponses. Sur le dimensionnement de réparation, car vous vous dites peut-être que l'agrandissement fait partie de vos réflexions. Il va falloir installer une nouvelle tour de froid, est-ce que ...

M. LE MAIRE : Non. Il n'y a plus de fréon. C'est pour cela que nous avons mis du temps à trouver des solutions qui soient durables à moyen terme et qui soient acceptables en terme de coût pour la collectivité. C'est l'option qui a été prise et je vous répondrai par courrier sur les aspects techniques de cette décision que je ne maîtrise pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR	42	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA, Patrick LE MESTRE, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	1	Odile MONNET, Conseillère municipale

Protocole d'accord pour règlement à l'amiable de pertes d'exploitation

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de VANNES,
Domiciliée à l'Hôtel de Ville – BP 509 – 56019 VANNES CEDEX
représentée par son Maire, David ROBO, dûment habilité à l'effet des présentes par
délibération du 14 novembre 2022,

Ci-après dénommée « VILLE DE VANNES »

D'une part,

Et

La société Patinium Ice,
Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 1 500 Euros,
Domiciliée 6 rue Georges Caldray à Vannes
représentée par sa gérante, Madame Nolwenn LANNE PETIT, dûment habilitée à l'effet des
présentes.
Siret n°87902317400011

Ci-après dénommée « LA PATINOIRE »

D'autre part,

IL EST EXPOSE :

La gérante a repris l'exploitation de la patinoire, propriété de la ville de Vannes, dans le cadre
d'un bail commercial, initialement conclu avec la SARL Patinium, représentée par Monsieur
Olivier GUIBERT, à compter du 2 avril 2013.

La gérante a constaté en avril 2023 le caractère défectueux du groupe froid, empêchant la
production de glace et donc l'exploitation de l'équipement conformément à sa destination.

S'agissant de grosses réparations, celles-ci sont à la charge du propriétaire, à savoir la Ville
de Vannes, qui s'est engagée à les mettre en œuvre. Néanmoins eu égard à la complexité du
dispositif, une réception des travaux n'est envisageable qu'au printemps 2024, ce qui implique
une fermeture complète de l'équipement.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent protocole a pour objet de régler les désordres occasionnés par la fermeture de LA PATINOIRE, de la période du 01/05/2023 au 30/04/2024.

Article 2 : Nature des travaux nécessaires

Suite à l'état des lieux contradictoire, une refonte complète du système de refroidissement de la glace s'avère nécessaire. La ville prendra à sa charge les études et travaux nécessaires à la remise en état de l'équipement.

Article 3 : Engagements des parties

3.1 Engagement de l'entreprise

LA PATINOIRE s'engage à permettre sans restriction, l'accès de l'équipement à LA VILLE et à toute entreprise missionnée par LA VILLE, pour la bonne exécution des travaux diligents.

En contrepartie de la fermeture de l'équipement durant une période de 12 mois (du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024), LA VILLE indemniserà LA PATINOIRE à hauteur de SOIXANTE DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT EUROS ET TRENTE SEPT CENTIMES (72 220.37 euros).

En contrepartie de la somme visée ci-dessus, LA PATINOIRE renonce définitivement à engager toutes poursuites devant les tribunaux compétents.

3.2 Engagement de la collectivité

La commune assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de remplacement du groupe froid, à ses frais.

3.3 Renoncements réciproques

En conséquence, et à compter du règlement de la somme mentionnée à l'article 3.1 ci-dessus, les Parties renoncent, chacune pour ce qui la concerne et de façon irrévocable à saisir quelque juridiction que ce soit de tout recours intéressant directement ou indirectement la nature des dégâts occasionnés, et l'indemnité versée en contrepartie de la fermeture occasionnée.

Article 4 : Modalités de paiement

La ville versera à compter de la signature du présent protocole, un forfait d'un montant total de 72 220.37 €, couvrant les frais d'assurance, d'honoraires de comptables, de télécommunication, les frais de locations et maintenances diverses, la rémunération de la gérante y compris les éventuels dividendes et les charges afférentes à cette rémunération, ainsi que les charges financières relatives aux prêts professionnels souscrits auprès de la banque populaire.

A cette somme il convient de déduire 10 000 € d'ores et déjà versés dans le cadre de protocoles signés le 20 septembre 2023 et le 2 octobre 2023.

La ville versera ainsi à la signature de présent protocole, la somme de 62 220.37 €.

S'agissant du règlement des fluides (électricité, eau et gaz), pour les sommes dues à compter de la fermeture de l'équipement, elles seront réglées trimestriellement, sur présentation des factures correspondantes à la consommation et aux abonnements.

Un point de situation sera réalisé en février 2024.

TYPE	DETAIL	MONTANT
CHARGES FIXES	- Locations diverses + frais chien de garde + logiciel = 7 564€ - Assurance = 4 413€ - Honoraires comptables = 6 853€ - Télécom = 252*12 = 3 024€ - Rémunération gérante + charges - y compris éventuels dividendes = 49 463€	71 317 €
FRAIS FINANCIERS	- Frais d'avenant = 160€ - Intérêts et assurances de novembre 23 à avril 24 = 58,27€*6 = 349,62€ - Agios de mai à octobre 23 = 393,75€	903,37 €
TOTAL FORFAIT		72 220,37 €
TOTAL FORFAIT APRES DEDUCTION DE L'AVANCE DEJA VERSÉE (10 000 €)		62 220,37 €
FLUIDES	Electricité, gaz et eau	Au réel sur présentation des factures correspondantes à la période de fermeture

Article 5 : Effets

Le présent protocole est conclu en application des dispositions des articles 2044 et suivants du code civil et notamment de l'article 2052. Le Protocole aura entre les Parties le même effet juridique qu'une décision juridictionnelle ayant l'autorité de la force jugée en ce qui concerne la réparation des désordres et leurs conséquences.

Article 6 : Litiges

Le présent protocole prendra effet à compter de sa signature par les Parties.

Tout litige lié à l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation du présent protocole relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Rennes.

Fait à Vannes, en deux exemplaires originaux,
le

Pour la ville de Vannes,
Le Maire,

Pour La SARL Patinium Ice,
La gérante,

David ROBO

Nolwenn LANNE PETIT

Point n° : 8

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des Emplois - Modification

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Régulièrement depuis son adoption, il est nécessaire d'adapter le tableau des emplois aux évolutions de l'organisation de l'administration. Une actualisation est ainsi proposée et porte sur :

- des intitulés de poste,
- des actualisations de temps de travail,
- des créations et suppressions de poste,
- des mises à jour de cadres d'emplois, en raison des nouveaux agents recrutés.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 octobre 2023.

Vu l'avis de la Commission :

Commission plénière

Je vous propose :

- d'approuver les modifications du tableau des emplois conformément à l'annexe jointe,
- de recourir au recrutement d'agents contractuels sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

Mme. DUMAS : En ce qui concerne le tableau des emplois et dans la continuité de l'opposition précédente, nous nous abstenons sur ce bordereau car nous ne faisons pas partie des instances prenant part aux décisions. Néanmoins nous tenons à souligner les évolutions positives en faveur de la déprécarisation de l'emploi notamment sur les emplois d'entretien et de ménage avec notamment l'augmentation du temps de travail d'un certain nombre d'agents. En rebond, nous souhaitons également saisir le tableau des emplois pour comme nous l'avions déjà sollicité auparavant, que vous puissiez nous transmettre le projet de service de la police municipale.

M. LE MAIRE : Oui.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR	38	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUEt, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOux, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	5	Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

n° du poste	Direction	Ancienne situation			Nouvelle situation			CHAP 12
		catégorie	Filière	CE	catégorie	Filière	CE	
12082	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- TRANQUILLITE -- POLICE MUNICIPALE -- BRIGADE 2 MATIN	BRIGADE 1 MATIN - Policier municipal (F/H)			BRIGADE 2 MATIN - Policier municipal- Référent police de l'environnement (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière police municipale		catégorie C	Filière police municipale		
		CE Agents de police municipale	35/35	100%	CE Agents de police municipale	35/35	100%	
11700	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- TRANQUILLITE -- POLICE MUNICIPALE -- BRIGADE 1 SOIREE	Policier municipal - Chef de brigade - Référent police de l'environnement (F/H)			Policier municipal - Chef de brigade (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière police municipale		catégorie C	Filière police municipale		
		CE Agents de police municipale	35/35	100%	CE Agents de police municipale	35/35	100%	
11750	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- TRANQUILLITE -- POLICE MUNICIPALE -- BRIGADE 2 MATIN	Policier municipal - Chef de brigade - Référent police de l'environnement (F/H)			Policier municipal - Chef de brigade (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière police municipale		catégorie C	Filière police municipale		
		CE Agents de police municipale	35/35	100%	CE Agents de police municipale	35/35	100%	
11538	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- TRANQUILLITE -- POLICE MUNICIPALE	Policier municipal - responsable opérationnel - adjoint au directeur - moniteur bâton et TPI(F/H)			Policier municipal - responsable opérationnel - adjoint au directeur - moniteur bâton et TPI(F/H)			0,00
		catégorie C	Filière police municipale		catégorie B	Filière police municipale		
		CE Agents de police municipale	35/35	100%	CE Chefs de service de police municipale	35/35	100%	
15950	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- FINANCES -- EXECUTION BUDGETAIRE -- COMPTABILITE	Administrateur fonctionnel SI financier - qualité comptable (F/H)			Administrateur fonctionnel SI financier - qualité comptable (F/H)			0,00
		catégorie B	Filière administrative		catégories B et C	Filière administrative		
		CE Rédacteurs	35/35	100%	CE Adjoint administratifs CE Rédacteurs	35/35	100%	
12021	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- RESSOURCES HUMAINES -- GESTION DES PERSONNELS ET DES CARRIERES	Référent Retraite - Gestionnaire Carrière-Paie-Retraite (F/H)			Référent paie et retraite - Gestionnaire RH en gestion intégrée (F/H)			0,00
		catégorie B	Filière administrative		catégorie B	Filière administrative		
		CE Rédacteurs	35/35	100%	CE Rédacteurs	35/35	100%	
11843	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- RESSOURCES HUMAINES -- GESTION DES PERSONNELS ET DES CARRIERES	Référent Carrière - Gestionnaire Carrière-Paie-Retraite (F/H)			Référent carrière et absentéisme - Gestionnaire RH en gestion intégrée (F/H)			0,00
		catégorie B	Filière administrative		catégorie B	Filière administrative		
		CE Rédacteurs	35/35	100%	CE Rédacteurs	35/35	100%	
14068	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- RESSOURCES HUMAINES -- GESTION DES PERSONNELS ET DES CARRIERES	Référent Paie - Gestionnaire Carrière-Paie-Retraite (F/H)			Gestionnaire RH en gestion intégrée (F/H)			0,00
		catégorie B	Filière administrative		catégorie B	Filière administrative		
		CE Rédacteurs	35/35	100%	CE Rédacteurs	35/35	100%	
12332	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- RESSOURCES HUMAINES -- GESTION DES PERSONNELS ET DES CARRIERES	Gestionnaire Carrière-Paie-Retraite (F/H)			Gestionnaire RH en gestion intégrée (F/H)			0,00
		catégories B et C	Filière administrative		catégorie B	Filière administrative		
		CE Adjoint administratifs CE Rédacteurs	35/35	100%	CE Rédacteurs	35/35	100%	
11833	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- RESSOURCES HUMAINES -- GESTION DES PERSONNELS ET DES CARRIERES	Gestionnaire Carrière-Paie-Retraite (F/H)			Gestionnaire RH en gestion intégrée (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière administrative		catégorie B	Filière administrative		
		CE Adjoint administratifs	35/35	100%	CE Rédacteurs	35/35	100%	
11541	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE RESSOURCES ET CITOYENNETE -- RESSOURCES HUMAINES -- GESTION DES PERSONNELS ET DES CARRIERES	Gestionnaire Carrière-Paie-Retraite (F/H)			Gestionnaire RH en gestion intégrée (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière administrative		catégorie B	Filière administrative		
		CE Adjoint administratifs	35/35	100%	CE Rédacteurs	35/35	100%	
11814	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent de propreté (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoint Techniques	35/35	100%	CE Adjoint techniques	35/35	100%	
11733	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent de propreté des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoint techniques	35/35	100%	CE Adjoint techniques	35/35	100%	
12282	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent de propreté des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoint techniques	35/35	100%	CE Adjoint techniques	35/35	100%	
11963	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent de propreté des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoint techniques	35/35	100%	CE Adjoint techniques	35/35	100%	
11521	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent de propreté des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoint techniques	35/35	100%	CE Adjoint techniques	35/35	100%	
11917	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent de propreté des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoint techniques	35/35	100%	CE Adjoint techniques	35/35	100%	

n° du poste	Direction	Ancienne situation			Nouvelle situation			CHAP 12
12324	Seance du 13-11-2023 DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent de propreté des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
15025	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent d'entretien Palais des Arts (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
12125	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent d'entretien des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
11816	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent d'entretien (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	17,5/35	50%	CE Adjoints techniques	17,5/35	50%	
11865	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent d'entretien des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	31,5/35	90%	CE Adjoints techniques	31,5/35	90%	
11351	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR CENTRE	Agent d'entretien des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
12189	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST	Agents d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,32
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	14/35	40%	CE Adjoints techniques	25,2/35	72%	
11670	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager et en périscolaire (F/H)			0,10
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	21/35	60%	CE Adjoints techniques	24,5/35	70%	
15606	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST	Agent de propreté des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
12249	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,27
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	14/35	40%	CE Adjoints techniques	23,45/35	67%	
12162	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST	Responsable de secteur entretien ménager (F/H)			Responsable de secteur entretien ménager (F/H)			0,20
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	80/35	80%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
11374	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST	Agent d'entretien des écoles élémentaires et agent de restauration (F/H)			Agent d'entretien ménager et de restauration (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	33,25/35	95%	CE Adjoints techniques	33,25/35	95%	
12114	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- ALSH - RESTAURATION -- RESTAURATION MUNICIPALE -- RESTAURANTS SCOLAIRES	Agent de restauration et d'entretien des écoles (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST Agent d'entretien ménager et de restauration (F/H)			0,05
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	29,75/35	85%	CE Adjoints techniques	31,5/35	90%	
11316	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- ALSH - RESTAURATION -- RESTAURATION MUNICIPALE -- RESTAURANTS SCOLAIRES	Agent de restauration et d'entretien des écoles (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST Agent d'entretien ménager et de restauration (F/H)			0,05
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	31,5/35	90%	CE Adjoints techniques	33,25/35	95%	
A CRÉER	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR EST	CREATION			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,80
				Catégorie C	Filière Technique			
				CE Adjoints techniques	28/35	80%		
11703	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD	Agent d'entretien et de restauration (F/H)			Agent d'entretien ménager et de restauration (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	

n° du poste	Direction	Ancienne situation			Nouvelle situation			CHAP 12
11503	Seance du 13-11-2023 DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
12105	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,32
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	14/35	40%	CE Adjoints techniques	25,2/35	72%	
11950	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,27
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	14/35	40%	CE Adjoints techniques	23,45/35	67%	
11758	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD	Agent d'entretien des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
12092	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	17,5/35	50%	CE Adjoints techniques	17,5/35	50%	
11489	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- ALSH -- RESTAURATION -- RESTAURATION MUNICIPALE -- RESTAURANTS SCOLAIRES	Agent de restauration et d'entretien des écoles (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD Agent d'entretien ménager et de restauration (F/H)			0,10
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	28/35	80%	CE Adjoints techniques	31,5/35	90%	
11900	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- ALSH -- RESTAURATION -- RESTAURATION MUNICIPALE -- RESTAURANTS SCOLAIRES	Agent de restauration et d'entretien des écoles (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD Agent d'entretien ménager et de restauration (F/H)			0,05
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	29,75/35	85%	CE Adjoints techniques	31,5/35	90%	
11776	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- ALSH -- RESTAURATION -- RESTAURATION MUNICIPALE -- RESTAURANTS SCOLAIRES	Agent de restauration et d'entretien des écoles (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD Agent d'entretien ménager et de restauration (F/H)			0,10
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	28/35	80%	CE Adjoints techniques	31,5/35	90%	
12018	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION -- VIE LOCALE -- ANIMATION SOCIALE -- CENTRE SOCIOCULTUREL HENRI MATISSE	Agent d'entretien au centre socio-culturel de Ménimur (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	33,25/35	95%	CE Adjoints techniques	33,25/35	95%	
12080	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION -- VIE LOCALE -- ANIMATION SOCIALE -- CENTRE SOCIOCULTUREL HENRI MATISSE	Agent d'entretien au centre socioculturel de Ménimur et au DSU (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR NORD Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
11284	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,16
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	17,15/35	49%	CE Adjoints techniques	22,75/35	65%	
11681	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,05
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	33,25/35	95%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
12330	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,22
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	17,5/35	50%	CE Adjoints techniques	25,2/35	72%	
11763	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	17,5/35	50%	CE Adjoints techniques	17,5/35	50%	
12098	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent d'entretien des écoles élémentaires (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,25
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	14/35	40%	CE Adjoints techniques	22,75/35	65%	
14983	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent de propreté des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	

n° du poste	Direction	Ancienne situation			Nouvelle situation			CHAP 12
15059	Seance du 13-11-2023 DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent d'entretien (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
11978	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent d'entretien des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
11682	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION -- VIE LOCALE -- ANIMATION SOCIALE -- CENTRE SOCIOCULTUREL LES VALLONS DE KERCADO	Agent d'entretien au centre socio-culturel de Kercado (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD Agent d'entretien ménager et en périscolaire (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
11829	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION -- VIE LOCALE -- ANIMATION SOCIALE -- CENTRE SOCIOCULTUREL LES VALLONS DE KERCADO	Agent d'entretien au centre socio-culturel de Kercado (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD Agent d'entretien ménager et en périscolaire (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	28/35	80%	CE Adjoints techniques	28/35	80%	
11729	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- ALSH - RESTAURATION -- RESTAURATION MUNICIPALE -- RESTAURANTS SCOLAIRES	Agent de restauration et d'entretien des écoles (F/H)			POLE TECHNIQUE // ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD Agent d'entretien ménager et de restauration (F/H)			0,15
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	28/35	80%	CE Adjoints techniques	33,25/35	95%	
15405	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- LOGISTIQUE -- ENTRETIEN DES LOCAUX -- ENTRETIEN LOCAUX SECTEUR SUD	Agent d'entretien des locaux (F/H)			Agent d'entretien ménager (F/H)			0,50
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	17,5	50%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
11583 et 12310	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- LOGISTIQUE ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS -- VOIRIE ET ESPACE PUBLIC -- GESTION DU DOMAINE PUBLIC -- MARCHÉS	Placier - Agent du domaine public (F/H)			Placier - Agent du domaine public (F/H)			0,00
		catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints Techniques	35/35	100%	CE Agents de maîtrise	35/35	100%	
15974 et 15975	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE TECHNIQUE -- BATIMENT -- GESTION DE PATRIMOINE BUREAU ETUDES -- ETUDES	Conducteur d'opérations (F/H)			Conducteur d'opérations (F/H)			0,00
		catégorie B	Filière Technique		Catégorie A	Filière Technique		
		CE Techniciens	35/35	100%	CE Ingénieurs	35/35	100%	
11297	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- ALSH - RESTAURATION -- RESTAURATION MUNICIPALE -- CUISINE CENTRALE DE KERCADO	Cuisinier (F/H)			Magasinier (F/H)			0,00
		Catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	35/35	100%	CE Adjoints techniques	35/35	100%	
A CRÉER	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- ALSH - RESTAURATION -- RESTAURATION MUNICIPALE -- CUISINE CENTRALE DE KERCADO	CREATION			Chauffeur-Livreur (F/H)			0,70
					Catégorie C	Filière Technique		
					CE Adjoints techniques	24,5/35	70%	
11879	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- ENFANCE EDUCATION -- EDUCATION -- COORDINATION TEMPS PERISCOLAIRE -- TEMPS PERISCOLAIRES	Animateur en activités périscolaires (F/H)			Animateur en activités périscolaires (F/H)			-0,09
		Catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	10,5/35	30%	CE Adjoints techniques	7,5/35	21%	
12184	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- COMMUNICATION -- GRAPHISME	Agent P.A.O. (F/H)			Designer graphique (F/H)			0
		Catégorie C	Filière Technique		Catégorie B	Filière Technique		
		CE Adjoints techniques	35/35	100%	CE Techniciens	35/35	100%	

TOTAL 4,57

Point n° : 9

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

FINANCES

Exercice 2023 - Décision modificative N°1 - Budget principal

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

BUDGET PRINCIPAL

La présente modification du budget principal s'élève globalement à : **700 200 €**

dont en section de **fonctionnement** **262 000 €**
et en section **d'investissement** **438 200 €**

En section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Montant	
011 - Charges à caractère général	351 500,00	Ajustement des dépenses courantes d'entretien et de petites fournitures et complément pour les charges d'électricité
65 - Autres charges de gestion courante	266 500,00	Indemnisation de la patinoire, cité de l'emploi et annulation d'un titre antérieur
68 - Dotations et provisions	-356 000,00	Diminution de l'enveloppe de réserve
TOTAL	262 000,00	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
70 - Produits des services, du domaine, ventes diverses	20 000,00	Ajustement des recettes des musées
731 - Fiscalité locale	230 000,00	Ajustement de la taxe sur l'électricité, des droits de mutations et du produit des jeux
77 - Recettes exceptionnelles	12 000,00	Mandats annulés sur exercices antérieurs
TOTAL	262 000,00	

En section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Montant	Objet
204 - Subventions d'équipements versées	-153 000,00	Ajustements des crédits de paiements sur autorisations de programmes
21 - Immobilisations corporelles	746 200,00	Baisse des crédits de paiements pour l'Hermine, les locaux associatifs et le budget annexe des restaurants
23 - Immobilisations en cours	-570 000,00	Acquisition foncière, achat de véhicules et végétalisation de la cour d'école de Cliscouët
26- Participations et créances rattachées à des participations	57 000,00	Prise de participation SPL stationnement
21 - Immobilisations corporelles	231 000,00	Apurement de l'actif du port de Commerce avant son transfert au budget annexe
13 - Subventions d'investissement	127 000,00	
TOTAL	438 200,00	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
10 - Dotations, fonds divers et réserves	37 000,00	Un don pour la rénovation de l'orgue de Saint Patern
13 - Subventions d'investissement reçues	43 200,00	Subvention de la région pour le CIAP et Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'école Pape Carpentier
21 - Immobilisations corporelles	231 000,00	Apurement de l'actif du port de Commerce avant son transfert au budget annexe
13 - Subventions d'investissement	127 000,00	
TOTAL	438 200,00	

Une opération d'ordre non budgétaire nécessitant la mobilisation du compte de réserve 1068 pour un montant en débit de 819 025,79 € et en crédit de 105 311,52 € sera effectuée afin de compléter l'apurement de l'actif du Port de commerce avant son transfert au budget annexe Port de Commerce. Le tableau joint en annexe reprend le détail des écritures de mobilisation du compte 1068.

BUDGET ANNEXE DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

En section de fonctionnement

	Chapitre	Montant	Objet
Dépenses	011 - Charges à caractère général	20 000,00	Frais d'alimentation
Recettes	70 Produits des services	20 000,00	Recettes usagers

En section d'investissement

	Chapitre	Montant	Objet
Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	-10 000,00	Un décalage sur 2024 d'opérations d'achat de matériel et de travaux
	21 - Immobilisations corporelles	-30 000,00	
	23 - Immobilisations en cours	-113 000,00	
TOTAL		-153 000,00	
Recettes	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-153 000,00	Subvention d'équipement du budget principal

Vu l'avis de la Commission :
Commission plénière

Je vous propose :

- d'approuver la décision modificative numéro 1 du budget principal et du budget annexe des restaurants municipaux pour l'exercice 2023 telle qu'elle vous est présentée ;
- d'approuver la mobilisation du compte 1068 suivant l'annexe jointe afin d'apurer l'actif du Port de Commerce ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MAIRE : Nous pouvons voir là, c'est important de le dire, la sincérité du budget proposé par la majorité municipale en décembre dernier. Quand dans l'année qui suit le vote du budget, nous ne proposons pas de budget supplémentaire, et nous proposons une décision modificative qui est d'une modestie sans nom sur un budget de 150 millions d'euros. Sincérité du budget proposé en décembre 2022 comme il le sera en décembre 2023.

M. LE MOIGNE : Sur cette décision modificative, nous voterons contre en cohérence avec notre vote sur le budget habituel.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR	38	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUEt, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	5	Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Point n° : 10

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2024

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte économique tendu, la légère reprise économique étant fragilisée par des tensions géopolitiques majeures.

Le maintien de la bonne santé financière de notre ville est une recherche constante dans le choix de nos équilibres financiers. Le programme d'investissement ambitieux défini en début de mandat prend toute son ampleur en 2024.

Les orientations budgétaires 2024 traduisent ainsi dans le détail, nos choix budgétaires stratégiques pour le développement et la qualité de vie à Vannes.

Vu l'avis de la Commission :
Commission plénière

Je vous propose :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2024 ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. THEPAUT : Bonsoir, exercice réglementaire et donc traditionnel que ce débat sur les orientations du budget 2024 dont je vous présente ici les grands axes et enjeux. Ce débat doit être tenu dans les 2 mois précédant le vote du budget. Cette présentation sera donc suivie d'un débat dont nous prendrons acte puisqu'il s'agit d'une délibération sans vote. La présentation des orientations se déroulera suivant le déroulé qui vous est affiché, après une courte introduction et la présentation du contexte économique et financier, nous aborderons les orientations du budget 2024 par les grands indicateurs. Je déclinerai ensuite les priorités politiques, base du projet de budget 2024. Les traditionnelles maquettes budgétaires seront ensuite évoquées rapidement avant la conclusion de cette présentation. L'incertitude devient malheureusement un contexte traditionnel de préparation des budgets. Incertitudes économiques, géostratégiques et climatiques. Les budgets que nous préparerons à l'avenir nous imposerons encore plus de prudence dans les perspectives de gestion.

Vannes doit continuer son développement économique, écologique en préservant le bien-être de nos concitoyens. Ce projet de budget 2024 reste donc prudent mais toujours ambitieux pour le bien de tous. Le contexte économique et financier s'est stabilisé après des tensions majeures de 2023, avec des indicateurs qui restent inquiétants. L'inflation reste en hausse (même si cette hausse ralentit). Les denrées et matières premières et bien entendu les fluides restent très couteux pour le budget de la ville. L'Etat prévoit un PIB en croissance qui reprend légèrement. Les taux d'intérêt devraient se stabiliser mais à un niveau haut (autour de 3,6%). Nous sommes prudents et conscients que l'état de guerre au Moyen Orient en plus du conflit ukrainien peut affecter profondément ces prévisions. Le pilotage fin de nos ressources et de nos dépenses est un impératif. C'est d'ailleurs cette prudence et ce sérieux auquel nous tenons qui nous permet aujourd'hui de maintenir une situation financière saine. Et actuellement c'est un grand plus par rapport à d'autres collectivités qui, face à l'augmentation des coûts de l'énergie et de la masse salariale, en viennent à réduire leurs investissements voire réduire leur service public, ou augmenter les impôts. Notre situation financière, avec un endettement est faible, et un taux d'épargne très haut nous permet de faire face à cette tension et relever les défis qui nous attendent tout en préservant depuis 2001 le taux d'imposition, accélérant notre effort d'investissement, maintenant un haut niveau de service public. C'est le résultat du cap que nous tenons depuis plusieurs années et que nous maintenons ! Plus précisément pour le budget 2024, nous prévoyons de :

- maintenir une année encore les taux communaux à leur niveau bas au regard des autres collectivités de même strate.
- Recourir à l'endettement en fin d'année 2024 au plus juste des besoins pour équilibrer les comptes.
- Préserver le niveau d'autofinancement par la recherche du meilleur équilibre du fonctionnement.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'AP/CP avec un niveau d'investissement inédit en 2024, historiquement le plus important.

Passons plus précisément à la dette. Nous le disons régulièrement, la dette est maîtrisée. Notre encours serait à 50 Millions d'euros au 31 décembre 2024, hors emprunt nouveau, soit un niveau inférieur à celui qui était en vigueur avant l'introduction de la dette Kérino. La majorité de la dette est à taux fixe nous protégeant de façon relative mais certaine de la hausse importante des taux d'intérêt. Au 1er janvier 2024, le taux moyen de la dette du budget principal sera de 2,07 % (hors PPP Kérino).

Je vous parlais d'épargne, il y a quelques minutes, l'épargne brute est toujours forte à hauteur prévisionnelle de 11,5 M€ hors cessions pour le budget primitif. Nous étions en prévision à 10,8 M€ l'année dernière. Les réalisations de l'année améliorent le résultat de l'épargne in fine. A noter que le graphique expose une épargne prévisionnelle 2023 à 25 M€ intégrant les cessions réalisées, soit 15 M€ pour l'épargne hors cessions. Le profil de l'épargne nette suit logiquement le profil de l'épargne brute. Pour 2024, la contraction de l'épargne s'explique par l'intégration des mesures gouvernementales relatives à la masse salariale, l'inflation notamment du coût de l'énergie et la stabilité des recettes (par exemple des DMTO). C'est la traduction de l'absorption par la Ville des défis, et on ne peut que se féliciter d'avoir maintenu une situation saine qui nous permet de faire face.

Comme annoncé en préambule, je vais à présent vous présenter les options budgétaires et politiques du Budget primitif 2024. Anticiper le changement climatique et prendre notre part pour en limiter l'impact, travailler la résilience du territoire, c'est notre défi à tous, particuliers et collectivités. Relever ce défi est une ambition autant qu'une nécessité. Chaque projet, chaque espace à aménager, chaque achat est réfléchi en ce sens. C'est le marqueur transversal au cœur des projets 2024, avec des engagements forts tels que le développement de la place du vélo en ville, la poursuite du plan d'économies et de production d'énergies, la végétalisation des cours d'école, la désimperméabilisation de plusieurs parkings, une ambition environnementale forte sur les nouveaux équipements tels que le groupe scolaire Kerniol ou Saint Exupéry, ou encore le renforcement de la place du bio dans les cantines. 2024 est une année olympique, évidemment le sport y aura toute sa place.

Les équipes de la Ville, le monde associatif et l'ensemble des acteurs seront mobilisés autour d'une programmation spécifique Terre de jeux et relais de la flamme. La Ville continuera d'être au rendez-vous de l'entretien des terrains et stades, particulièrement marqués par l'inflation. Le soutien aux associations est conservé, les baisses parfois observées étant uniquement liées à l'application des critères définis aux assises du Sport. Enfin, nos grands équipements se modernisent, avec le lancement du chantier sur la reconstruction du gymnase St Exupéry qui sera un équipement exemplaire au regard des normes environnementales. Avec aussi la poursuite des engagements sur La Rabine, J. Courtel, demain le Tennis Club du Pargo ou bien les équipements sportifs de l'ASPTT. La rénovation de nos équipements est au cœur de notre programme d'investissement. Pour 2024, 1,5 M€ de travaux sont prévus pour la rénovation du Château de l'Hermine, avec non seulement la partie bâimentaire mais aussi évidemment le projet culturel qui fait déjà l'objet d'un travail des équipes et de crédits budgétaires (outils de médiation (50 000 €) ; acquisition de fournitures de conditionnement pour 14 500€...). Des études pour les futurs chantiers seront effectuées. Ainsi, la définition du programme pour le Château Gaillard sera à l'ordre du jour, de même que l'étude d'une occupation définitive du conservatoire au 113 rue de Commerce. La culture, ce sont aussi les partenariats, le projet du Hangar porté par Tren LAB avance et les travaux seront effectués en 2024, pour une pleine activité 2025. Au quotidien, nous travaillerons de concert avec GMVa sur le projet de lecture publique. Le parcours EAC (acronyme de Education artistique et culturelle) était préfiguré dans les assises de la culture, c'est une trame importante de notre action culturelle 2024 au cœur de l'activité au quotidien de nos services. La municipalité tient à la qualité de la programmation événementielle qui anime notre ville. Pour autant, les JO impacteront nos organisations. Ainsi, une ambition soutenue sera traduite dans le budget sur le festival du jazz, reconfiguré sur 4 soirées, et sur le salon du livre ainsi que sur les journées du patrimoine. Par ailleurs, la collaboration sera renforcée avec les Scènes du golfe pour l'essor du festival des émancipées. Mener une politique Événementiel en 2024, c'est aussi évidemment inscrire nos projets dans un contexte géostratégique tendu avec un besoin renforcé en sécurité. La gestion des événements sur l'esplanade pourrait par exemple en être impactée. Le développement du bien vivre à Vannes est au cœur de notre action. Son urbanisation et les conditions de circulation font l'objet d'une attention de chaque instant. Le développement de la mobilité douce et de la nature en ville sera poursuivi. Une 1ère enveloppe de 500 000 € sera consacrée à l'installation d'ombrières sur parkings. L'aménagement du quartier de Beaupré Lalande sera poursuivi et la Rive Gauche verra les premiers travaux d'aménagement par la démolition d'un 1er bâtiment. Bien entendu, la circulation sur nos grands boulevards est étudiée, la poursuite des aménagements de voies pour les transports en site propre, les travaux autour du PEM, le boulevard des îles seront des sujets phare pour 2024. Le quartier de Cliscouët ne sera pas oublié avec l'initialisation des travaux d'une partie de l'esplanade. L'engagement de la municipalité pour le développement de l'offre de logement se poursuit avec la mise en œuvre de la limitation des locations saisonnières, le travail sur l'OPAH RU et les logements vacants, la mise en place de l'ORI pour renforcer les outils de lutte contre l'habitat dégradé en cœur de ville, et l'accompagnement de la production de logements neufs et notamment en BRS. Quelques mots encore sur notre politique envers les familles sur laquelle nous sommes particulièrement attentifs. Les actions foisonnent. La demande d'accueil des tous petits est tendue. Une réflexion est portée sur l'extension d'un multi-accueil à Tohannic ainsi que la création d'une structure collective et d'une MAM à Kercado. Nous développerons également notre partenariat avec les structures d'accueil privées. Des tensions sur les places en ASLH sont également perceptibles, nous les augmenteront de 16 places en 2024 puis de 25 places supplémentaires en 2025. Nous en parlons régulièrement, nous ne cessons pas de travailler sur le bien manger dans nos cantines au travers des filières locales et de l'alimentation bio. Nous avons parlé de sécurité pour les événements, il en va de même pour nos écoles : My Keeper, un dispositif individuel anti-intrusion sera déployé dans nos écoles. Bien sûr, nous poursuivons le projet Kerniol avec une forte dimension développement durable. Des études seront lancées pour l'école Sévigné. Nous poursuivons la végétalisation des cours d'écoles avec 500 000 € qui y seront consacrés en 2024. Soulignons enfin, la partie recette en signalant l'importance majeure du partenariat avec la CAF qui nous apporte un concours annuel de près de 3,8M €. Faisons ici un point sur la vitalité de la démocratie participative à Vannes.

Les citoyens participent, nous donnent leurs projets pour la ville de demain. Pas moins de 13 projets sont à ce jour étudiés, citons par exemple le terrain multisport de Bilaire. 250 000€ sont prévus pour 2024 au titre du budget participatif et 80 000 € pour les conseils participatifs. Nos associations nous apportent au quotidien du lien social, du mieux vivre ensemble. Nous continuerons de les soutenir par un apport financier conséquent : plus de 2 M€ sont prévus dans ce projet de budget 2024. Rappelons ici également le soutien fort aux scènes du golfe pour 970 000€, aux écoles privées pour 1 580 000 € sans oublier notre CCAS pour 1 860 000€ qui apporte au quotidien une aide précieuse à nos concitoyens. L'action des services, ce sont aussi les outils du quotidien, que nous continuons à moderniser. Poursuite de la modernisation de nos logiciels majeurs avec un nouveau logiciel RH mis en place en 2023 et un nouveau logiciel finances en 2024, mais également le déploiement de logiciels de gestion de projet, l'évolution de celui de gestion des élections ou de suivi du courrier, le déploiement d'outils informatiques de gestion de plannings... Ces défis du numérique, sont aussi ceux de GMVa, la mutualisation au 1er janvier des services informatiques et numériques produira assurément une efficacité collective majeure. Nous renforçons également l'investissement sur l'enveloppe des véhicules avec 1M€ dédiés à la transformation de notre parc roulant. Avec cette enveloppe multipliée par trois, nous visons à la fois l'accélération du verdissement du parc, mais également une réduction des frais d'entretien en fonctionnement de véhicules vieillissants. Sur le fonctionnement interne, la Ville de Vannes, comme toutes les collectivités, doit faire face au défi majeur de l'attractivité de la fonction publique. Un travail est en cours sur la refonte du régime indemnitaire de la ville, il aboutira en début d'année prochaine. En janvier 2024, les agents se verront ajouter 5 points sur leur fiche de paye comme tous ceux de la fonction publique. Nous restons en veille évidemment sur les débats nationaux sur la revalorisation des rémunérations des agents publics qui rendent le service au quotidien et sans qui nous ne serions pas au rendez-vous des attentes des vannetais et des vannetaises. Passons à une étape plus traditionnelle : les grandes masses budgétaires. Commençons par situer le projet de budget 2024 au regard des tendances passées de notre gestion. Ce graphique des dépenses de fonctionnement illustre notre maîtrise de la gestion sur une tendance longue. L'inflation et les mesures récentes sur la masse salariale explique la reprise visible à compter de 2024. Ce graphique est celui des dépenses d'équipement. C'est bien un niveau inédit que nous prévoyons au titre de 2024 et vous le constatez 2025 sera également très élevé. Les nouveaux programmes n'étant pas inscrits dans le programme d'AP/CP, la baisse de 2027 n'est que provisoire. Les chantiers ne manquent pas, nous serons au rendez-vous. Je ne rentrerai pas dans le détail en commentant chaque secteur, ce sera l'objet des discussions sur le budget qui interviendront en décembre. Ce graphique des recettes expose une composante essentielle de notre budget. Nos ressources principales proviennent de la fiscalité avec la seule taxe foncière pour laquelle nous avons un pouvoir de taux. Nous pouvons regretter ici la non sélection de notre ville en zonage tendu malgré un lobbying important effectué au niveau national. Nous ne pourrions pas activer le levier de la taxation des résidences secondaires. L'autre composante majeure en dépenses cette fois est la partie verte sur le graphique : les charges de masse salariale. Les mesures gouvernementales de revalorisation des agents publics représentent près de 1,5M€ supplémentaires pour 2024, avec un effet report en année pleine des mesures 2023 et la mesure d'augmentation du nombre de points au 1er janvier 2024. De ce fait, une augmentation globale de 3,3 % (1,5 M€) par rapport au réalisé estimé de 2023 est envisagée. Le budget total en fonctionnement s'élève à 89 M€ et permet de dégager près de 8,5M€ de virement à l'investissement, 15 M€ en ajoutant les amortissements. Passons à l'investissement. Le graphique montre clairement le niveau volontairement fort de notre programme. 41 M€, 42 M€ si on ajoute les budgets annexes seront investis sur l'ensemble des politiques publiques précitées. C'est un niveau jamais atteint et qui démontre l'engagement de la collectivité pour être au rendez-vous des défis d'aujourd'hui et de demain. Dans la situation économique actuelle, j'insiste encore une fois sur le fait que seule notre bonne gestion des années passées permet de viser ce niveau d'ambition. Le financement des dépenses est multiple, la recherche de subvention permet d'aller chercher 6,3 M€. Les cessions sont prévues à hauteur de 8M€. 15 M€ sont dégagés par la section de fonctionnement. Un emprunt de 17,5M€ finalise l'équilibre global. Point obligatoire que la présentation de nos ressources humaines. Pas moins de 1091 agents, 606 femmes et 485

hommes composent l'effectif de la collectivité. 1607 h est le temps annuel réglementaire appliqué au sein de la ville suivant des modalités adaptées à l'exercice du service public. Nous avons des projets, des ambitions pour le développement de nos services à la population. Les effectifs sont adaptés en ce sens. A titre d'exemple les principales créations de postes de l'année 2023, qui concernent de nombreux services. Nous sommes également attentifs à la réduction de la précarité. Nous nous sommes engagés dans une démarche de pérennisation et de consolidation des temps de nos agents de ménage. Une réflexion est également en cours à la direction de l'éducation.

Nous arrivons au terme de cette présentation. Nous voulons une ville durable pour chacun, sur tous les plans, le vivre ensemble, la proximité et l'écologie. Pour ce faire, nous maintenons le cap d'une gestion saine, atout essentiel dans le contexte actuel qui nous permet, contrairement à de nombreuses collectivités, d'amortir les chocs, d'investir pour développer le service public pour les vannetais et les vannetaises et encourager l'économie locale. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Quelques mots avant de vous donner la parole et de vous entendre dire que nous manquons d'ambition dans ce budget. Je suis heureux ce soir de vous présenter cette trajectoire financière, je serai fier en décembre lorsque ce budget sera adopté puisque c'est un budget pour l'Histoire. Et je pèse mes mots. 42 millions d'euros d'investissement. Nous n'investissons pas pour investir. Des investissements au service des vannetaises et des vannetais, des investissements au service des entreprises de ce territoire qui participent à ces travaux pour atteindre 42 millions d'euros. 42 millions d'euros dans un contexte économique inflationniste que chacun connaît, sans augmenter pour la 24^{ème} année consécutive les taux de fiscalité qui dépendent de nous. Nous vous proposerons en décembre de ne pas augmenter les taux de fiscalité. 42 millions d'euros, nous n'accentuons pas la pression fiscale sur nos concitoyens et nous baissons la dette. Donc oui effectivement je suis fier au nom de la majorité municipale de vous présenter ce soir cette trajectoire financière qui débouchera au mois de décembre prochain sur vote du budget pour l'année 2024.

Mme. DUMAS : Monsieur le maire, chers collègues, tout d'abord nous tenons à souligner que nous vous rejoignons sur la difficulté de projeter les évolutions futures au plus juste compte tenu du contexte macro-économique et des multiples incertitudes liées. En effet, l'inflation ralentit son rythme mais demeure à un niveau élevé. Et il faut redire ici que cette situation pénalise encore plus durement les plus précaires qui voient leur pouvoir de vivre se réduire toujours davantage. A cela s'ajoute l'impact des dispositions financières 2024 en cours d'examen par le Parlement et l'encadrement certes assoupli les collectivités dans un contexte qui est déjà très compliqué : forte inflation, hausse des taux d'intérêt. La contraction voulue par le gouvernement des dépenses de fonctionnement de 1,5% en deca de l'inflation va en effet peser lourd et la question de la revue des dépenses qui sera imposée par l'Etat, le renfort du suivi de pilotage, l'examen des dépenses des collectivités continuent d'interroger la relation entre l'Etat et les collectivités sur l'autonomie financière. D'autant plus que la part grandissante des recettes ici notamment de la TVA expose les collectivités et les met en situation de fragilité face à un éventuel retournement de situation. Le rapport de la cour des comptes pointe le fait que l'Etat pourrait continuer à piocher dans les réserves des collectivités nous apparait dans cette situation complètement surréaliste. Alors que le gouvernement a fait de la lutte contre la fraude une priorité, nous voulons redire ici que la première fraude est de très loin en valeur la fraude fiscale. Il ne faut pas se tromper de cible. Et nous ne pouvons que regretter une nouvelle fois l'insuffisance des financements réellement nouveaux, engagés en particulier sur la transition écologique alors même que l'urgence climatique se rappelle chaque jour à nous avec une régularité et une violence de plus en plus marquée et nous le verrons avec la prochaine COP28 qui aura lieu d'ici 15 jours. En ce qui concerne la forme de ce rapport d'orientations budgétaires, celui qui nous a été transmis, ce document est très proche du document présenté l'année dernière, document pour lequel nous regrettons que les fortes synthèses fassent perdre du contenu et de l'information. Nous avons déploré à peu près 50% de contenu en moins, donc moins d'éléments d'information pour pouvoir préparer ce débat.

La qualité du document pouvait être mise en cause l'année dernière du fait du bouleversement du calendrier budgétaire. Mais cela n'a plus lieu d'être cette année. Nous continuons de penser que la diminution du degré d'information nuit à l'intérêt du débat puisqu'il ne permet pas d'identifier l'ensemble des leviers d'action et de pouvoir flécher votre plan d'action opérationnel au regard de votre stratégie présentée dans le document et présentée aujourd'hui. Sur les recettes, les produits de la fiscalité directe locale affichent une forte dynamique avec une augmentation de près de 3 millions d'euros par rapport au débat d'orientations budgétaires 2023, soit une hausse de 7,6%. Nous redisons qu'il n'y a pas de mérite particulier à ne pas augmenter les taux dans ce contexte puisque les ressources sont déjà hautes. Effectivement, c'est lié à la dynamique du territoire. Vous inscrivez certes une baisse de 6% de droits de mutation à titre onéreux par rapport au DOB 2023 mais avec un montant de 4 millions d'euros, la ville reste sur une tendance historiquement élevée et vos inscriptions ont toujours fait l'objet d'une prudence toutes ces dernières années. En ce qui concerne les jeux, taxe sur la fortune, cette taxe est en progression après la période du covid, avec des recettes attendues à hauteur de 1,6 millions d'euros, soit une augmentation de 45% par rapport au DOB 2023. A noter que là aussi vos inscriptions sont révélées inférieures au réel. En 2023, vous aviez inscrit 1,1 millions d'euros dans le rapport d'orientations budgétaires 2023, et nous devrions atterrir au compte administratif à environ 1,5 millions d'euros, soit une hausse de 36%. Nous le voyons donc, malgré l'inflation, les tensions internationales et les contraintes financières, la ville de Vannes a bel et bien les moyens d'agir. Nous notons bien quelques efforts, et ça a d'ailleurs été présenté par mes collègues par rapport aux rapports développement durable et égalité femmes / hommes, mais malheureusement pour nous la mobilisation n'est globalement pas à la hauteur des enjeux et des urgences sociales et écologiques qui continuent à s'annoncer. Sur les dépenses de fonctionnement. J'ai une petite question par rapport aux dépenses de personnel que vous affichez en hausse de 1,2 millions d'euros par rapport au DOB 2023. Le détail des hausses fourni ne correspond pas : 1,2 millions de mesures gouvernementales, 350 000 euros pour les avancements et le glissement vieillesse à hauteur de 296 000 euros, soit un total de 1,846 millions d'euros. Comment expliquez-vous ce différentiel ? Quand je refais le calcul, je n'arrive pas sur le même montant. Nous devons aussi vous avouer notre grande surprise, pas un mot sur l'urgence sociale dans le document présenté, qui est pourtant l'une des compétences régaliennes des communes, dans les grandes orientations budgétaires de la ville, page 6. C'était lacunaire dans le rapport d'orientations budgétaires, mais cette fois-ci il n'y a rien. On se demande à ce niveau-là si c'est un oubli, un lapsus. Mais pour nous, le fait de l'inscrire dans la stratégie est un vrai révélateur politique. Une nouvelle fois, aucune évolution de la subvention du CCAS. Nous ne comprenons pas et ne cautionnons pas ce choix. L'inflation demeure durement élevée et touche les plus précaires, comme en attestent les files d'attente encore plus fournies devant les structures d'aides alimentaires et vous l'avez dit, la situation peut se tendre dans l'avenir. D'ailleurs, votre propre projet de budget témoigne de la violence de ce choc avec une hausse de près de 300 000 euros soit 30% de la subvention d'équilibre du budget annexe des restaurants. Comment les plus modestes et même les classes moyennes pourront-elles encaisser le choc ? Nous voulons ici faire part de notre vive inquiétude quand vous évoquez : l'inflation est portée sur les produits des services. Est-ce que nous devons comprendre que vous allez imposer des hausses significatives des services municipaux ? Parce que pour nous une telle perspective ne serait pas soutenable. Si vous pouvez nous apporter des précisions sur ce que cela sous-entend. Nous aimerions que vous puissiez prendre l'engagement de ne pas augmenter les tarifs des services pour les personnes soumis aux quotients les plus bas et en particulier pour les 4 dernières tranches.

M. LE MAIRE : Vous voyez bien que dans notre ADN, c'est plutôt de ne pas augmenter les choses. Ce n'est pas dans l'ADN de toutes les familles politiques.

Mme. DUMAS : En tout cas, nous n'avons pas d'éléments nous permettant de pouvoir le constater. Nous proposons sur ce sujet le lancement de la réflexion de la mise en place d'un taux d'effort toujours en lien avec ces potentielles augmentations en remplacement des quotients familiaux pour que la tarification soit la plus juste possible et sans effet de seuil.

Concernant les dépenses d'investissement, nous n'avons pas eu réellement de visibilité sur l'ensemble des projets et la déclinaison opérationnelle, détail par détail. Ce qui est regrettable pour nous dans la tenue de ce débat. Nous repointons des retards en matière de transition écologique. Nous l'avons déjà évoqué depuis plusieurs années et ça été soutenu par M. LE MOIGNE tout à l'heure. Notamment en matière d'autonomie énergétique et de décarbonation, il y a des efforts mais nous pouvons accentuer les choses. Nous constatons des réactions saluaires mais nous sommes en retard par rapport aux objectifs de l'accord de Paris et du cadre européen qui prévoit -55% d'émission de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et nous en payons les conséquences avec une exposition au risque notamment financier. Nous le voyons avec la hausse de +5% des coûts de l'énergie, des dépenses supplémentaires prévues de plus d'1,2 millions d'euros sur le budget. Je profite de cette phrase pour revenir sur ce que vous avez évoqué tout à l'heure sur l'idée de ne pas pouvoir fixer des objectifs sur les émissions de gaz à effet de serre sur laquelle je ne suis pas tout à fait d'accord. Aujourd'hui nous sommes capables de mesurer avec des données physiques, avec des nombres de kilomètres, des litres, des quantités de gaz consommées, des émissions de gaz à effet de serre. Il suffit d'avoir de la donnée physique, de travailler sur la base ADEME des facteurs d'émission pour pouvoir traduire cela en émission à effet de serre et avoir au moins un audit de ce que l'on émet. Vous vous faites un bilan carbone régulièrement et c'est déjà une première base pour pouvoir se fixer des objectifs. Au-delà du coup du contenu insuffisant au regard des urgences, c'est le montant annoncé des investissements qui invite à la prudence par rapport aux éventuels coûts de communication, je m'en excuse. En 2024, 22 des 40 millions programmés en investissement concernent des AP récurrentes. C'est de la gestion, de l'entretien, effectivement. Il faut nuancer le fait qu'il y a une partie gestion entretien et une partie nouveaux projets. Il y a une très forte hausse des AP récurrentes de 24 millions d'euros par rapport au débat d'orientations budgétaires de l'année précédente, 12 millions en retranchant les crédits post 2026 qui arrivent après mandat. Pour les AP à projets à contrario, un recul de 4 millions d'euros en 2023 et de 4 millions d'euros en 2024 par rapport au document présenté l'année dernière. A noter que les produits de cession à hauteur de 8 millions d'euros sont sur un chiffre historiquement élevé et la revente de l'école normale des jeunes filles pour 4,8 millions d'euros qui sont aussi comptabilisées dans les dépenses d'investissement à travers le rachat de l'EPF, ce qui représente tout de même 12% du programme d'investissement en 2024 alors que la ville fait office de boîte aux lettres. Nous regrettons que la ville ne conserve pas de maîtrise foncière sur cette parcelle alors même que ce sujet de la maîtrise foncière est absolument central dans la mobilisation générale aujourd'hui, nécessaire pour que notre territoire cesse d'exclure les classes populaires mais également les classes moyennes. Vous l'avez compris nous ne partageons pas les orientations budgétaires ni sur la forme ni sur le fond. La ville de Vannes a les moyens et le devoir de faire plus et mieux pour nous face à l'urgence sociale, écologique et démocratique au service de l'intérêt général. Nous continuerons donc à notre place à vous interpellier et proposer des solutions à la hauteur de ces enjeux pour notre territoire et pour nos concitoyens. Merci.

M. AUFFRET : Monsieur le maire, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est ce moment rituel où nous pouvons prendre de la hauteur grâce à l'étude des projections de recettes et dépenses de la commune, identifier nos constats partagés et évidemment nos points de désaccord. Je tiens d'abord à souligner que certains des éléments qui nous ont été proposés ce soir ne nous ont pas été soumis en amont. J'ai découvert certaines choses par la présentation de votre adjoint. Je suis un peu surpris de cela, mais pourquoi pas ? Deuxième chose, et je rejoins ma collègue, les orientations budgétaires dans le document qui nous a été transmis, sont un copié-collé, modulo quelques synonymes, de celles de l'année dernière. Je prends sur les orientations stratégiques : le « poursuivre un programme d'investissement vers une plus grande soutenabilité écoresponsable » devient cette année « accélérer le programme d'investissement pour s'adapter aux évolutions climatiques ». Le « Renforcer le partenariat avec GMVa » devient « conforter le partenariat avec GMVa » Il y avait 7 orientations, il y en a 6 cette année. Le soutien à l'action du CCAS a été enlevé. Année après année, c'est la continuité mais c'est presque figé. J'avais noté l'année dernière des orientations budgétaires réduites de 32 pages à 19. Nous sommes passés à 20 pages d'analyse cette année...

Nous trouvons toujours que c'est léger pour se faire un avis construit. Ce que je regrette globalement dans ce court copié-collé, c'est un manque de vision pour la ville. Où l'emmène-t-on ? Comment la voyons-nous dans les prochaines années ? Je m'explique. Les orientations sont vagues et consensuelles : développer la ville, l'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de vie. Ça manque de projets emblématiques. Il y en a 2 qui prennent la moitié des AP projet, l'ALSH de Kerniol qui est une adaptation d'un équipement scolaire à l'augmentation de population du quartier, la salle Saint-Exupéry qui répond au besoin de réparer les dégâts d'un incendie. Le projet PEM a été lancé il y a déjà plusieurs années. Il y a deux projets que nous trouvons très ambitieux que vous portez : le musée au Château de l'Hermine et le Hangar culturel, mais nous les trouvons fragilisés. L'un par des fouilles qui s'éternisent – c'était un de nos points d'alerte sur le choix de ce lieu et l'autre par la concurrence d'autres tiers lieux sur le Port ou à côté de la Gare. Donc nous verrons si cela continuera. Et il y a ces 200 000€ pour la Rive Gauche en études. C'était 122 000€ cette année. Il est temps de sortir des intentions et des études sur ce sujet. C'est un élément de regret que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder. Je souhaite enfin revenir sur un élément qui me paraît fondamental. Nous avons évoqué dans ce conseil la difficile quête de locaux pour le CIDFF, l'état délabré de la patinoire, les locaux exigus de la SPA. Je crois que ce sont autant d'exemples et il y en a beaucoup d'autres – salles de sports, voierie, informatique, de projets qui mériteraient un investissement mais n'en ont pas reçu du fait des cordons trop serrés de la bourse jusqu'à présent. Je note que nous sommes sur une année record d'investissement. Je corrige un peu : vous avez dit M. THEPAUT 31 millions d'euros d'investissement en 2008 qui était la deuxième année la plus importante. En 2008, il faut prendre en compte l'inflation. 31 millions d'euros en 2008 si on prend en compte l'inflation, ça fait 41 millions d'euros. Il n'en demeure pas moins que c'est un investissement record cette année. Je dis juste que l'effort qui est fourni par rapport à d'autres années, il faut prendre en perspective et prendre des montants de 2008 et les comparer à 2023, forcément on arrive à des choses glorieuses. Il faut bien prendre l'inflation en compte. Il fut un temps, il n'y a pas si longtemps, où nous pouvions emprunter pour peu. Vous avez préféré désendetter la ville. Aujourd'hui, il y a un maintien de l'endettement, c'est plutôt sain dans un environnement de taux élevés. Nous nous retrouvons avec des investissements à réaliser un peu à contrecourant avec des taux très élevés. C'est à notre sens quelque chose de regrettable. Trop peu d'initiatives en vue de l'adaptation au changement climatique, ce sont des éléments que nous avons abordés lors de notre discussion sur le rapport de développement durable, ça ne pas assez loin. Sur la maîtrise du foncier, nous trouvons aussi que ça ne pas assez loin. Et puis sur cette vision de la Rive Gauche qui n'est pas encore sortie de sa coquille, ce n'est pas suffisant à notre sens. M. le Maire, vous l'avez dit, mais c'est ce que nous pensons, les orientations budgétaires ne sont pas assez ambitieuses.

M. RIOU : Notre débat d'orientation budgétaire de ce soir, rendu obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants depuis la loi du 6 février 1992, devra faire l'objet d'un vote par lequel nous n'exprimerons pas une approbation des quelques chiffres que vous nous communiquez, mais par lequel nous attesterons avoir été informés dans les formes prévues par la loi des hypothèses sur lesquelles vous allez bâtir le budget 2024 qui devra nous être présenté avant le 15 avril prochain. Or les interventions initiales dans la présentation de M. THEPAUT n'ont pas toujours échappé à une dérive assez compréhensible qui est que nous étions quasiment à un certain moment déjà rentré dans la présentation du budget et de son débat. Je ne commenterai pas votre analyse du contexte économique et budgétaire national afin de ne pas importer dans notre instance des discussions qui relèvent de la représentation nationale, même si je trouve que vous faites preuve de beaucoup d'optimisme quand vous évoquez le taux de croissance, le ralentissement de l'inflation ou l'évolution du taux de chômage. Quant aux données locales, en revanche, j'ai l'impression qu'il y a une grande absente parmi vos hypothèses d'évolution du contexte financier, et qui concerne la question cruciale du logement. Le 26 août dernier, le gouvernement publiait un arrêté relatif à la définition des zones dites tendues. C'est avec colère, nous a dit la presse locale, que vous avez découvert que Vannes restait en zone B2.

M. LE MAIRE : Ma colère était du fait que Vannes n'ait pas été retenue pour la taxation des résidences secondaires. C'est le titre de la première loi du gouvernement qui n'était pas bonne. C'est la loi globale qui s'appelle zone tendue et nous sommes passés de B2 à B1 en septembre dernier. Ce dont je me réjouis.

M. RIOU : Appuyée par notre Députée, qui a fait preuve à cette occasion d'une grande maîtrise de l'art de la triangulation linguistique, empruntant au vocabulaire des organisations syndicales la célèbre formule du « on ne lâche rien », vous avez engagé la discussion, avec succès puisqu'un nouvel arrêté du 2 octobre dernier nous classait en zone B1. Cet aller-retour autorise à une certaine méfiance quant à la solidité de ces décisions gouvernementales, mais faisons confiance quand même. Ce passage en zone B1 ouvre de nouvelles possibilités financières pour la communauté d'agglomération et pour la ville : élargissement de l'accès aux prêts pour financer les opérations de l'office foncier solidaire, élargissement des conditions d'accès aux prêts à taux zéro, augmentation des possibilités de financement du locatif social, taxation possible des résidences secondaires, régulation des locations saisonnières. Or ces nouvelles conditions ne sont même pas évoquées parmi les hypothèses que nous vous présentez ce soir de construction du budget. Je ne comprends pas très bien ce qui explique ce silence.

M. LE MAIRE : J'ai beaucoup de respect pour vous M. RIOU. Il y a confusion. Ce passage de B2 en B1 ne va pas entraîner de nouvelles recettes fiscales ou hypothétiques recettes fiscales pour la ville.

M. RIOU : Pas de parts fiscales, mais de capacités d'emprunts oui. C'est très important même si je ne désespère pas de convaincre d'ici la fin du mandat M. THEPAUT, qu'il n'y a pas d'un côté une majorité responsable qui n'emprunte pas qui gère en « bonne mère de famille », et puis une minorité totalement irresponsable dépensière et aveugle. D'ici la fin du mandat, nous allons peut-être y arriver.

M. LE MAIRE : Vous ne siégez pas à l'agglomération mais au Conseil communautaire de décembre, je demanderai aux conseillers communautaires qui le souhaitent de prendre des titres participatifs pour soutenir le logement social à hauteur de 2,5 millions d'euros pour l'agglomération vannetaise. Ce n'est pas rien. Je sais que vous avez soucis du logement social, je ferai la démonstration au mois de décembre que je suis au rendez-vous.

M. RIOU : M. le Maire, nous sommes dans le contexte du débat d'orientations budgétaires, nous sommes censés y examiner des hypothèses de construction du budget. Il n'est pas normal que dans ce contexte, nous n'ayons aucune approche, d'hypothèse d'évolution de la ressource qui n'est pas que fiscale, sur laquelle nous pourrions bâtir un budget. C'est ma remarque. Nous sommes à mi-mandat. Vous considérez donc, en listant les orientations du budget 2024, qu'il convient de conforter les grands axes des politiques engagées depuis 2020. Ce faisant, nous ne voyons pas apparaître la possibilité d'engager les opérations nouvelles qui permettraient de répondre aux besoins grandissants de logements pour les vannetais et vannetaises à faibles revenus, et, en particulier, pour les étudiants. Sur ce point j'émetts une suggestion : en février dernier, Mme Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a confié à M Lioger, député Renaissance et co-auteur, avec M. Corceiro, député MODEM, d'un rapport en 2021 sur le logement et la précarité étudiante, une mission, toujours en cours, visant à identifier les leviers mobilisables pour renforcer l'offre de logements à destination des étudiants. Dans le cadre de cette mission, M. Lioger a appelé à « un véritable choc de mobilisation du foncier en demandant aux collectivités publiques la libération gratuite de leurs terrains en vue de projet de logement ». Dans cet esprit, et parmi les grandes opérations dont le récent DOB aurait pu examiner à titre d'hypothèse, la faisabilité, pourquoi ne pas engager un travail exploratoire sur la transformation du site de l'ancienne école normale de filles de La Rabine en résidences étudiantes en gardant la maîtrise du foncier ? Sur cette question particulière du site de cette ancienne école normale des filles, il est fait état d'un mouvement acquisition cession et qui montre bien que des engagements financiers sont pris.

Mais je donne à titre d'exemple, voilà ce qui dans un débat d'orientations budgétaires, qui encore une fois examine des hypothèses, aurait pu figurer comme une hypothèse d'opération nouvelle. Il n'y pas qu'elle, je ne parle pas du lycée Lesage par exemple. Je regrette pour ma part que dans ce document, ce type d'hypothèse ne figure pas.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à M. THEPAUT, je vais vous répondre M. RIOU. Je ne sais pas si tout le monde au sein de cette noble assemblée connaisse votre passé. Vous avez été directeur général des services de l'UBS lorsqu'il a été fondé sur ce territoire. Nous devons avoir à l'époque 4 000 étudiants à Vannes. Combien était en alternance ? Zéro pratiquement. Aujourd'hui, nous arrivons à 9 000 étudiants sur notre territoire dont pas moins de 20% sont en alternance. Chacun a des solutions pour le logement étudiant. Mais comment faisons-nous pour loger un jeune qui a un lieu d'habitation familiale, qui a un lieu d'étude et qui a un lieu d'apprentissage ou d'alternance ? Aujourd'hui, nous pouvons voir que ces jeunes sont sur 3 sites. C'est compliqué. Je rappelle M. RIOU quand même, le logement étudiant dont vous venez de faire un long plaidoyer n'est pas de compétence communale. C'est une compétence de l'agglomération et de la Région. Avec les moyens qui sont les nôtres, je prends exemple de la résidence étudiante sur le parking du carrefour Market de Tohannic. Qu'est ce qui a été fait par nous ? Nous avons étendu les droits à construction qui permettront demain d'avoir sur ce site 280 logements étudiants. Pour répondre à Mme DUMAS, nous avons la même volonté que vous de ne pas pénaliser les plus précaires qui utilisent nos services municipaux. Comme les autres années, les coefficients D, E, F et G ne bougeront pas. Les autres quotients familiaux subiront une inflation, pas tous à la même hauteur mais les 4 derniers ne bougeront pas. Vous nous reprochez finalement de ne nous occuper que d'une partie des vannetais. C'est ce que vous avez dit dans vos propos : nous ne nous occupons pas de la planète et de pas beaucoup de vannetais. Moi j'ai le sentiment que nous nous occupons de tous les quartiers, de tous les vannetais, quel que soit leur âge, quel que soit leur condition et qui plus est, ceux qui sont le plus en difficulté. A travers les politiques transversales que nous avons, à travers les politiques de la ville, à travers les centres sociaux, à travers le CCAS, et toutes les politiques sportives dont parlaient Mme LE PAPE, de M. GILLET et Mme DEVOILLE. Une ville qui va bien, c'est une ville où tous les quartiers vont bien avec leurs difficultés propres. Nous avons des gens à Ménimur et Kercado qui sont amoureux de leur quartier, qui veulent y rester. Ces quartiers depuis que cette majorité municipale est en place, du moins depuis que je la dirige, elles ont vu leur physionomie, leurs usages et leurs équipements changer. Et cela va se poursuivre. Ménimur a fait l'objet d'un très grand traitement et nous l'avons vu ce soir, et n'en déplaise à M. AUFFRET qui dit que nous manquons d'ambition dans ce débat d'orientations budgétaires, peu d'écologie dans ce débat d'orientations budgétaires. Nous allons faire un groupe écoresponsable d'éducation et de loisirs à Kerniol pour plus de 10 millions d'euros. Il sera écoresponsable. Nous allons faire avec le Département un investissement sur le complexe sportif de St Exupéry qui sera exemplaire en matière de consommation énergétique, comme nous l'avons fait pour l'extension du Foso. Et nous n'avons pas d'ambition quand nous arrivons au terme du Pôle d'Echange Multimodal pour 35 millions d'euros ? Nous avons de l'ambition pour refaire le quartier du square du Morbihan, la cité Le Bris, tous ces grands projets qui vont traverser ce mandat, ils sont illustrés pour partie ce soir avec cette projection d'investissement de 42 millions d'euros. Effectivement nous n'avons pas la même vision, la même envie sans doute pour notre ville, mais moi j'assume totalement ce budget qui sera présenté en décembre prochain au bénéfice de l'ensemble des vannetaises et des vannetais et j'en suis fier.

Mme. DUMAS : Effectivement, vous l'avez dit, nous avons une différence de philosophie. Nous ne pouvons pas avoir une présentation dogmatique non plus. Nous sommes là pour défendre le projet et ce que nous avons défendu jusque-là. Malheureusement encore fois, par rapport au niveau d'informations dont nous disposons, et le fléchage de vos actions, je suis désolée mais nous n'arrivons pas à lire ce que vous traduisez en terme d'actions, quel budget et ce que ça nourrit en terme de transition écologique, transition sociale. Peut-être que vous pourriez apporter un plus de visuels ou de lecture en lien par exemple avec votre budget ODD (Objectif Développement Durable), cela avait été évoqué. Quand vous proposez une action dans le budget, qu'est-ce que ça nourrit ?

L'ODD 7, l'ODD 6, le bien vivre, les baisses d'émission de gaz à effet de serre ? Et peut-être que ça nous permettrait d'avoir une lecture beaucoup plus rapide sur les ambitions et lier les montants. Encore une fois lorsque nous utilisons les termes d'éco responsable et de responsable durable, nous pouvons mettre plein de choses derrière, nous avons chacun notre propre définition.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas chacun sa propre définition. Il y a des normes, il y a des règles.

Mme. DUMAS : Néanmoins comme justement il y a des normes, nous pourrions mettre des indicateurs largement partagés par tout le monde et qui pour le coup seraient partagés au niveau international puisque l'ISO 26000 est une norme internationale.

M. LE MAIRE : Nous réfléchissons à un budget vert. Aujourd'hui, il y a 2 prismes pour construire un budget vert, ils sont assez compliqués et il y a peu de retour d'expériences à la tête d'un exécutif.

Mme. DUMAS : Quand nous, nous parlons de développement durable, je ne parle pas seulement de budget vert. Car souvent il peut y avoir confusion avec l'environnement alors qu'en fait il y a aussi tout ce que vous avez évoqué, le social, les transitions socio-écologiques, etc.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR	43	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	0	
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	

Rapport
sur les orientations budgétaires
2024



Sommaire

Introduction : Rappel des objectifs du DOB

- I. Un contexte économique et budgétaire national tendu
- II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Vannes pour 2024
- III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2024
- IV. La situation de la dette
- V. Les budgets annexes
- VI. Perspectives en ressources humaines : masse salariale et effectifs

Rappel des objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2024.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social
- L'impact de la Loi de finances 2024 sur le budget des collectivités locales
- Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents.

I. Un contexte économique et budgétaire national tendu

A° Situation nationale : une économie face aux crises géostratégiques, économiques et environnementales

Après une légère reprise en début 2023, la croissance mondiale devrait être en hausse continue mais modérée par effet des politiques monétaires resserrées, de la baisse de la consommation et du ralentissement de l'économie chinoise.

En parallèle, l'inflation reflue, grâce à la baisse des prix de l'énergie, la dissipation des tensions d'approvisionnement et les mesures prises par le gouvernement pour limiter la hausse de prix. Les tensions restent marquées sur l'alimentation.

En conséquence, les indicateurs nationaux sont porteurs d'une légère reprise :

- Une croissance du PIB serait de 1 % en 2023 (+0,6 % prévu) et de 1,4 % pour 2024
- Des taux d'intérêts augmenteraient encore légèrement en 2024 à 3,66 % (*chiffre OCDE*)
- Une inflation de 4,9 % en 2023 et estimée à +2,6 % pour 2024
- Un taux de chômage proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

B° Bloc communal

Le niveau d'épargne brute du bloc communal se tend (-2,6 %) par un effet ciseau visible en 2022 qui se confirme en 2023 par une augmentation des dépenses de fonctionnement (+5,5 %) supérieures aux recettes (+4,3 %).

Les dépenses d'équipement seraient en croissance de +9,8 %, en raison d'une part de l'inflation sur le coût des matériaux et des investissements relatifs à la rénovation du patrimoine au titre de la transition écologique.

Le recours à l'emprunt du bloc communal serait en légère hausse de 1,6 % plus faible qu'en 2022, en raison d'une mobilisation du fond de roulement disponible et du plan de relance assorti du fonds vert.

C° Le Projet de loi de finances 2024 sur la situation financière des collectivités

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

La maîtrise de la dépense est également prioritaire en perspective d'une trajectoire de baisse du déficit pour atteindre un niveau inférieur à 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % du PIB en 2027.

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, le gouvernement opte pour une fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le renforcement de la lutte contre les fraudes.

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est envisagée sans contrainte, par une baisse de leurs dépenses de fonctionnement à inflation -0,5 %.

En vue d'une baisse souhaitée des dépenses publiques, le Gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen de ces dépenses par la mise en œuvre de revues de dépenses évaluant la qualité de l'action publique. L'objectif est de générer des économies structurelles pour l'ensemble du secteur des administrations publiques, dont les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Vannes pour 2024

Face au contexte national, la situation des collectivités territoriales se tend et nombreuses sont celles qui sont en grandes difficultés à l'heure de faire face à l'envolée des prix de l'énergie, à l'inflation ou aux augmentations successives et nécessaires de la rémunération des agents publics. Certaines revoient leur plans d'investissement à la baisse et d'autres sont même amenées à réduire le service rendu au public.

A Vannes, la bonne gestion menée depuis de nombreuses années permet d'absorber ces évolutions substantielles de dépenses tout en maintenant un haut niveau de service au public et en accélérant le programme d'investissement. Ce dernier point est essentiel à la fois pour mettre en œuvre le projet de mandat, mais également pour produire demain de l'énergie et des économies d'énergie (électrification du parc de véhicules, poursuite du passage en LED dans les bâtiments municipaux, développement de la production d'énergies renouvelables, accompagnement des déplacements doux ...).

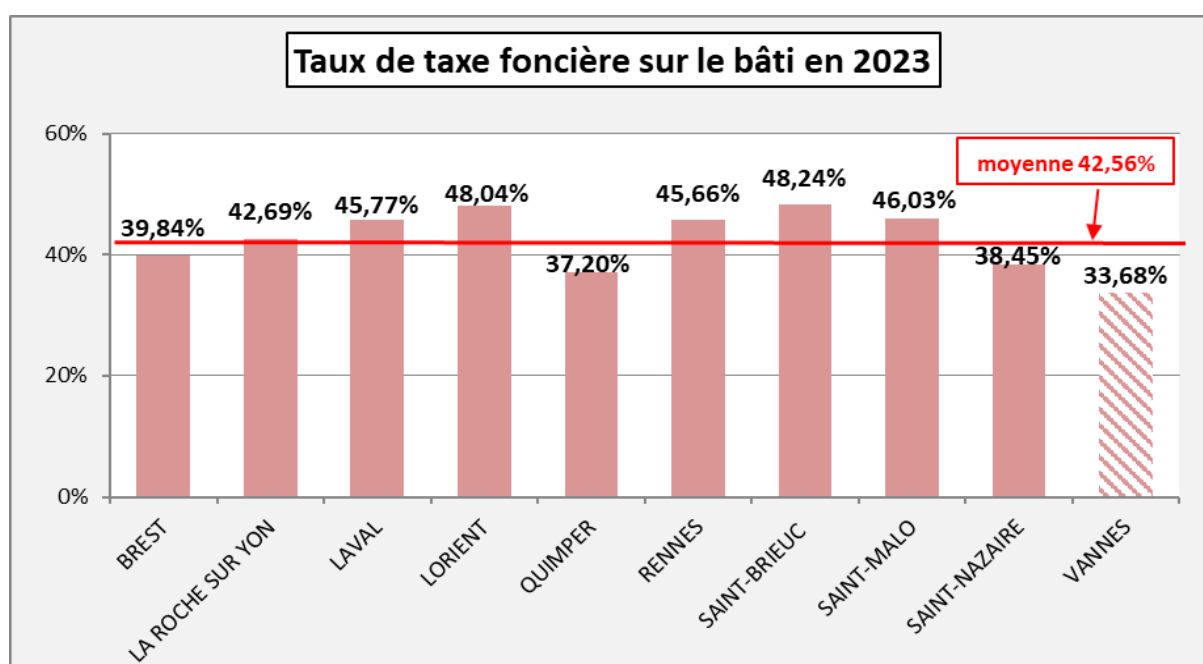
Ainsi, pour son budget 2024, la ville de Vannes poursuit les orientations suivantes :

- Accélérer le programme d'investissement pour entretenir, développer la Ville et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours modéré à l'endettement
- Accompagner prudemment la hausse des dépenses de fonctionnement pour tenir compte de perspectives renouvelées d'inflation et des ambitions de développement des politiques publiques
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes
- Conforter le partenariat avec GMVA pour le renouvellement urbain et la recherche continue d'efficience collective de gestion des services publics
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des Vannetais.

III. Les Hypothèses Budgétaires Budget principal

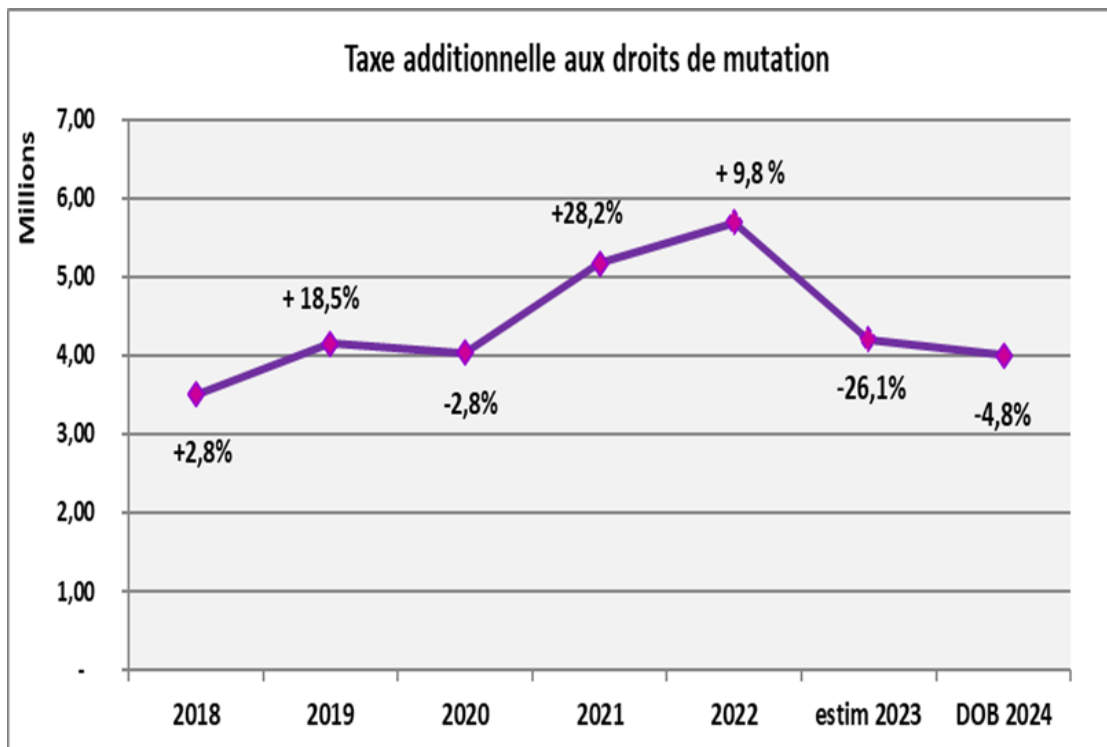
A) Les recettes réelles de fonctionnement en hausse de 5,6 %

- **Fiscalité** : Une augmentation de +4,9 % du **produit des contributions de fiscalité directe locale** par rapport au produit 2023 soit +1,9 M€. Les bases ont augmenté de 1,9 % pour les bases physiques (hausse importante car en 2023, la DGFIP a sous-estimé l'évolution du professionnel) et de 3 % pour la revalorisation moyenne des bases (bases d'habitation liée à l'inflation estimée à +4 % et bases des professionnels à +0,5 %). Le produit fiscal est attendu pour un montant global de 41,1 M€.
- **Taux fiscalité** : Les taux restent inchangés depuis 2001. L'autonomie est désormais restreinte à la Taxe foncière qui représente pour la collectivité, la masse financière fiscale la plus conséquente.



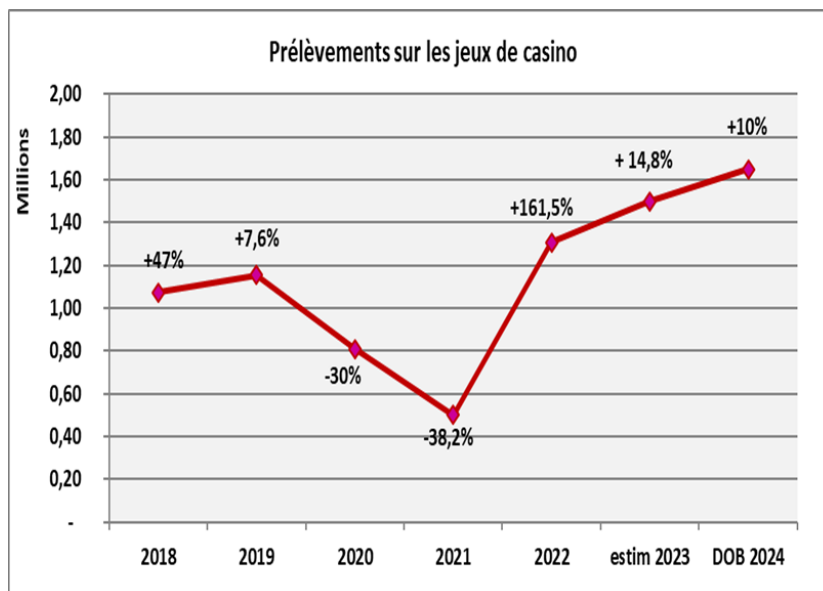
- **Les droits de mutation**

Après les fortes hausses de 2021 et 2022 et au regard du compte administratif estimé de 2023, **une baisse prévisionnelle modérée des recettes tirées des DMTO** (droits de mutation à titre onéreux) est attendue. Le montant global est prévu à hauteur de 4 M€.



- **Produits des jeux**

Après le creux majeur lié à la crise sanitaire, le produit des jeux est en croissance constante. Il est estimé pour 2024, à hauteur de 1,6 M€.



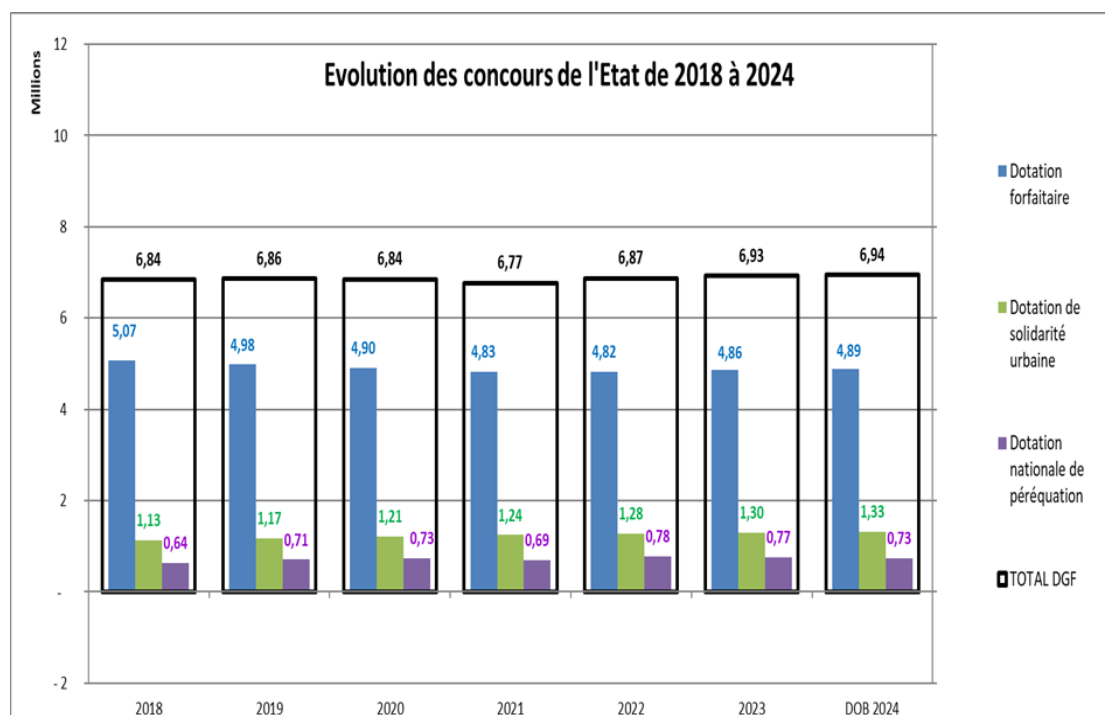
- **L'intercommunalité.**

L'attribution de compensation, traduisant les transferts de compétences, reste inchangée pour 2024. Le travail de collaboration entre les administrations se poursuivra en 2024 par la mise en œuvre de la mutualisation des services informatiques.

La Dotation de Solidarité Communautaire est stabilisée en 2024 à hauteur de 3,1 M€.

- **DGF:** Une dotation qui stagne dans son produit global (6,9 M€)

Les prévisions intègrent une hypothèse de **très légère augmentation** du niveau de la **Dotation forfaitaire** par rapport au montant perçu en 2023 (+26 K€) pour un montant global de 4,85 M€. Cette faible augmentation s'explique par la variation de la population. La **Dotation de solidarité urbaine** (DSU) suit une dynamique positive de + 23 K€ pour un montant de 1,3 M€. Le montant 2023 est diminué pour la **Dotation nationale de péréquation** (DNP) à hauteur de 730 K€ (niveau moyen des 5 dernières années).



- **Autres subventions**

Le produit des autres subventions est estimé à 4,8 M€ avec le partenariat majeur de la Caisse d'Allocations familiales pour 3,8 M€

- **Le produit des services.**

Le montant total des inscriptions est projeté pour 2024 à 8,6 M€.

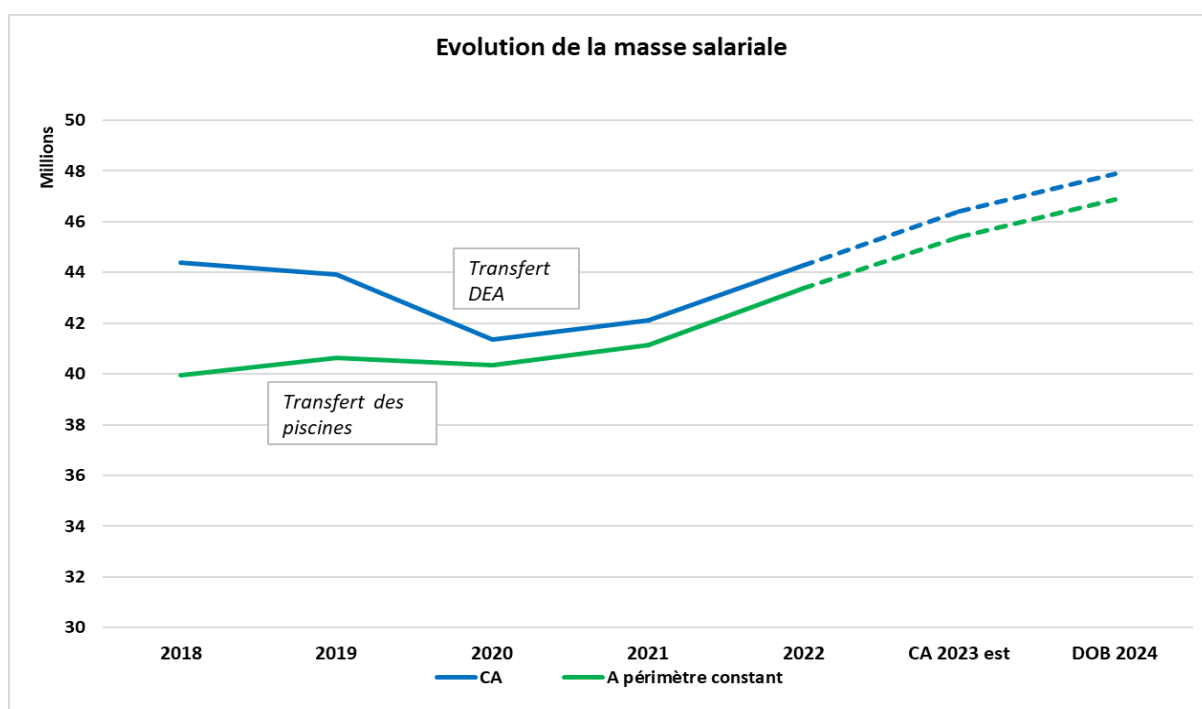
Le produit du stationnement est prévu à hauteur de 2,4M€ réparti entre les redevances de stationnement pour 1,75 M€ et le forfait post stationnement pour 650K€.

Les recettes propres aux usagers des services de la Ville sont projetées à 2,4M€ et les remboursements de frais des budgets annexes et des autres redevables pour 1,9 M€.

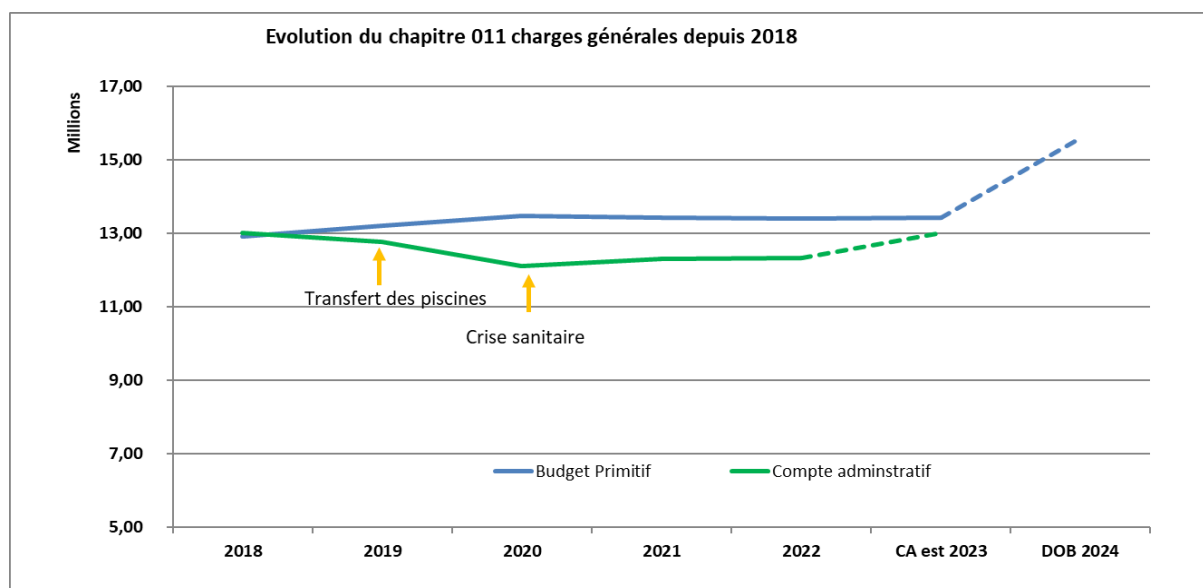
En prospective, les recettes sont en hausse de 1,4 % (moyenne annuelle sur 2023/2028). Le produit fiscal est porté par la dynamique des bases et par la revalorisation forfaitaire. Les taux sont inchangés sur la période. L'inflation est portée sur les produits des services.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont aussi en hausse de +5,5 %

- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent 63 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont programmées à hauteur de 47,9 M€ au BP2024 contre 46,7 M€ au BP2023. Cette augmentation, importante, s'explique principalement par :
 - **Les mesures gouvernementales (+1,2 M€) :**
 - ✓ L'augmentation du SMIC et celle du point d'indice en juillet 2023 avec effet report sur 2024
 - ✓ La revalorisation forfaitaire des 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024
 - ✓ L'évolution de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour tenir compte de l'inflation
 - **Des évolutions liées à la carrière des agents** (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse Technicité) **(+350 000 €)**
 - La variation des effectifs est marquée par le double effet des nouveaux recrutements **(+721 000€)** et le décalage prévisionnel des arrivées et des départs **(-425 000€)**.



- **L'enveloppe budgétaire des charges à caractère général** est fixée à **15,6 M€**, soit une hausse de +16 % de BP à BP (+2,2 M€).



Pour 2024, l'enveloppe du chapitre 011 est marquée très fortement par l'inflation et le nouveau marché de l'énergie.

Ainsi, concernant les fluides, la Ville a conclu un nouveau contrat avec Morbihan énergies qui prévoit une augmentation globale de 59 %, soit 900 K€ supplémentaires pour l'électricité et 340 000 € pour le gaz, augmentations auxquelles la ville a échappé en 2023 grâce au groupement de commande passé auparavant.

Les autres charges à caractère général sont en augmentation de 3 % au regard des augmentations déjà intégrées dans les modifications budgétaires de l'année 2023.

Il convient de noter que les primes d'assurances sont prévues en augmentation de 72% soit 208 000 € supplémentaires.

De même une enveloppe supplémentaire de 178 300 € sera consacrée aux frais d'entretien, de réparation et de maintenance de nos équipements et espaces publics.

Les autres **charges de gestion courante** de l'ordre de **10,3 M€** comprennent notamment :

- L'enveloppe des **subventions aux associations** à hauteur de 2,05 M€
- **La subvention au CCAS reconduite** à hauteur de 1,87 M€. Pour rappel, le CCAS dispose encore de réserves financières qui permettent de maintenir la subvention municipale sans impacter son niveau de dépenses.
- La participation de la Ville aux frais de **fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles privées** pour 1,68 M€
- La **subvention au budget annexe des restaurants** ajustée à hauteur de 1,3 M€ car elle subit l'inflation importante des produits alimentaires.
- **La subvention au budget annexe des parkings** à hauteur de 335 K€.

Les **charges financières** sont stables par rapport à 2023 pour atteindre 1,7 M€ intégrant une provision de 50 K€ compte tenu de l'augmentation attendue et modérée des taux d'intérêts.

En prospective, les charges de fonctionnement à caractère général sont marquées par l'inflation sur l'ensemble des dépenses (+3,6 %). Une augmentation moyenne de 2,4 % est également projetée sur la masse salariale. La projection des autres dépenses de fonctionnement est établie sur l'inflation prévisionnelle.

Une augmentation globale de 2,7 % est donc estimée sur 2023/2028.

B) L'autofinancement dégagé en 2024 :

En conséquence de quoi le niveau d'autofinancement brut (amortissement + Virement du fonctionnement) atteindrait 12,7 M€ contre 12 M€ au BP 2023.

L'amortissement en capital de la dette (6,9 M€) sera absorbé.

Les travaux en régie basculés en investissement seront maintenus à 1,15 M€ comme en 2023.

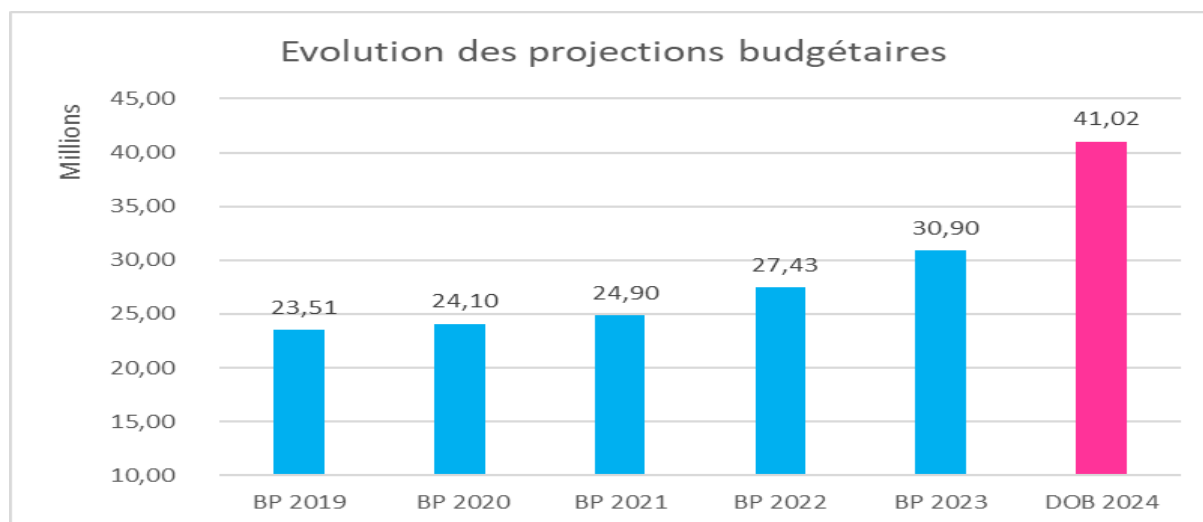
L'épargne nette portée au budget primitif 2024 sera positive pour s'établir à environ 4,6 M€.

Sur la base de produits de cessions estimés à 8 M€ et des ressources propres (FCTVA et Taxe d'aménagement), le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 12,5 M€.

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible, tels qu'ils pourront être présentés au budget primitif, résultent d'un maintien d'un haut niveau possible de recettes permettant de limiter l'impact de l'augmentation subie des dépenses.

D) La mise en œuvre continue du Programme d'AP/CP voté en 2022

Les dépenses d'investissement s'élèveraient en 2024 à **41 M€** (contre 30,9 M€ au BP 2023)



Le haut niveau des dépenses d'équipement projetées pour 2024 illustre la diversité forte des investissements nécessaires à l'entretien de notre patrimoine et l'adaptation aux nouveaux besoins de la population. Tous les gros chantiers sont engagés et certains arrivent à leur terme en 2024.

Sur un programme de près de 172 M€ sur la durée du mandat, 92,6 M€ seront consacrés aux opérations « projets individualisés ». Le château de l'Hermine, le groupe scolaire Kerniol, l'équipement sportif de Saint Exupéry, le Pôle d'échange multimodal (PEM), la requalification de la voirie structurante, le hangar culturel, le stade de la Rabine, les remparts, sont les exemples majeurs de la volonté d'améliorer, d'agrandir et de requalifier notre ville pour le bien de chacun.

La ventilation pluriannuelle est la suivante :

	CP antérieurs	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL AP
AP Récurrentes	12 265 480 €	17 222 520 €	22 028 000 €	15 256 000 €	14 051 000 €	12 340 000 €	93 163 000 €
AP Projets	27 619 020 €	10 265 189 €	18 992 000 €	23 563 233 €	12 219 000 €	4 640 000 €	97 298 443 €
Total	39 884 500 €	27 487 709 €	41 020 000 €	38 819 233 €	26 270 000 €	16 980 000 €	190 461 443 €

Le détail des dépenses d'équipement prévues pour 2024 est le suivant :

- **14,7 M€** dédiés au développement et à l'aménagement urbain avec l'acquisition du site de l'ex-école Normale des filles pour 4,8 M€, la rue de Strasbourg, le PEM, l'entretien de l'espace public
- **7,8 M€** pour l'entretien des bâtiments administratifs et les ressources internes. En 2024, la Ville renforce notamment les moyens financiers destinés au parc auto afin d'accélérer l'électrification et l'optimisation de la flotte dans la poursuite d'objectifs écologiques et économiques
- **6,5 M€** consacré à la politique envers les familles avec notamment les travaux du groupe scolaire de Kerniol
- **6,3 M€** pour la politique sportive avec la reconstruction de la salle Saint Exupéry
- **3 M€** pour la proximité avec les travaux d'amélioration de nos équipements au service de la population
- **2,7 M€** pour la politique culturelle avec notamment la poursuite des travaux de l'Hermine, le hangar culturel et une première phase de travaux pour le Palais des Arts.

E) Le financement des investissements par la mobilisation des ressources disponibles

Le financement de la section d'investissement sera assuré en partie grâce aux ressources propres:

- Le virement du fonctionnement et les amortissements : 12,7 M€
- Les cessions d'immobilisations : 8 M€ (intégration la recette relative à l'opération acquisition/cession de l'ex-école Normale des filles)
- Le FCTVA : 3 M€
- La taxe d'aménagement : 1,5 M€
- Le produit des amendes de police : 0,7 M€
- S'ajouteront les subventions prévues pour diverses opérations à hauteur de 5,6 M€
- Le besoin de financement sera couvert par un emprunt d'équilibre qui se situerait autour de 17,7 M€ (9,5 M€ au BP2023). Celui-ci ne sera pas mobilisé en totalité et sera ajusté en fonction du rythme d'exécution 2024 et du résultat de l'exercice 2023.

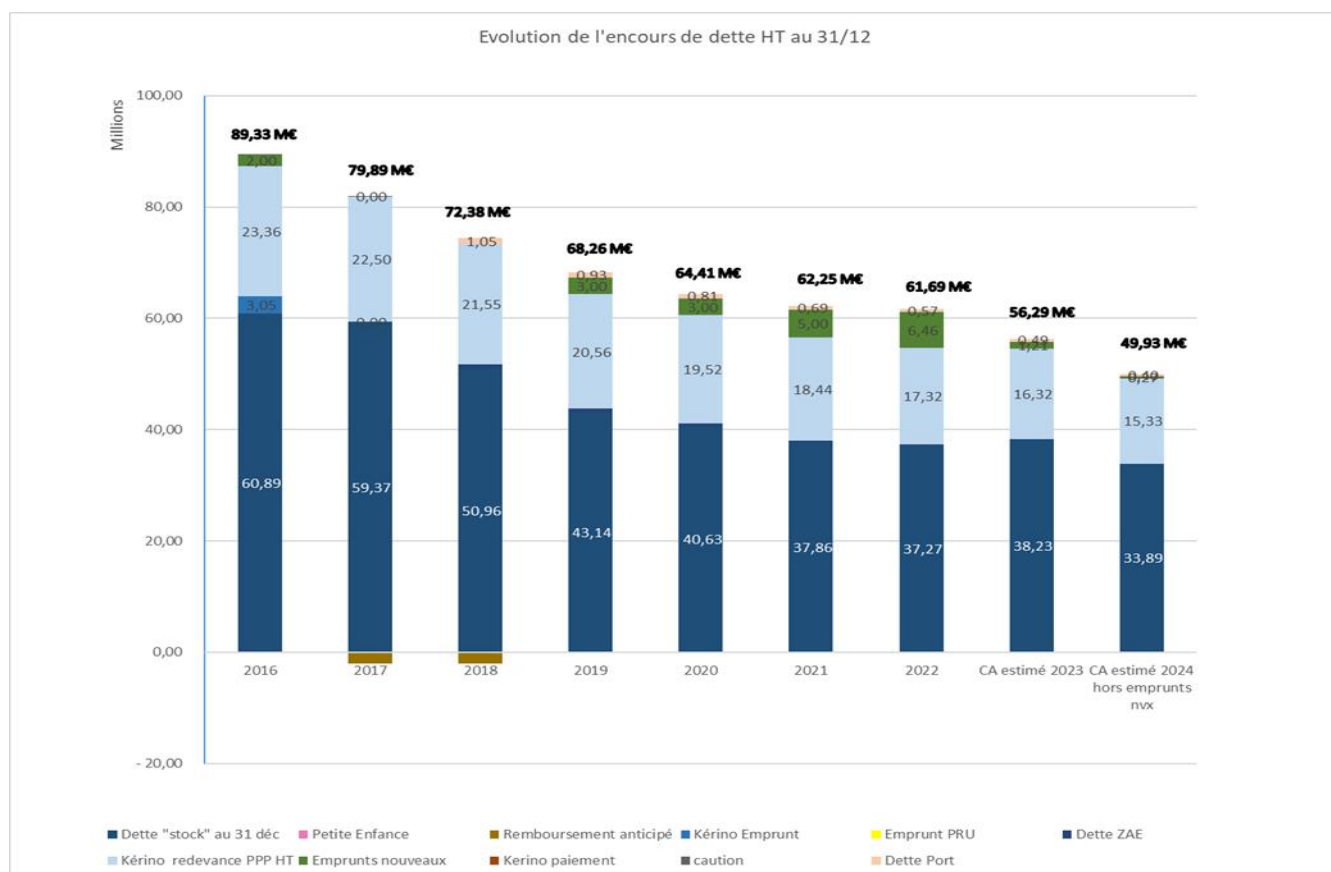
IV La situation de la dette

Au cours de l'année 2023, la Ville aura encaissé 1,21 M€ d'emprunt au titre l'éclairage public souscrit auprès de la Caisse des dépôts sur une enveloppe globale de 3,8 M€. Les fonds sont débloqués de 2022 à 2026 en fonction de l'avancement des travaux. Ce montage particulier a permis de bénéficier d'un taux bonifié de 0,25 % sur 12 ans.

L'encours HT de la dette au 31 décembre 2023 devrait s'élever pour le budget principal à 56,29 M€ HT, en baisse de 5,4 M€ (-8.9 %) par rapport au 31 décembre 2022.

En 2023, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit pour les budgets annexes

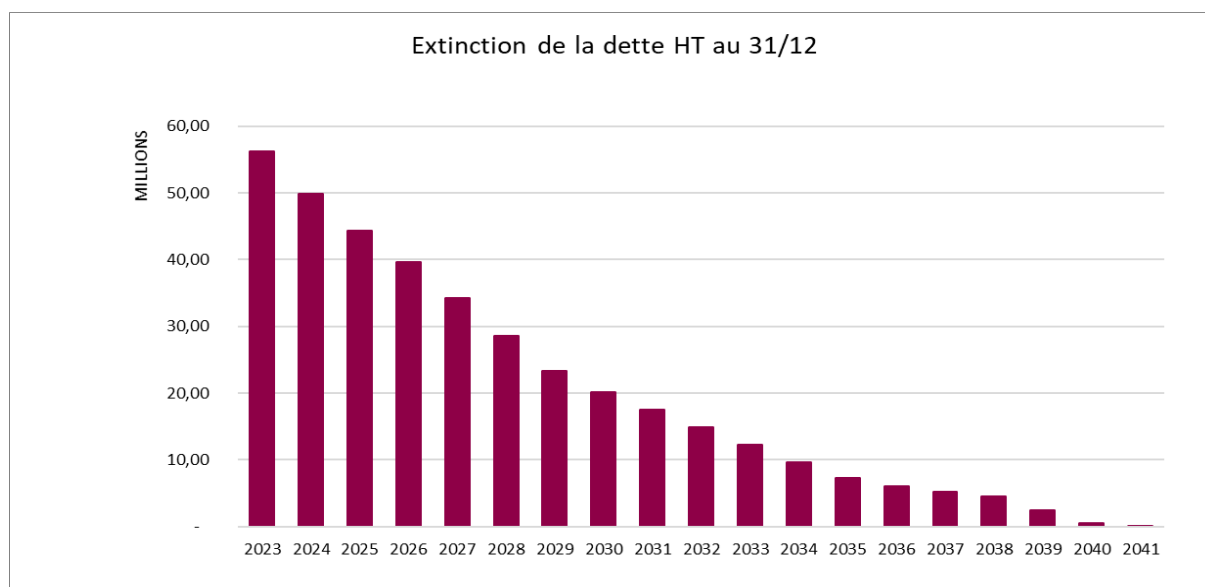
Evolution de la dette



Depuis 2016, la Ville a poursuivi une politique de désendettement pour intégrer le tunnel de Kérino. Au regard du programme d'investissement 2024, ce niveau sera en légère augmentation.

En prospective, l'inflation et le coût des fluides pourraient contraindre la ville à recourir à l'emprunt dans une perspective de stabilisation de la dette en deçà des seuils d'alerte.

Le profil d'extinction hors emprunt nouveau 2024 serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs, sans emprunt nouveau ultérieur.



La nature de la dette de la Ville de Vannes est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés).

Au 31/12/2023 79 % de la dette du budget principal (hors Kérino), soit 31,57 M€, est en taux fixe.

Au 1er janvier 2024, le taux moyen de la dette du budget principal sera de 2,07 % (hors PPP Kérino).

L'exposition à la remontée des taux est donc limitée pour la Ville sur l'encours actuel.

L'encours de dette total de la ville est le suivant :

	Encours au 31/12/2023 HT
Budget Principal	56 287 396 €
Parcs de stationnement	476 523 €
Restaurants municipaux	474 635 €
Lotissements d'habitation	- €
TOTAL	57 238 555 €

V Les budgets Annexes

Budget Stationnement

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés, activités assujetties à TVA.

En particulier, 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation, structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction, nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.

La subvention s'établirait pour 2024 à 335 K€.

Le déploiement des activités de la SPL stationnement prochainement constituée aura pour effet la suppression de ce budget à horizon 2025.

Budget Restaurants municipaux

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux cantines municipales et à la cuisine centrale. Le budget 2024 est marqué par la forte inflation des denrées alimentaires.

La subvention s'établirait pour 2024 à 1 271 K€ en fonctionnement et à 287 K€ en investissement.

Budget Lotissement d'habitation Beaupré Lalande

Ce budget retrace l'opération d'aménagement urbain de Beaupré Lalande avec les travaux nécessaires à une nouvelle phase de commercialisation en 2024.

Ce budget ne présente pas de subvention du budget principal.

Budget Port de Commerce

Le budget Port de commerce retrace les dépenses et recettes liées à l'activité du Port de commerce, soit principalement des travaux de maintenance et d'entretien financés par le loyer versé par les compagnies de transport maritime. Il intègre des travaux de fin de concessions.

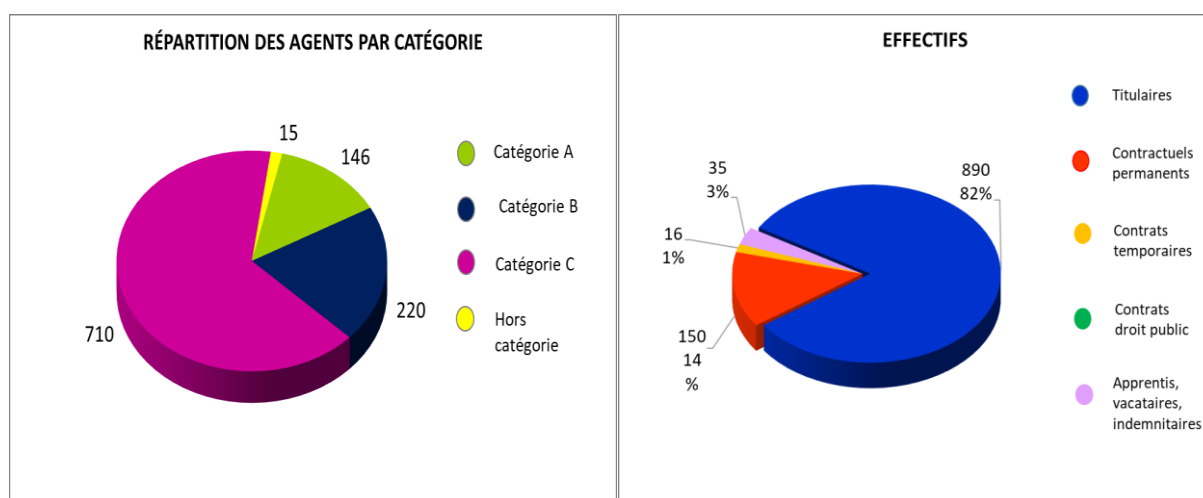
Ce budget ne présente pas de subvention du budget principal.

La fin de la concession octroyée par la Région aura pour conséquence la suppression de ce budget annexe. Dans l'hypothèse d'une nouvelle concession accordée à la ville, un nouveau budget annexe serait constitué.

VI Perspectives en Ressources Humaines

A) La structure des effectifs

En 2024, 1091 agents (titulaires et non titulaires) composeraient les effectifs. Les répartitions des agents par catégorie et contrat sont les suivantes :



Les réalisations et projections de répartition sont retracées dans les tableaux ci-dessous.

	2022	2023	Projection 2024
Femmes	590	604	606
Hommes	482	483	485

	2022	2023	Projection 2024
Titulaires	907	888	890
Non titulaires	165	199	201

	2022	2023	Projection 2024
Cat. A	141	145	146
Cat. B	214	219	220
Cat. C	717	708	710
Autre		15	15
Total effectifs	1072	1087	1091

Une légère augmentation des effectifs est projetée au regard de l'effet croisé des perspectives d'évolution naturelle de la masse salariale (GVT et départ en retraite notamment) et des nouveaux recrutements.

L'ensemble des profils par catégorie est concerné par cette augmentation des effectifs.

B) Le temps de travail

✓ Les services de la Ville de Vannes fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.

✓ Le temps de travail :

- Annuel : 1 607 heures
- Hebdomadaire : 38 heures 45 ou 36 heures 15 suivant les services
- Journalier : 7 h 45 ou 7 h 15
- Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.

Les changements sont soumis pour avis en comité technique.

Point n° : 11

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

FINANCES

Exercice 2023 - Décision modificative N°1 - Budget annexe restaurants

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

BUDGET PRINCIPAL

La présente modification du budget principal s'élève globalement à : **700 200 €**

dont en section de **fonctionnement** **262 000 €**
et en section **d'investissement** **438 200 €**

En section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Montant	
011 - Charges à caractère général	351 500,00	Ajustement des dépenses courantes d'entretien et de petites fournitures et complément pour les charges d'électricité
65 - Autres charges de gestion courante	266 500,00	Indemnisation de la patinoire, cité de l'emploi et annulation d'un titre antérieur
68 - Dotations et provisions	-356 000,00	Diminution de l'enveloppe de réserve
TOTAL	262 000,00	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
70 - Produits des services, du domaine, ventes diverses	20 000,00	Ajustement des recettes des musées
731 - Fiscalité locale	230 000,00	Ajustement de la taxe sur l'électricité, des droits de mutations et du produit des jeux
77 - Recettes exceptionnelles	12 000,00	Mandats annulés sur exercices antérieurs
TOTAL	262 000,00	

En section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Montant	Objet
204 - Subventions d'équipements versées	-153 000,00	Ajustements des crédits de paiements sur autorisations de programmes
21 - Immobilisations corporelles	746 200,00	Baisse des crédits de paiements pour l'Hermine, les locaux associatifs et le budget annexe des restaurants
23 - Immobilisations en cours	-570 000,00	Acquisition foncière, achat de véhicules et végétalisation de la cour d'école de Cliscouët
26- Participations et créances rattachées à des participations	57 000,00	Prise de participation SPL stationnement
21 - Immobilisations corporelles	231 000,00	Apurement de l'actif du port de Commerce avant son transfert au budget annexe
13 - Subventions d'investissement	127 000,00	
TOTAL	438 200,00	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
10 - Dotations, fonds divers et réserves	37 000,00	Un don pour la rénovation de l'orgue de Saint Patern
13 - Subventions d'investissement reçues	43 200,00	Subvention de la région pour le CIAP et Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'école Pape Carpentier
21 - Immobilisations corporelles	231 000,00	Apurement de l'actif du port de Commerce avant son transfert au budget annexe
13 - Subventions d'investissement	127 000,00	
TOTAL	438 200,00	

Une opération d'ordre non budgétaire nécessitant la mobilisation du compte de réserve 1068 pour un montant en débit de 819 025,79 € et en crédit de 105 311,52 € sera effectuée afin de compléter l'apurement de l'actif du Port de commerce avant son transfert au budget annexe Port de Commerce. Le tableau joint en annexe reprend le détail des écritures de mobilisation du compte 1068.

BUDGET ANNEXE DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

En section de fonctionnement

	Chapitre	Montant	Objet
Dépenses	011 - Charges à caractère général	20 000,00	Frais d'alimentation
Recettes	70 Produits des services	20 000,00	Recettes usagers

En section d'investissement

	Chapitre	Montant	Objet
Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	-10 000,00	Un décalage sur 2024 d'opérations d'achat de matériel et de travaux
	21 - Immobilisations corporelles	-30 000,00	
	23 - Immobilisations en cours	-113 000,00	
TOTAL		-153 000,00	
Recettes	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-153 000,00	Subvention d'équipement du budget principal

Vu l'avis de la Commission :
Commission plénière

Je vous propose :

- d'approuver la décision modificative numéro 1 du budget principal et du budget annexe des restaurants municipaux pour l'exercice 2023 telle qu'elle vous est présentée ;
- d'approuver la mobilisation du compte 1068 suivant l'annexe jointe afin d'apurer l'actif du Port de Commerce ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR	38	David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Guillaume AUFFRET, François RIOU
CONTRE	5	Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA
ABSTENTION(S)	0	
Élus(es) n'ayant pas voté	0	



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES
AU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**



1. Salon Livr'à Vannes 2023 - Prix Jeunes adultes
2. Musées - Acquisitions et restaurations d'œuvres - Demandes de subventions
3. Tremplin national Jazz en Ville - Prix Ville de Vannes
4. Musées - Acquisitions et restaurations d'œuvres - Demandes de subventions
5. Décision Bourse d'aide à la création artistique 2023
6. Vente de miel 2023
7. Régie d'avances - Espaces Jeunes Régie n°228
8. Fongibilité des crédits - Virements entre chapitres - Budget principal M57

DELIBERATION

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION

Administration

CULTURE EVENEMENTIEL

Evènementiel



DECISION DU MAIRE

Salon Livr'à Vannes 2023

Prix Jeunes adultes

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2023, fixant les règles de répartition du montant des prix aux lauréats des concours,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer les prix suivants aux lauréats des concours « Prix Jeunes Adultes 2023 » et « Prix Langue Bretonne 2023 », de la saison littéraire 2023, organisés par la Ville de Vannes et décernés dans le cadre du salon Livr'à Vannes 2023 :

- « Prix Jeunes Adultes 2023 » : Catherine CUENCA → 1 000 €
- « Prix Langue Bretonne 2023 » : Jean-Charles CAUDAL → 1 000 €

Fait à Vannes, le 11 septembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

DELIBERATION

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE

Finances

FINANCES

DECISION DU MAIRE

Régie d'avances - Espaces Jeunes Régie n°228

Compétence n° : 7

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu le décret n°012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Juin 2020 donnant délégation de compétences au Maire en matière de régies comptables,

Vu la décision du Maire en date du 1^{er} avril 2016 abrogeant et remplaçant les délibérations du Conseil Municipal et les décisions du Maire antérieures au 1^{er} mai 2016 relatives à la régie d'avances Espaces Jeunes,

Vu la décision du Maire en date du 29 mars 2018 modifiant la décision du 1^{er} avril 2016,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du

DECIDE

Article 1 :

La régie d'avances **ESPACES JEUNES** est clôturée à compter du **1^{er} Octobre 2023**.

Fait à Vannes, le 14 septembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS

DELIBERATION

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
CULTURE-EVENEMENTIEL



DECISION DU MAIRE

Musées

Acquisitions et restaurations d'oeuvres

Demandes de subventions

Compétence n° : 25

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1 : de solliciter des subventions de l'Etat et de la Région, au titre du F.R.A.M. (Fonds Régional d'Acquisitions des Musées), du F.R.A.R. (Fonds Régional d'Aide à la Restauration) et du Département du Morbihan au titre de la valorisation et de la restauration du patrimoine, pour les opérations suivantes :

Acquisitions d'œuvres :

Men Du – motif version été 2015-2020 de Pierre Collin pour un montant de 27 000 €,
Tirage sur papier coton 305 gr de la *photographie Fondation 113* de Didier Goupy, pour un montant de 2 500 € HT/TTC,
Paysage-collage numéro 15, 2021 de Corinne Véret-Collin, pour un montant de 1 200 € HT/TTC,
Paysage-collage numéro 4, 2021 de Corinne Véret-Collin, pour un montant de 1 300 € HT/TTC,
Barnenez 45, 2014 et *Barnenez 46*, 2016 de Pierre Collin, pour un montant de 1 200 € HT/TTC

Restauration d'œuvres :

Buste Phébé ou la Nuit, Alexis André Desclos, pour un montant de 2 395,25 € HT/TTC,
Ensemble de 11 céramiques, Gallo-romain, pour un montant de 4 898 € HT / 5 877,60 € TTC

Fait à Vannes, le 20 septembre 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

DELIBERATION

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
CULTURE-EVENEMENTIEL



DECISION DU MAIRE

Tremplin national Jazz en Ville

Prix Ville de Vannes

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2023 fixant les règles de répartition du montant des prix aux lauréats des concours,

DECIDE

Article 1 : Qu'à l'occasion du Tremplin National Jazz en Ville organisé par le service de l'Événementiel de la Ville de Vannes, les jeudi 27 et vendredi 28 juillet 2023, a été attribué :

- **Le prix Ville de Vannes d'un montant de** : 3 000 €
- **Nom du lauréat** : Sarah KAY

Article 2 : Qu'il y a lieu de rembourser les frais de déplacement, train ou voiture exclusivement sur la base du barème de défraiement kilométrique en vigueur et par véhicule (3 musiciens par véhicule).

Les accompagnateurs ne pourront bénéficier de ce défraiement.

Fait à Vannes, le 20 septembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

DELIBERATION

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
CULTURE-EVENEMENTIEL



DECISION DU MAIRE

Musées

Acquisitions et restaurations d'oeuvres

Demandes de subventions

Compétence n° : 25

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1 : de solliciter des subventions du Département du Morbihan au titre de la valorisation et de la restauration du patrimoine, pour les opérations suivantes :

Campagne photographique pour la mise en ligne des collections : un ensemble pour un montant de 2 822 € HT/TTC.

Restauration d'œuvres :

Cadre Henner, pour un montant de 2 778 € HT/TTC,

Cadre Descamps Sabouret, pour un montant de 5 310 € HT/TTC.

Fait à Vannes, le 20 septembre 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

DELIBERATION

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION

Administration

AFFAIRES CULTURELLES

Direction Culture

DECISION DU MAIRE

Décision Bourse d'aide à la création artistique 2023

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement annexé à la délibération du conseil municipal du 6 février 2023, fixant les règles de répartition du montant de la Bourse d'aide à la création artistique.

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer aux lauréats de la Bourse d'aide à la création artistique 2023, organisée par la ville de Vannes, les sommes suivantes :

- Adrien TAFFANEL : 2000 €
- Sophie JAFFRO : 2000 €
- Florence WUILLAI : 2000 €
- Jean-Baptiste CAUTAIN : 2000 €
- Delphyne VEYRAT-D'URBET : 1000 €
- Vincent PATTON : 1000 €

Fait à Vannes, le 3 octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

DELIBERATION

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE

Finances

FINANCES

DECISION DU MAIRE

Fongibilité des crédits

Virements entre chapitres

Budget principal M57

Compétence n° :

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 janvier 2022 donnant délégation au Maire en matière de fongibilité des crédits,

DECIDE

Article 1 :

Les virements de crédits de chapitres à chapitres suivants sont nécessaires sur le budget principal selon les modalités ci-dessous :

Montant des dépenses réelles de la section d'investissement au 08/09/2023	37 503 100,00 €
Plafonds 7,5 % des dépenses réelles d'investissement	2 812 732,50 €
Montant total des Virements entre chapitres	354 100,00 €
Montant disponible pour virements ultérieurs	2 447 632,50 €

Les virements s'opéreront entres les comptes suivants :

	Montant
27 - 01 - 2762	-300 000,00 €
13 - 515 - 1348	-100,00 €
26 – 633.2 - 261	+300 100,00 €

23 - 847 - 2312	-5 700,00 €
21 - 847 - 2152	+5 700,00 €

	Montant
23 - 020 - 2313	-23 800,00 €
21 - 024 - 21533	+3 300,00 €
21 - 321 - 21533	+8 500,00 €
21 - 322 - 21533	+12 000,00 €

23 - 11.1 - 2315	-24 500,00 €
21 - 11.1 - 2183	+24 500,00 €

Fait à Vannes, le 27 septembre 2023

Le Maire

David ROBO

DELIBERATION

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
CULTURE-EVENEMENTIEL



DECISION DU MAIRE

Vente de miel 2023

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2022 relative aux tarifs appliqués en 2023,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de la vente de miel, il conviendra d'appliquer les tarifs suivants :

- Miel pot de 500 g : 10 €
- Miel pot de 250 g : 6 €
- Miel pot de 125 g : 3 €

Fait à Vannes, le 26 octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE

DELIBERATION

M. LE MAIRE : Notre collègue François RIOU m'avait fait parvenir vendredi après-midi un vœu sur le conflit israélo-palestinien avec des mots qui appartiennent à notre collègue François. Nous aurions dû nous prononcer ce soir sur le vœu proposé par M. RIOU avec peu de recul par rapport aux choses qu'il a dites. La proposition que nous avons faites à notre collègue est que ce vœu transpartisan soit travaillé avec les 4 groupes politiques du Conseil municipal et puisse être proposé au Conseil municipal de décembre.

M. RIOU : Pour ma part, j'ai répondu favorablement à cette proposition. L'objectif étant que sur cette question extrêmement complexe et douloureuse, que nous puissions parvenir à une expression la plus « consensuelle » ou en tout cas moins importatrice de problématiques qui ne sont pas les nôtres. Dans ce sens-là, l'idée d'un travail intergroupe à l'instar de ce qui avait été fait au moment de la discussion sur la réunification à 5 départements, me parait être une bonne formule et je vous remercie de l'avoir faite.

Fin de séance à 20h20

Le Maire,

David ROBO

Seance du 13-11-2023
Ont signé les membres présents :

ROBO David	
LE GUERNEVÉ Fabien	
THEPAUT Gérard	
JEAN Monique	
AZGAG Mohamed	
PENHOUEU Christine	
ARS François	
LE PAPE Hortense	
GILLET Michel	
PÉLERIN Nadine	
BAKHTOUS Latifa	
LE BRUN Olivier	
DELATTRE Chrystel	
TALMON Virginie	
MAHE O'CHINAL Patrick	
MANCHEC Armelle	
LALOUEX Patrick	
RICHER Alain Michel	
ROUILLON Eric	
CLEQUIN Marie	
RIVERY Jean-Pierre	
BAROIN Violaine	
PAGE Jean-Jacques	

BODIGUEL Annaïck	
KERMORVANT Patrice	
LE HENANFF Anne	
D'ABOVILLE Frank	
SCHMID Karine	
HUGÉ Maxime	
GICQUEL Vincent	
DEVOILLE Pascale	
KERGUERIS Elen	
BOEDEC Claire	
MENIER Marc-Antoine	
LE TUTOUR Catherine	
POIRIER Franck	
LE MOIGNE Christian	
BERTHIER Sandrine	
DUMAS Laetitia	
ESSOLA Audrey	
LE MESTRE Patrick	
MONNET Odile	
KERGOSIEN Marie-Noëlle	
AUFFRET Guillaume	
RIOU François	